

Projet Alimentaire territorial

Diagnostic



SOMMAIRE

Introduction / Rappel contextuel du PAT/ Méthodologie de l'enquête

A. Contexte territorial

1. Le Pays Sancerre Sologne, au sein du triangle Bourges-Orléans-Nevers
2. Situation démographique et économique
3. Santé des habitants
4. Des paysages révélateurs de terroirs
5. Enjeux climatiques, érosion de la biodiversité et risques naturels et technologiques
6. La question de l'eau
7. Brève histoire de l'agriculture et de l'alimentation locale

CONCLUSION sur le contexte territorial

B. Description du système agricole

1. Les semences
2. Le foncier agricole
3. La prise en compte des ressources
4. Les agriculteurs, ces hommes et ces femmes qui nous nourrissent en voie de disparaître
5. Répartition des productions agricoles du territoire
6. Vue d'ensemble des productions agricoles du territoire
7. Les produits de qualité
8. L'agriculture biologique
9. Les productions végétales
10. Les filières animales l'élevage
11. Zoom sur la forêt
12. Synthèse des enjeux du système agricole

C. Description du système alimentaire

1. Des questions logistiques qui orientent l'alimentation
2. La transformation
3. La distribution : Livrer, commercialiser
4. La distribution : Bref panorama
5. La distribution : CC Sauldre et Sologne
6. La distribution : CC Pays Fort Sancerrois, Val de Loire
7. La distribution : les marchés
8. La distribution : les circuits courts
9. La distribution : la valorisation des produits locaux par les GMS
10. La distribution : zoom sur un produit qui s'exporte
11. La consommation : panorama des besoins théoriques
12. La consommation : les pratiques des consommateurs
13. La consommation : la restauration hors domicile / la restauration collective
14. La consommation : la restauration hors domicile / la restauration commerciale
15. La consommation : l'accessibilité alimentaire
16. La consommation : La précarité alimentaire
17. La consommation : Les acteurs historiques de l'aide alimentaire
18. La consommation : l'accessibilité alimentaire, la réponse des communes
19. La consommation : Les besoins liés au tourisme
20. Le retour à la terre
21. Synthèse des enjeux du système alimentaire

D. Ouverture pour les Etats Généraux du Système Alimentaire

Introduction

Une démarche réflexive, proactive et novatrice

Chaque projet alimentaire territorial est unique. Il est le reflet d'un territoire, de sa terre, de ses habitants : humains et non humains. Il permet de croiser et changer les regards. Il donne lieu à de nouvelles questions.

Dans sa démarche, le Syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne a fait le choix d'un COPIL réunissant de nombreux élus et des techniciens. La phase de diagnostic a identifié l'importance d'associer plus d'agriculteurs pour mieux prendre en compte à la fois des savoir-faire multiples, et les enjeux techniques et pratiques de la transmission : celles des savoirs et celles de la terre, l'intégration de ces autres acteurs en cours de démarche montre la proactivité du territoire dans sa réflexion.

Ce diagnostic a la particularité de révéler une haute implication des participants du COPIL qui au delà des temps de réunions sont entrés dans la démarche de diagnostic et ont enquêté aux côtés des chargés de mission. Cette implication s'additionne à la tenue d'un COPIL immersif permettant aux participants de prendre la mesure d'un des outils à disposition sur le territoire : l'atelier de transformation d'ISAGroupe.

Ces deux démarches ont fortement orienté le diagnostic. Elles situent ce PAT dans une approche des plus novatrices répondant aux enjeux globaux des PAT de parvenir d'une part à soulever les problématiques du territoire, d'autre part à identifier les pépites, ceci, tout en étant capable d'aboutir à un plan d'action réaliste et mobilisateur porté par la collectivité.

Ainsi, après avoir présenté en détail la démarche PAT et la méthodologie de travail associée au diagnostic, les éléments du diagnostic du système alimentaire du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne se déclinent en trois parties. D'abord, la présentation d'un contexte territoriale singulier, ensuite, la photographie d'un système agricole et alimentaire en mouvement, et enfin, une ouverture sur les Etats Généraux du Système Alimentaire. L'objectif de ce travail étant de fournir une base solide indispensable à la réalisation d'une concertation citoyenne. En effet, pour savoir où aller, il faut savoir d'où l'on part !

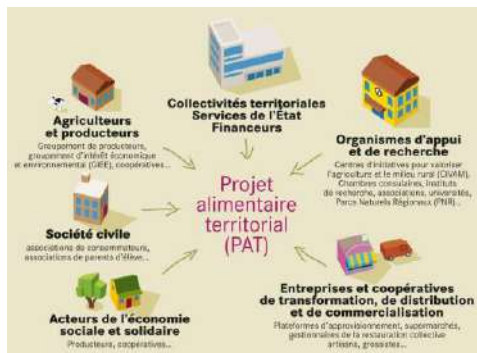


Introduction

DEFINITION

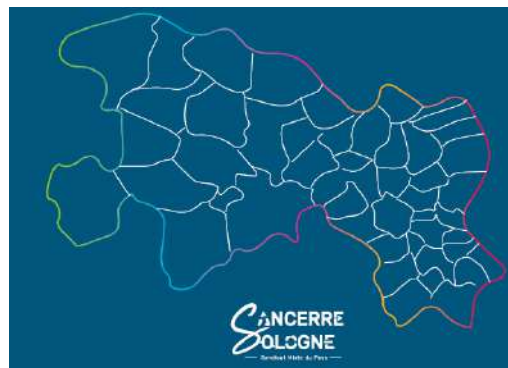
« Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.). »

<https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-quun-projet-alimentaire-territorial>



6 CHAMPS D'INTERVENTION

- l'économie alimentaire
- le culturel et la gastronomie
- la nutrition et la santé
- l'accessibilité sociale
- l'environnement
- l'urbanisme et l'aménagement du territoire



LE PAT REGROUPE :

50 communes

4 paysages : Sologne à l'Ouest, vignobles et coteaux du Sancerrois, Val de Loire à l'Est, et Pays fort.

33 803 habitants en 2021.

Une population âgée importante.

Un tissu économique agricole et industriel + artisanat + tourisme.

LES ENJEUX DU PAT DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE :

- Etablir un diagnostic robuste du système alimentaire du territoire, et le rendre accessible et attractif à l'ensemble de la population à travers une version plus incarnée des acteurs « pépites ».
- Favoriser une dynamique commune à l'ensemble des politiques portées par la collectivité et fédérer élus, services, partenaires et habitants autour d'un projet commun.
- Identifier et accompagner des actions dont : l'atelier de transformation de légumes à Aubigny sur Nère, la valorisation des productions du Pays Fort (élevage), etc.

Le PAT est une démarche qui s'inscrit dans la politique territoriale, le Projet Alimentaire Territorial s'inscrit dans des réflexions en cours : Contrat Régional de Solidarités Territoriales, PTRE, PADD du SCOT. Il permet une approche transversale dans laquelle les enjeux deviennent commun et favorise des mise en relation d'acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble tout en reconnaissant en avoir besoin !

Introduction

Méthodologie :

Le diagnostic du système alimentaire est issu d'un travail de bibliographie complété par de nombreux entretiens (une centaine au total) permettant de récolter des données propre au territoire.

Ce diagnostic a ensuite la particularité d'être nourri par des temps d'immersion et de rencontres qui permettent d'incarner la collecte de données.

Enfin ce diagnostic a été confronté aux regards des élus et des participants pour en compléter l'écriture et valoriser dans un format dit « grand public » pour être un outil pédagogique au service du territoire. Cet autre support a pris la forme d'un carnet culinaire autour de portraits d'artisans, de producteurs, ou d'alternatives.



50 entretiens qualitatifs au près des acteurs du système alimentaire



6 Immersion dans différents magasins



4 micro trottoirs dans les marchés

Enquête consommateur



50 entretiens auprès des communes



1 carte des actions de lutte contre la précarité alimentaire

Enquête précarité alimentaire



Contexte territorial



1. Le Pays Sancerre Sologne, au sein du triangle Bourges-Orléans-Nevers

Le syndicat de Pays Sancerre-Sologne s'étend au Nord du département du Cher, au cœur de la Région Centre, en limite de trois départements (Loiret, Nièvre et Loir et Cher) et d'une autre région administrative (La Bourgogne).

Créé en 1996, il regroupe les deux Communautés de Communes, à l'ouest, de Saultre et Sologne (14 communes) et à l'est, du Pays Fort Sancerrois Val de Loire (36 communes), et totalise 33 803 habitants.

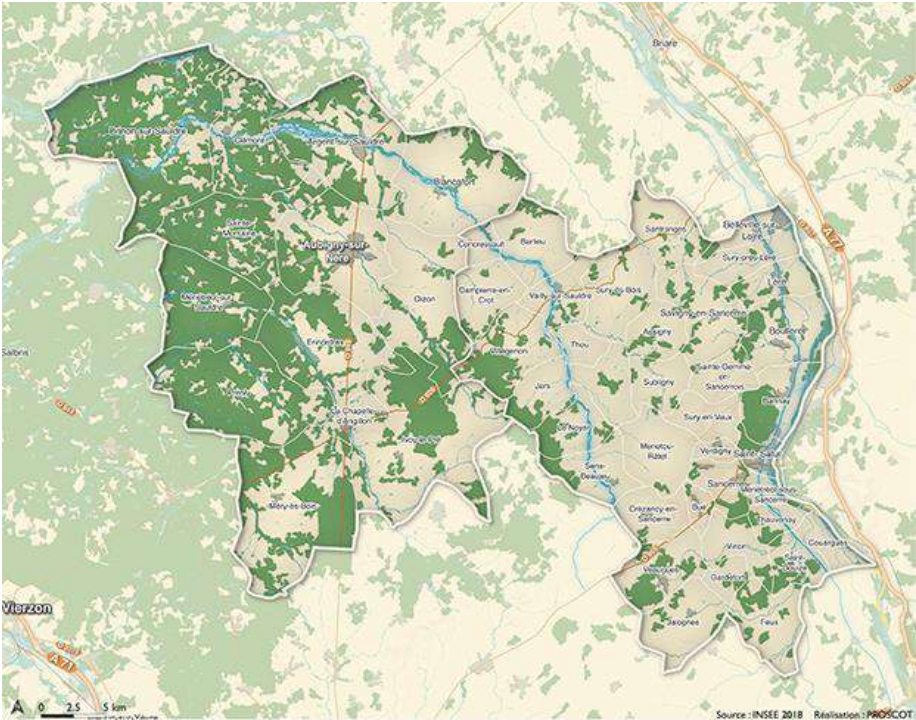
Les 50 communes du territoire sont peuplées en moyenne de 661 habitants, la commune la plus peuplée est Aubigny-sur-Nère (5477 habitants), et la moins peuplée est la commune de Thou (78 habitants).

La Loire influence par ailleurs la répartition de la densité de population : les communes de l'est du territoire du Pays Sancerre-Sologne étant plus densément peuplées que les communes solognotes.

Source : INSEE, 2018

Quel lien avec le PAT ?

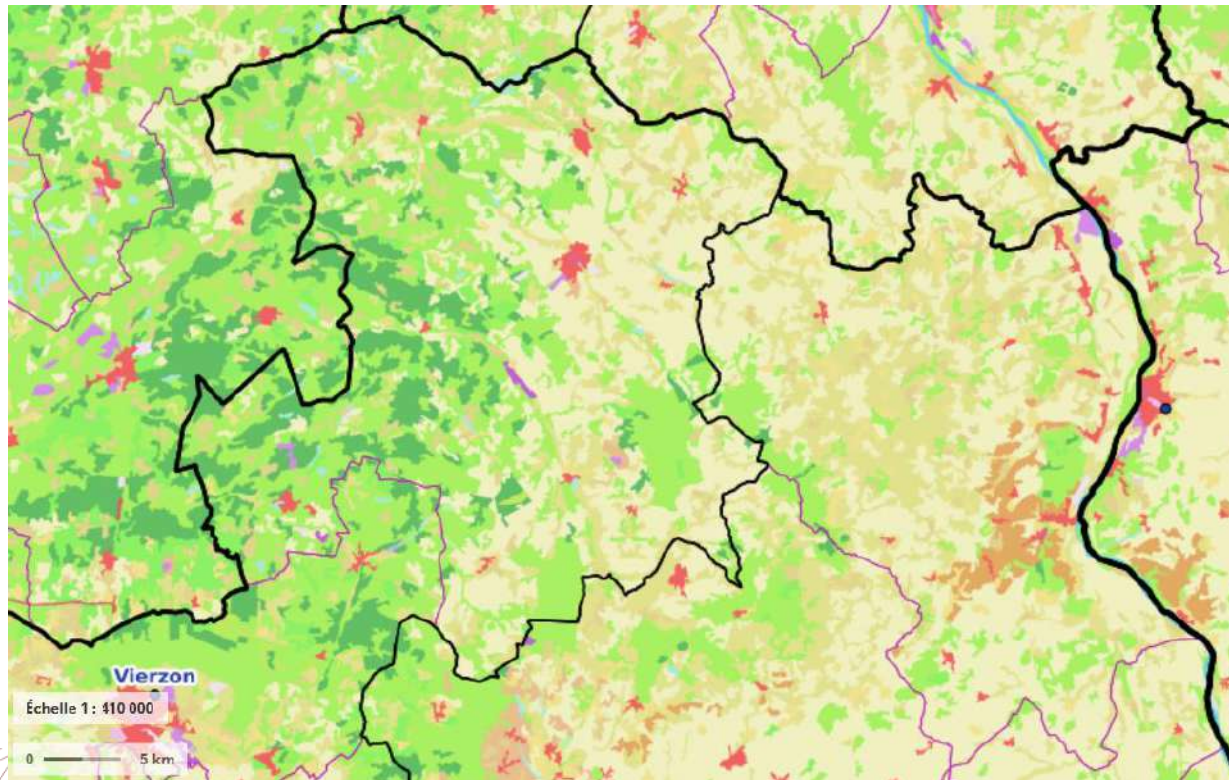
Cette configuration du territoire apparait dans le PAT comme une richesse et une limite. Une richesse car cela offre une pluralité au niveau des sols qui favorise une réelle diversité des activités agricoles. Une richesse au niveau du tourisme car le territoire est attractif du fait de ces nombreux paysages, activités et pour son patrimoine culinaire. Mais une limite car le territoire connaît un exode de ses campagnes, les fermes ont tendance à s'agrandir ou disparaître. L'activité économique propre à l'artisanat et aux savoir-faire locaux peut se retrouver en difficulté face à l'essor de la grande distribution et l'importance des zones commerciales qui se développent autour des trois grandes villes.



Source : Diagnostic du SCoT, Pays Sancerre-Sologne



1. Le Pays Sancerre Sologne, au sein du triangle Bourges-Orléans-Nevers



- Tissu urbain continu
- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
- Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
- Zones portuaires
- Aéroports
- Extraction de matériaux
- Décharges
- Chantiers
- Espaces verts urbains
- Equipements sportifs et de loisirs
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Périmètres irrigués en permanence
- Rizières
- Vignobles
- Vergers et petits fruits
- Oliveraies
- Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
- Cultures annuelles associées à des cultures permanentes
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Territoires agroforestiers
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Pelouses et pâturages naturels
- Landes et broussailles
- Végétation sclérophylle
- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Plages, dunes et sable
- Roches nues
- Végétation clairsemée
- Zones incendiées
- Glaciers et neiges éternelles
- Marais intérieurs
- Tourbières
- Marais maritimes
- Marais salants
- Zones intertidales
- Cours et voies d'eau
- Plans d'eau
- Lagunes littorales
- Estuaires
- Mers et océans

1. Le Pays Sancerre Sologne, au sein du triangle Bourges-Orléans-Nevers

La carte précédente témoigne des différences dans l'occupation de l'espace. On constate une distinction assez nette entre les deux communautés de communes. C'est dans la CC Sauldre et Sologne que l'on retrouve les forêts de conifères. La forêt représente une partie non négligeable du territoire (32,6%), en recouvrant près d'un tiers, occupé en majeure partie par des espèces feuillues.

Les vignobles sont quant à eux situés au sud-est du territoire, représentant 1,9% de la surface répertoriée dans le SCOT, alors même qu'ils contribuent grandement à la réputation du territoire.

Si, en matière d'occupation de l'espace, le Pays Sancerre-Sologne est résolument un territoire à dominante agricole, avec 65% de sa surface recouverte de terres agricoles, essentiellement des terres arables (hors périmètres d'irrigation) et des prairies, il présente aussi des spécificités importantes qui génèrent des questions propres aux territoires, comme celle de la transmission des terres viticoles, etc.

Enfin, la surface artificialisée du territoire est essentiellement composée d'un tissu urbain discontinu, et représente moins de 2% de la surface totale.

Quel lien avec le PAT ?

Le territoire jouit d'un contexte relativement favorable concernant l'artificialisation des sols liée à l'urbanisation. Les pressions rencontrées sont d'un autre ordre, des forêts peuvent être rachetées pour devenir des zones de chasses privées. La très forte inflation des prix des terres agricoles spécifique au sancerre font craindre des difficultés de transmissions et/ou de reprise de la part des jeunes. Ainsi, l'implantation de gros négociants seuls capables de racheter certaines terres pourrait complètement changer le paysage actuel.

Enfin l'autre enjeu à anticiper quant à l'occupation des sols concerne l'énergie. L'implantation de panneaux photovoltaïques apparaît parfois comme une aubaine dans la diversité des revenus d'un agriculteurs, parfois comme un risque par la perte des terres cultivables et l'importance de conserver de la prairie dans le stockage du carbone.

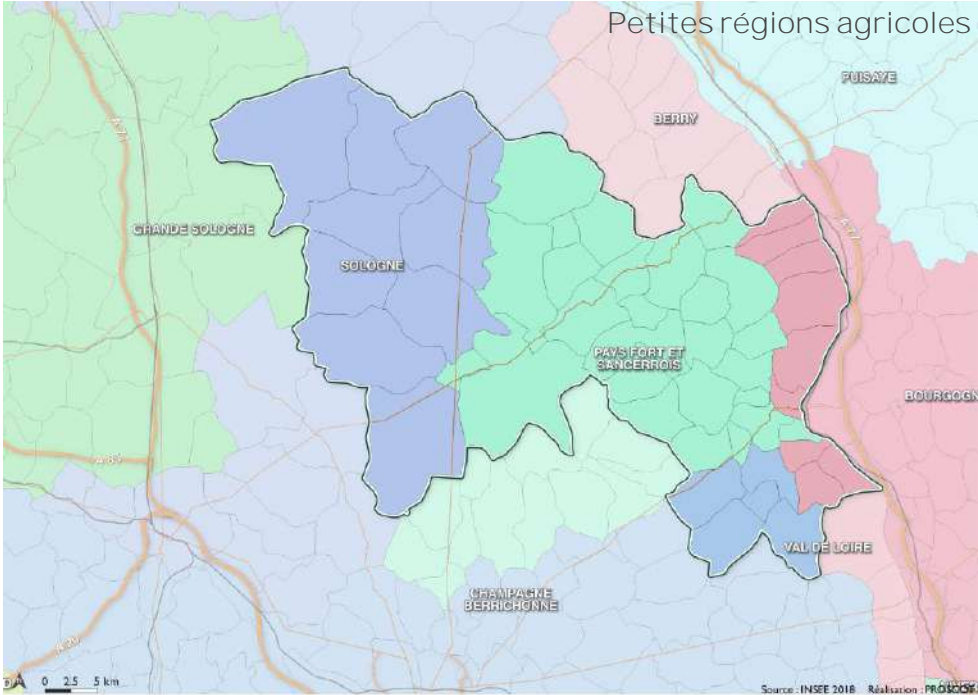
L'occupation du sol en 2018 dans le territoire du SCoT

(Source : Corine Land Cover 2018, Traitement EAU PROSCOT)

Types d'occupation des sols en 2018 (source CLC)		Surfaces en ha	Part dans le SCoT
1 Territoires artificialisés	Total	2 747	1,8%
	111 Tissu urbain continu	63	0,0%
	112 Tissu urbain discontinu	2 231	1,4%
	121 Zones industrielles et commerciales	256	0,2%
	131 Extraction de matériaux	26	0,0%
	142 Équipements sportifs et de loisirs	171	0,1%
2 Territoires agricoles	Total	101 471	65,0%
	211 Terres arables hors périmètres d'irrigation	62 099	39,8%
	221 Vignobles	3 044	1,9%
	222 Vergers et petits fruits	149	0,1%
	231 Prairies	26 027	16,7%
	242 Systèmes culturaux et parcellaires complexes	3 918	2,5%
	243 Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	6 233	4,0%
	Total	50 911	32,6%
3 Forêts et milieux semi-naturels	311 Forêts de feuillus	39 429	25,2%
	312 Forêts de conifères	8 738	5,6%
	313 Forêts mélangées	1 861	1,2%
	322 Landes et broussailles	195	0,1%
	324 Forêt et végétation arbustive en mutation	628	0,4%
	331 Plages, dunes et sable	61	0,0%
4 Zones humides	Total	0	0,0%
<i>Surface imprécise : cf. méthodologie CLC</i>			
5 Surfaces en eau	Total	1 085	0,7%
	511 Cours d'eau et voies d'eau	477	0,3%
	512 Plans d'eau	608	0,4%
Total		156 215	100,0%

Source : Analyse de la consommation d'espace du SCoT, Pays Sancerre-Sologne

1. Le Pays Sancerre Sologne, au sein du triangle Bourges-Orléans-Nevers



Source : Diagnostic du SCoT, Pays Sancerre-Sologne

Le territoire est composé de cinq régions naturelles, entités géographiques présentant des caractéristiques physiques et une occupation humaine homogènes. Celles-ci sont la Sologne, terre sauvage mais aussi de tourisme et d'industrie, le Pays Fort et son caractère bocager, pays des potiers et du Crotin de Chavignol, le Sancerrois, dont la renommée du vignoble n'est plus à faire, le Val de Loire, ancien lit de Loire bordé par le canal et le fleuve, et la Champagne Berrichonne composée de parcelle de grandes tailles cultivées en céréales. (*<http://www.pays-sancerre-sologne.com/page-Fiche-didentite-4.html>)

Quatre régions agricoles parcourent le territoire : la Sologne (Agriculture pauvre, étangs et forêts), la Champagne Berrichonne (Champs ouverts céréaliers), le Pays Fort et Sancerrois (Agriculture et élevage avec vergers et prairies) et le Val de Loire (Cultures légumières et fruitières). Si elles portent les mêmes noms, les régions agricoles diffèrent des régions naturelles, dans la mesure où elles expriment des zones d'agriculture homogènes regroupées dans un nombre entier de communes, là où la région naturelle peut être à cheval entre plusieurs communes

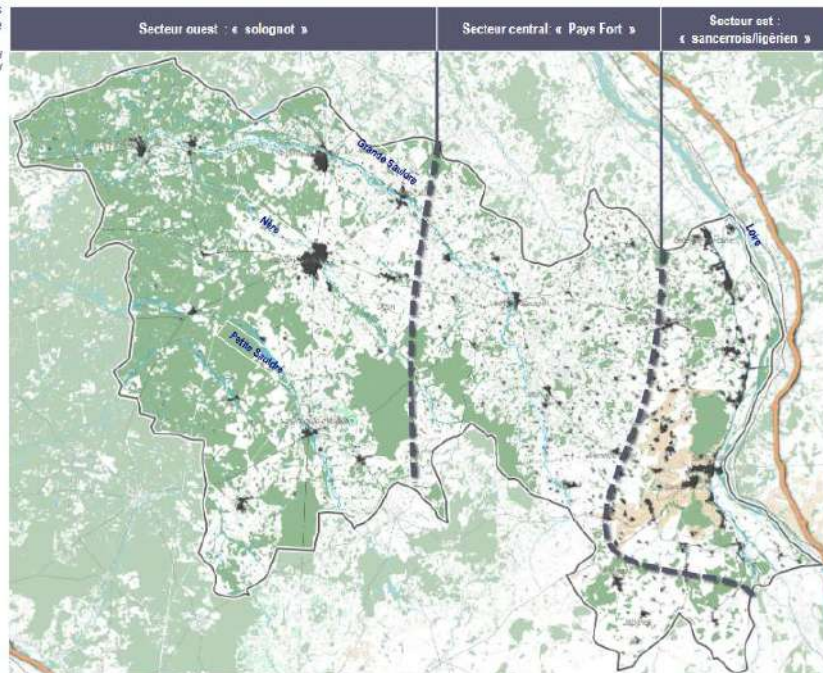
Quel lien avec le PAT ?

Le diagnostic révèle des identités fortes liées à chaque territoire. Ainsi, lors d'une immersion dans un supermarché, une cliente interrogée explique « la réalité » de la vie Berrichonne, une vie où elle n'a pas connu de cadeaux de Noël et dans laquelle il semblait y avoir peu de place pour les artifices. Nous constatons ainsi de grands changements survenus avec la modernisation, l'arrivée de l'eau courante, et de nombreuses commodités. Toutefois la disparition des fermes de proximités est vécue comme une réelle perte quant à l'autonomie et la souveraineté alimentaire des personnes vivant loin des bourgs, pour qui la voiture est devenue indispensable.

1. Le Pays Sancerre Sologne, au sein du triangle Bourges-Orléans-Nevers

Les grands modes d'organisation spatiale du territoire du SCoT

(Source : BD TOPO, Corine Land Cover 2018, Traitement EAU PROSCOT)



- Espaces urbanisés
- Forêt
- Vignoble
- Espaces agricoles
- Surfaces en eau

SCoT du Pays Sancerre Sologne - Rapport de présentation

Dans son analyse de la consommation d'espace, le SCoT du Pays Sancerre Sologne brosse le portrait d'un territoire divisé en trois parties. La première, occidentale, solognote, couverte en majorité par la forêt. La seconde, centrale, celle du Pays Fort, est en majeure partie agricole et faiblement urbanisée. Enfin, la partie orientale, sancerrois/ligérienne, est plus densément urbanisée et comporte une surface importante de vignoble.

Ces différences de régions naturelles, agricoles, et d'occupation de l'espace, impliquent des logiques et dynamiques différentes au sein du Pays. Les enjeux présents sur les communes orientales sur l'axe ligérien sont nécessairement différents des enjeux du Pays Fort et des enjeux solognots, d'autant plus en matière agricole et alimentaire.

Source : Rapport de Présentation du SCoT, Pays Sancerre-Sologne

Quel lien avec le PAT ?

L'enjeu pour le PAT est de parvenir à trouver de nouvelles articulations entre ces espaces afin de consolider des dynamiques à mettre en visibilité, ou à en créer de nouvelles.

Comprendre et penser ces espaces dans la perspective du déploiement d'une stratégie alimentaire invite d'une part à valoriser l'ensemble des espaces disponibles dans leurs complémentarité et diversité et d'autres part à chercher à valoriser et développer les échanges avec les territoires environnant. En effet, la porosité de certaines frontières administratives montre l'importance de nombreux échanges pour pouvoir s'approvisionner, vendre, transformer les aliments.

2. Situation démographique et économique

Inséré dans le triangle Bourges-Orléans-Nevers, le cadre très rural du territoire se ressent dans sa démographie. En effet, la densité moyenne de population est faible, de l'ordre de 19,94 habitants au km², et subit relativement peu de pression. Au contraire, la population diminue, de -0,58% entre 2013 et 2018, une baisse imputable au solde naturel qui touche autant la CC Sauldre-et-Sologne que la CC Pays Fort Sancerrois Val de Loire. Pour autant, le territoire reste attractif dans une certaine mesure, le solde migratoire étant quant à lui positif : +0,02%. Ce chiffre est dû à l'attractivité de la CCPFSVL (+ 0,06%) et de l'axe ligérien. Cette attractivité est cependant inégale : les très jeunes ont tendance à quitter le territoire, qui connaît une surreprésentation des retraités et un vieillissement notable de sa population. Lors des micros-trottoirs, parmi les nombreuses personnes retraitées rencontrées, nombre d'entre elles déclarent être venues s'installer dans la région en quête d'un meilleur pouvoir d'achat, pouvant ainsi mieux profiter de leurs retraites.

La part de ces personnes retraitées dans la population est élevée : de l'ordre de 38,7%, contre 31% dans la Région Centre-Val de Loire. Les catégories socio-professionnelles qui suivent, de loin, sont celles des ouvriers (16,2%) et des employés (13,7). Les agriculteurs représentent 2,9% des CSP, contre 1% dans la région

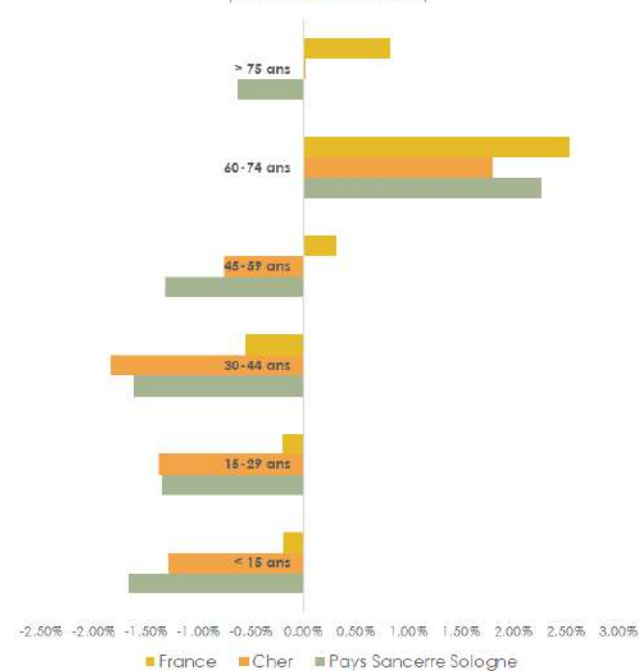
Source : SCoT du Pays Sancerre-Sologne et INSEE, RP 2019

Quel lien avec le PAT ?

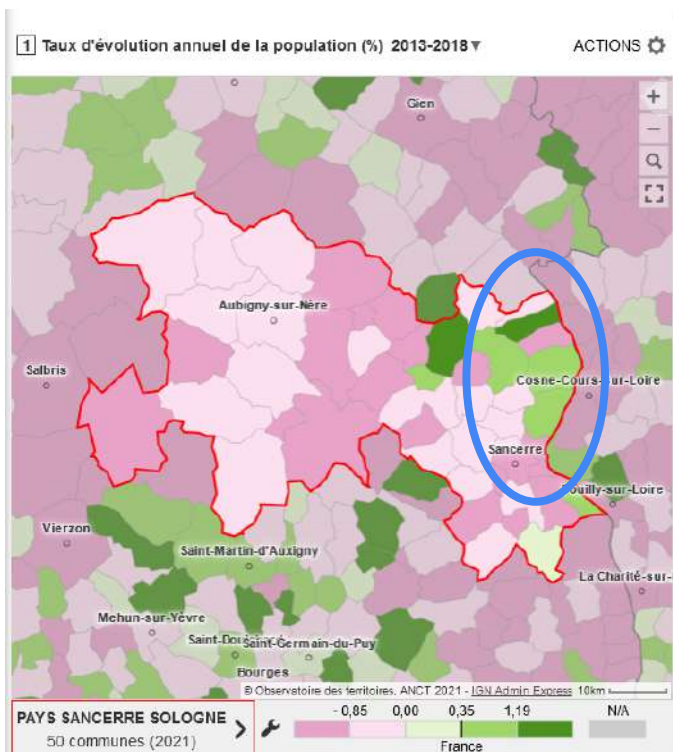
La démographie du territoire est importante à réfléchir dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, car ces personnes âgées ont des habitudes de consommation particulières. Nombre d'entre elles fréquentent les marchés par exemple. Toutefois, la mobilité doit être au cœur des préoccupations afin de garantir la capacité de ces personnes à avoir accès à certains produits.

L'autre enjeu est également de chercher à comprendre et savoir comment rendre attractif aux jeunes actifs les modes de consommation hors GMS.

Taux d'évolution annuel de la population par âge (INSEE, RP 1968-2018)



2. Situation démographique et économique



Taux d'évolution annuel de la population

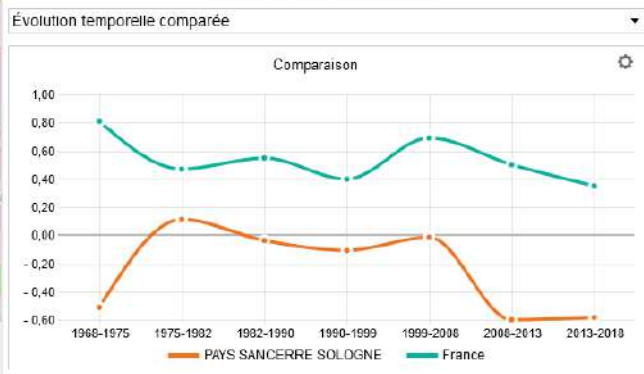
Chiffres-clés 2013-2018

Statistique	France	PAYS SANCERRE SOLOGNE
minimum	- 20,59 (Pommerol - 26245)	- 2,68 (Vailly-sur-Sauldre - 18269)
maximum	19,88 (Urbanya - 66219)	3,35 (Sury-près-Léré - 18257)
nb. de valeurs < 0	16 371	
nb. de valeurs > 0	17 931	
médiane	0,07	- 0,68
observations valides	34 942 sur 34 965	50 sur 60

France **0,35 %**

PAYS SANCERRE SOLOGNE : **- 0,68 %**

Graphiques et comparaisons



Une particularité apparaît quant à l'évolution de la population. L'axe ligérien connaît un solde positif et semble donc connaître une plus grande attractivité.

Dans les faits, l'incidence de cette évolution démographique a des conséquences sur l'emploi. Il est à noter une grande difficulté de recrutement dans différents domaines et pour tous niveaux de qualification.

Cette difficulté de recrutement est mise en corrélation par des acteurs du territoire avec la problématique des déserts médicaux, ressentis comme un réel problème de fonds.

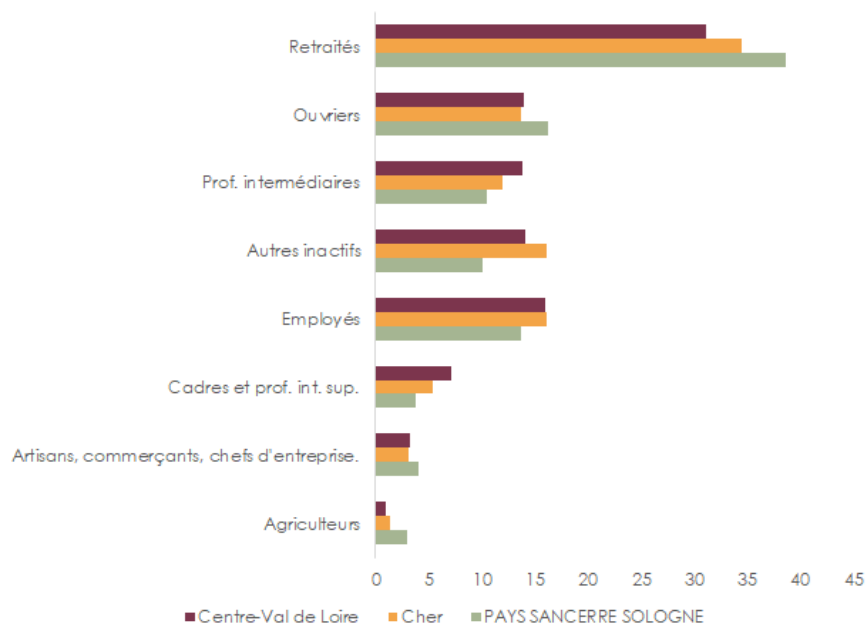
Quel lien avec le PAT ?

L'autre argument énoncé par les artisans et les agriculteurs va au-delà du problème de recrutement, il s'agit pour eux de la relève. « Plus personne n'a envie de travailler 70h par semaine dans nos conditions de travail » explique une affineuse revendeuse.

Cette problématique est également mise en exergue par la disparition de nombreuses boulangerie. Cette perte d'un commerce de proximité essentiel pour nombre d'habitants est importante à prendre à compte.

2. Situation démographique et économique

Répartition par Catégorie Socio-Professionnelle (INSEE, RP 2019)



Ce graphique montre une fois encore l'importance dans la population de personnes retraitées qui dépassent les 35%, quand, en 2019 la cette proportion à l'échelle nationale est de 25%, soit une différence de plus de 10 points. Si le territoire rassemble plus de retraités que la région Centre-Val de Loire et le département du Cher, notons que ces deux périmètres administratifs affichent eux aussi une proportion de retraité supérieure à la moyenne nationale.

Parmi les autres spécificités du territoire comparativement au département et à la région, notons la prédominance des ouvriers : environ 17%, dont la proportion reste cependant inférieure à la moyenne nationale située à 20%.

La proportion d'agriculteurs exploitants frôle les 3%, soit le double de la moyenne nationale qui compte 1,5% de la population dans cette catégorie. L'écart observable avec le département et la région nous indique une prédominance de la profession sur le territoire du Syndicat Mixte de Pays Sancerre Sologne

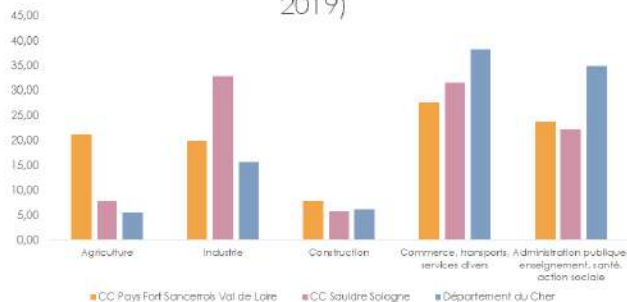
Enfin, les artisans, commerçants, chefs d'entreprise représentent environ 4% de la population, sensiblement plus qu'aux niveaux départementaux et régionaux, mais inférieur au niveau national.

Quel lien avec le PAT ?

Ces chiffres nous confirment la spécificité d'un territoire riche en savoir faire spécifique dans l'artisanat et l'agriculture et l'importance d'une population particulière : les retraités dont les modes de vie et de consommation sont spécifiques et peuvent évoluer très vite.

2. Situation démographique et économique

Emplois par secteur d'activité (INSEE RP 2019)



Emplois par secteur d'activité (2019)



En matière économique, les services marchands du commerce, des transports et des services représentent une part importante des emplois du territoire. Mais en comparaison avec les territoires voisins, cette proportion est à relativiser, l'industrie et l'agriculture étant proportionnellement plus importantes sur le territoire du Pays Sancerre-Sologne. Ces secteurs sont présentés par le SCoT comme les poids lourds du territoire. L'agriculture, forte de 1875 emplois, représente 15,2% des emplois du territoire, majoritairement répartis sur la CC du Pays Fort Sancerrois Val de Loire, dans laquelle 21,02% des emplois sont agricoles. Les emplois industriels sont quant à eux concentrés sur la CC Sauldre et Sologne, dans laquelle un tiers des emplois sont industriels.

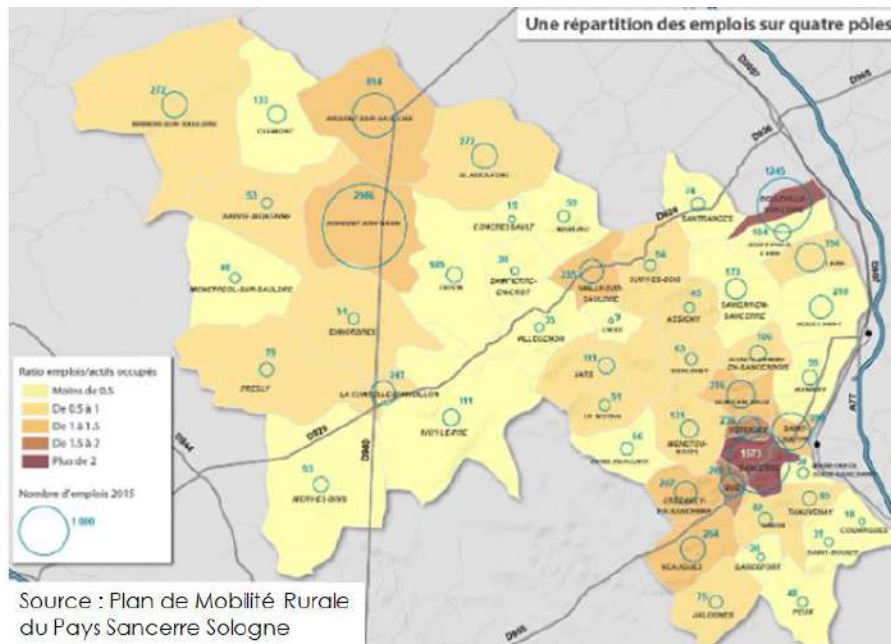
Source : SCoT du Pays Sancerre-Sologne et INSEE, RP 2019

Quel lien avec le PAT ?

Ces éléments traduisent un territoire dans lequel l'industrie et le terroir constituent deux piliers fondamentaux du développement. Mis en parallèle avec le vieillissement de la population et la proportion élevée de retraités, le champ de l'économie de service et de la silver economy peuvent représenter des appuis potentiels à l'économie locale.

Le tissu productif a tendance néanmoins à diminuer, faisant glisser le territoire vers une économie de service. Dans le cadre du PAT, penser l'évolution des services alimentaires est un enjeu important tant dans sa dimension distributive que dans sa capacité à transformer et transporter des aliments. En effet, les micros-trottoirs ont révélé que de nombreuses personnes âgées venaient sur les marchés pour rencontrer du monde, discuter, échanger. Comment prolonger ce type de service quand ces personnes pourront moins se déplacer ? Comment continuer à leur garantir l'accès à des produits frais et de qualité associés à l'échange que propose le commerçant ? Comme l'a expliqué Mr Asselineau revendeur de produits fermiers et artisanaux sur les marchés, « Nous, on connaît tout des personnes, ce que font les enfants, les petits enfants, parfois nous sommes les seuls à qui elles se confient durant la semaine ! »

2. Situation démographique et économique



Géographiquement, plus de la moitié des emplois sont répartis sur 4 pôles :

- Aubigny-sur-Nère (Près de 3 000 emplois soit 25 % du volume d'emplois proposé sur le Pays) dont 900 réparties sur deux entreprises voisines : Mecachrome et Wilo Intec
- Sancerre / Satur (près de 2 150 emplois – Sur Sancerre 20 % dans le secteur agricole)
- Belleville-sur-Loire (1250 emplois dont 800 employés sur la Centrale Nucléaire. Le grand Carénage va attirer de nouveaux emplois)
- Argent-sur-Sauldre (800 emplois)

Un tiers des actifs résidant sur le territoire travaillent en dehors du Pays Sancerre-Sologne (3 800 actifs environ), essentiellement sur les communes de Cosne sur Loire, Bourges et Gien. A l'inverse, 3 300 actifs viennent travailler sur le territoire, en provenance pour 20% d'entre eux des pôles de Cosne sur Loire, Bourges, Gien et Coullons. Les 80% restants sont en provenance de communes diverses dont il n'est possible de détacher aucun pôle.

Source : Plan de Mobilité Rurale du Pays Sancerre-Sologne

Quel lien avec le PAT ?

Ces pôles d'attractivité et les flux qui leurs sont associés sont des données importantes pour comprendre la consommation alimentaire des actifs. Les trajets sont donc des espaces potentiels à considérer dans le développement de certaines offres qui peuvent être accessibles et facilités pour les personnes qui pourraient profiter des trajets pour s'approvisionner autrement que dans la grande distribution.

3. Santé des habitants

Le rôle de l'alimentation sur la qualité de vie et la santé des habitants n'est plus à prouver. Déséquilibrée, inappropriée, ou de mauvaise qualité, elle peut conduire à l'apparition de certaines maladies comme le diabète de type II, et diminuer l'espérance de vie.

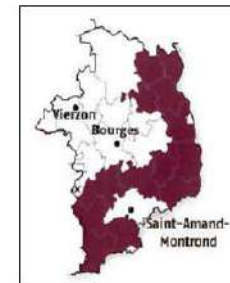
Un diagnostic territorial partagé du Département du Cher, mené par l'ORS, a été élaboré en 2017. Il dresse un état des lieux et fait état des principaux enjeux en matière de santé sur le territoire. Le croisement de ces données avec les éléments récoltés à l'occasion d'échange avec l'ARS et avec un médecin local ont permis de flécher un certain nombre d'enjeux à relier au Projet Alimentaire Territorial.

D'abord, le diagnostic fait état des faiblesses structurelles liées à la typologie même des intercommunalités. Le Département du Cher compte en effet de nombreuses intercommunalités dites « de classe D » : EPCI ruraux, vieillissants, socialement défavorisés, en surmortalité générale et prématurée, comptant une morbidité importante. Sur le territoire du Pays, c'est le cas de la CCPFSVL, mais pas de la CCSS.

En parallèle de ces faiblesses structurelles, le diagnostic et les échanges pointent un certains facteurs inquiétants voire alarmants sur le territoire :

- L'obésité qui augmente, notamment chez les jeunes
- Le manque de médecins
- L'incidence élevée de certaines maladies :
 - Cancer des voies respiratoire et colon rectum
 - Maladies liées à la consommation d'alcool
 - Les problèmes neurologiques
 - Les problèmes psychiatriques
 - Du diabète type 2 très présent sur tout l'Est du département, plus que la région
- Un taux élevé de suicide

Afin de remédier au mieux à ces différents enjeux, un contrat local de santé est en cours d'élaboration, dont le diagnostic est à la charge de l'ORS. Les données de ce diagnostic plus fin du territoire seront disponible fin 2023. Concernant l'axe de la nutrition en tant que telle, deux volets se dégagent à date : l'amélioration de l'environnement alimentaire et son association à l'activité physique, et la prise en charge des personnes en surpoids.



Inégalités sociales et territoriales de santé en Centre-Val de Loire – Focus sur la classe D (ORS, 2015)

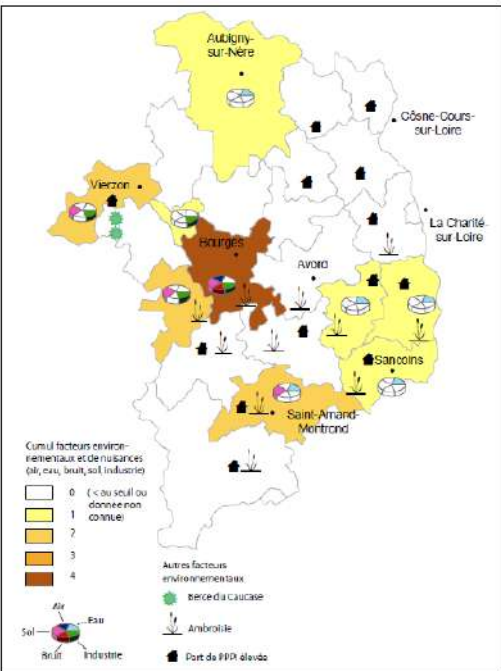
Source : Le Diagnostic Territorial Partagé du Cher, 2017

Quel lien avec le PAT ?

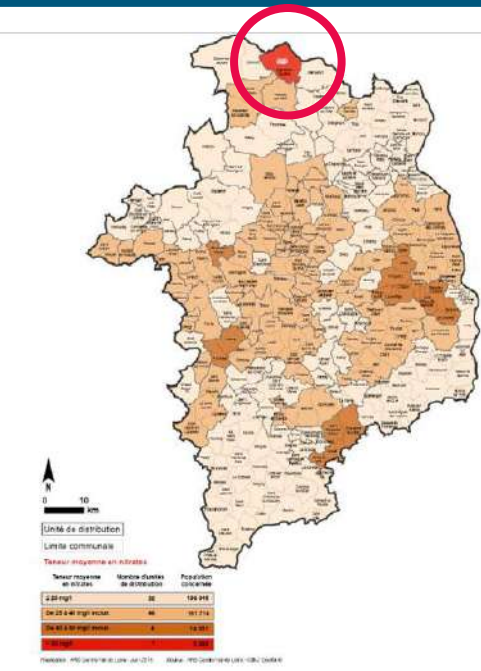
Dans le cadre du PAT, associer les acteurs de la santé aux discussions est intéressant. En effet, l'environnement productif en matière alimentaire ainsi que le système alimentaire constituent des déterminants de santé qui peut s'avérer majeurs. L'enjeu de relocalisation de ce système alimentaire, permettant de remettre la main sur sa qualité, peut donc influencer durablement et positivement les évolutions en matière sanitaire.

Par ailleurs, la question de la précarité alimentaire est inscrite dans les enjeux à traiter par les PRS (directives quinquennales des ARS), ce qui vient renforcer l'intérêt de créer une synergie entre acteurs de santé et du système alimentaire, facilitée à l'occasion des deux démarches parallèles : CLS et PAT.

3. Santé des habitants



Cumul des facteurs environnementaux et de nuisances (ORS, 2016)



Les teneurs moyennes en nitrates dans les eaux distribuées (ARS, 2015)

Si les facteurs environnementaux de nuisance ne présentent pas vraiment un enjeu sur la CCPFSVL, l'eau en représente un sur la CCSS. La carte ci-contre montre que ce facteur environnemental est en grande partie du à la teneur élevée en nitrate dans les eaux distribuées au niveau d'Argent-sur-Sauldre.

Parmi les autres déterminants environnementaux présents, on peut recenser :

Département du Cher dans son ensemble	Secteur Nord (CCPFSVL – CCSS)
<ul style="list-style-type: none"> Public jeune : Surpoids et obésité, souffrance psycho-sociale. Difficulté d'insertion professionnelle en milieu rural. Le Cher avait en 2013, le taux le plus élevé de la région de jeunes de plus de 15 ans non scolarisés sans qualification ou avec de faibles niveaux de formation Gens du voyage : maladies cardiovasculaires, diabète, troubles dentaires et pathologies liées à la consanguinité Comportement à risque avec consommation de produits (binge drinking,...), pratiques sexuelles (infections sexuellement transmissibles,...), sédentarité devant les écrans, trouble du comportement alimentaire, risques auditif 	<ul style="list-style-type: none"> Mortalité : maladies appareil circulatoire Mortalité : cancer voies aéro-digestives Alcool Tabac Accidents de la Circulation Sites et sols pollués Habitat indigne Pesticides ?

Source : Le Diagnostic Territorial Partagé du Cher, 2017

4. Des paysages révélateurs de terroirs

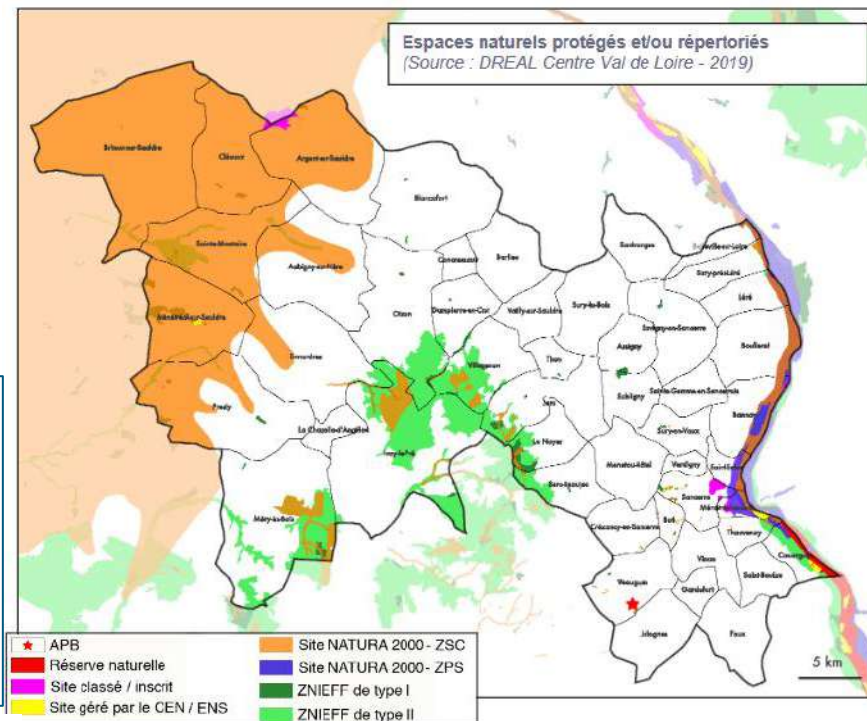
Les paysages du Pays Sancerre Sologne sont contrastés, faisant apparaître en alternance des milieux très ouverts et monovalents, et des milieux plus ou moins clos renfermant une diversité floristique et faunistique riche, souvent abritée dans des secteurs boisés, des zones humides, ou la combinaison des deux. Les coteaux calcaires du Sancerrois sont par ailleurs d'une qualité écologique reconnue, pouvant être colonisés par une végétation herbacée et des pelouses calcicoles offrant refuge à de nombreuses espèces végétales et animales. La vallée de la Loire est elle aussi très riche sur le plan écologique grâce à des forêts alluviales, des prairies, des zones humides en quantité, mais aussi en tant qu'axe migratoire majeur pour de nombreuses espèces d'oiseaux et de poissons. Il s'agit par ailleurs de l'un des derniers refuges pour la loutre d'Europe en France. En conséquence, certains espaces naturels remarquables ou présentant un intérêt particulier sont protégés par plusieurs dispositifs : réserve naturelle, site classé ou inscrit, NATURA 2000, ZNIEFF.

Définitions :

Une réserve naturelle est une partie du territoire où la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière. Il convient de soustraire ce territoire à toute intervention artificielle susceptible de le dégrader. *

Un site Natura 2000 est désigné pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne.**

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire).***



*<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2085>

**<https://www.natura2000.fr/natura-2000/qu-est-ce-que-natura-2000>

*** <https://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation>

5. Enjeux climatiques, érosion de la biodiversité et risques naturels et technologiques

Les paysages précédemment décrits s'inscrivent dans la protection d'espaces naturels pour lesquels l'importance du sauvage est au centre de différentes mesures. L'importance de ces zones et des bienfaits qu'elles procurent s'articule avec des espaces de nature « domestiquée » qui peuvent eux aussi être générateurs de bienfaits pour l'environnement. Notons ici l'importance des prairies dans le potentiel de captation carbone et l'importance de l'élevage dans la fertilisation du sol. La réflexion très contemporaine de l'alliance des hommes et de la nature pour préserver l'environnement permet d'appréhender les risques naturels grâce à des changements de pratiques.

Nous le savons, le dérèglement climatique impactera et impacte déjà le territoire du Pays Sancerre-Sologne. Le SCoT pointe notamment que les intensifications des épisodes de sécheresse et de canicule vont conduire les viticulteurs à adapter les cépages et à l'anticipation de nouvelles essences de peuplement forestiers. Les rendements céréaliers, en particulier du blé, seront impactés aussi. La ressource en eau, amenée à se raréfier ou à voir sa qualité se dégrader, est un point d'attention non négligeable dans ce territoire à dominante agricole. Par ailleurs, l'amplification des retraits-gonflements des argiles risque d'engendrer des dégâts considérables sur le bâti.

En ce qui concerne les risques naturels, les diagnostics existants font état d'une population bien sensibilisée à des risques bien connus. Par exemple, le risque d'inondation et coulée de boue dans le territoire du SCoT est principalement lié à des inondations de plaine, surtout dues à des débordements de cours d'eau, en particulier la Loire (où le risque d'inondation naturelle peut être aggravé par la rupture éventuelle des digues de protection), mais aussi la Grande Sauldre. Si le PGRI ne considère pas le territoire comme soumis à un risque important, l'historique des inondations montre qu'il faut être vigilant, c'est le cas aussi pour les feux de forêts, dont le risque reste faible, mais existe tout de même.

La préservation de la richesse végétale et animale, sauvage et domestiquée, qui peuple le territoire, est une réponse concrète à l'érosion de la biodiversité. Il existe sur le territoire des pratiques agricoles qui tentent d'apporter des réponses à ces préoccupations cruciales. Elise Colas en est un exemple parlant. Eleveuse sans terre, elle nettoie les bords de Loire avec son troupeau de 260 bêtes élevées dans un lien très particulier au paysage.

Ces pratiques de conservations et de préservations existent également avec le végétal. Les exemples que constituent les travaux menés sur la commune de Santranges autour du châtaigner et la mise en place d'un verger conservatoire, ceci en partenariat avec la maison du Loir du Cher, sont à ce titre parlant. L'objectif de ce projet étant de favoriser la poursuite de la culture de la châtaigne en s'adaptant au changement climatique grâce à des greffes avec des variétés d'autres territoires.

Enfin, le territoire étant à proximité de la Loire et de la centrale de Belleville-sur-Loire, il existe des risques technologiques engendrant des contraintes urbanistiques inhérents à la proximité d'une centrale nucléaire, mais aussi de rupture de digues et de barrage fragilisant les espaces submersibles en aval.

5. Enjeux climatiques, érosion de la biodiversité et risques naturels et technologiques

D'un point de vue paysager : le SCoT dénombre un certain nombre d'enjeu auxquels une attention particulière doit être portée :

- Une fragilité des paysages du Pays Fort liée à l'érosion du bocage, de la diversité des formes végétales et des phénomènes d'enrichissement
- Une imbrication forte des espaces urbains, agricoles et viticoles impliquant une attention plus particulière dans le sancerrois et en vallée de Loire sur le maintien de lisières urbaines lisibles dans le grand paysage
- Une progression des enrésinements en Sologne
- Un risque de simplification du paysage en vallée de la Loire, mais aussi localement de brouillage de la lisibilité du paysage (perte d'espaces ouverts, sensibilité paysagère des coteaux...)
- Des espaces d'activités exposés pour certains à un enjeu de qualification et d'innovation en termes d'aménagement
- Des points de vue de qualité sur le grand paysage qui peuvent encore être développés
- Territoire peu urbanisé, mais qui présente un enjeu de maintien des clairières

En ce qui concerne l'érosion de la biodiversité, le changement climatique provoquant sécheresse et inondations risque de faire disparaître certaines espèces du territoire (hêtre, sternes, l'oedionème criard et le martin-pêcheur). L'abandon des pâturages et la modification des pratiques culturales et sylvicoles risquent aussi de faire disparaître les espèces inféodées aux prairies. Les obstacles aux déplacements d'espèces comme les engrillagements ou les seuils sur les cours d'eau représentent eux aussi un risque pour la biodiversité locale.

Quel lien avec le PAT ?

Dans le cadre du PAT, il est important d'identifier les points d'articulation possible entre les mesures de politiques environnementales et celles d'une politique alimentaire. L'intérêt de croiser les travaux est important en matière d'impact mais aussi en matière de coup économique, de cohérence et de leviers d'actions. L'axe de rémunération possible du travail agricole pour les services environnementaux rendus est important pour les collectivités qui peuvent alors associer la question de la préservation environnementale et du développement agricole des territoires en menant des politiques incitatives. (Par exemple à travers des Baux Ruraux Environnementaux lorsqu'ils sont propriétaires des terres.)

Il y a donc un enjeu fort à articuler ces politiques qui vont dans le même sens en offrant de nouveaux leviers d'action.

Source : SCoT, Pays Sancerre-Sologne



8 Français sur 10
SE DÉCLARENT CONCERNÉS
PAR L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ*

*Source : sondage Ifop réalisé en mai 2018 pour l'Agence française pour la biodiversité

5. Enjeux climatiques, érosion de la biodiversité et risques naturels et technologiques : Zoom sur le climat

CC Sauldre et Sologne

CC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Similaires sur les deux communautés de communes, les impacts météorologiques du dérèglement climatique sont évalués notamment par MétéoFrance.

Les constats qui ressortent sont une augmentation de la température moyenne, et ce, que la valeur des projections climatiques soit haute ou basse.

Quel lien avec le PAT ?

Concernant plus spécifiquement les enjeux liés à la production agricole, la diminution du nombre de jours de gels est compensée par l'augmentation du nombre de jours avec sols secs. Cette dernière est par ailleurs très marquée en été et en automne pour le scénario de la valeur « haute ».

Indications de lecture

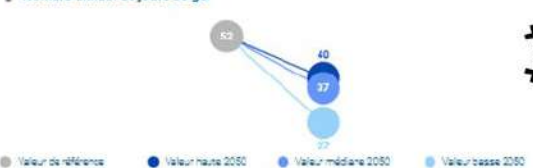
Les quatre valeurs par indicateur sont : la valeur de référence (actuelle), la projection médiane à 2050 (tendancielle) adjointes aux valeurs haute, médiane et basse. Aussi même dans le scénario à valeur basse les valeurs montrent une forte transformation qui va nécessiter de l'adaptation.

A noter, que les deux bornes inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance sont à 90% pour la plupart des indicateurs

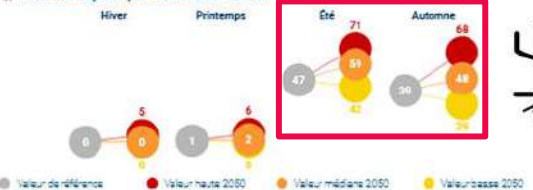
Température moyenne par saison (en °C)



Nombre annuel de jours de gel



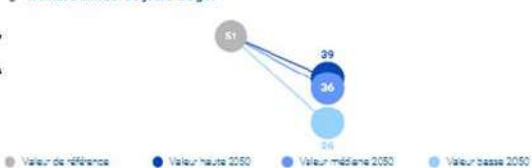
Nombre de jours par saison avec sol sec



Température moyenne par saison (en °C)



Nombre annuel de jours de gel



Nombre de jours par saison avec sol sec



Source : CLIMADIAG Commune, données DRIAS, Météo France.
<https://meteofrance.com/climadiag-commune>

6. La question de l'eau

La question de l'eau s'avère centrale sur le territoire. Malgré un réseau hydrographique dense sur 4 bassins versants et une qualité piscicole et écologique reconnue, le territoire dispose d'eaux souterraines exploitables mais vulnérables. A ce jour, elles permettent toujours l'autosuffisance de la population en eau potable, mais leur vulnérabilité pose question. En effet, la nappe alluviale de la vallée de la Loire et la nappe de craie sont très vulnérables aux pollutions de surface. A l'heure actuelle, les débits d'étiage qui rendent les cours d'eau vulnérables, et des ouvrages empêchent la circulation des espèces et des sédiments.

L'enjeu principal sur le territoire du Pays, comme dans bien d'autres territoires, est d'ordre quantitatif. L'amenuisement de la ressource en eau est un enjeu identifié de longue date, et a été l'élément déclencheur de la création du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Sauldre en 2005. Aujourd'hui, les épisodes d'étiage sévères s'intensifient, et avec eux la dégradation des milieux associés et dépendant de la ressource. La hiérarchisation des usages en période de sécheresse privilégiant l'adduction d'eau potable et l'agriculture, la dégradation des milieux va en s'intensifiant. Par ailleurs, un des enjeux pour les acteurs de l'eau du territoire est celui des retenues d'eau dans les étangs en secteur solognot, souvent à vocation récréative sinon cynégétique.

Quel lien avec le PAT ?

Dans le cadre du PAT, les agriculteurs avec lesquels nous avons échangé nous ont expliqué en quoi l'accès à l'irrigation oriente les choix cultureux. Pour certain, cela est même décrit comme une forme d'inégalité dans la possibilité de développer une certaine autonomie en polyculture-élevage. Toutefois les questions de fond que le PAT permet de soulever concernent la réalité des sols, et la possibilité ou non de développer certaines cultures. Une nouvelle façon d'envisager le métier d'agriculteur pourrait en effet moins relever de la recherche de productivité à n'importe quel prix, que le développement d'une agriculture insérée dans un paysage et ses enjeux, restant rentable malgré les contraintes du territoire.

Qualité de l'eau souterraines et superficielles à l'échelle du périmètre du SCoT

(Source: SDAIE Loire Bretagne 2016-2021)



Une autosuffisance en matière d'eau potable ne devant pas minimiser les efforts à poursuivre en matière de sécurisation de la ressource, de gestion qualitative (vulnérabilité à l'égard des nitrates) et quantitative (volume de prélèvement important de la part de l'agriculture et de l'industrie).

Une reconquête de la fonctionnalité écologique et de la morphologie des cours d'eau à continuer au bénéfice du maintien de la biodiversité et de certaines activités de plein air (randonnée, pêche...).

Source : SCoT, Pays Sancerre-Sologne

6. La question de l'eau : les enjeux principaux



Cruel

Les épisodes d'étiage sévères se doublent d'une intensification des risques de cruel. Il est dès lors nécessaire de doter le territoire de zones d'expansion de cruels pour protéger l'aval. C'est le cumul de ces zones d'expansion dans des secteurs à moindre enjeu (non-urbanisés) qui permet de lutter de la manière la plus efficace contre ce risque.



Ruissellement

Un autre enjeu lié à l'eau sur le territoire est celui du ruissellement. La forte érosion des sols a assez largement dégradé sa capacité à absorber les précipitations, générant donc un risque accru de ruissellement, venant entre autres accélérer le risque de débordement de cours d'eau en période de fortes pluies. La mise en place de haies, de zones tampons, et de solutions "douces" permettraient de limiter le ruissellement dans les zones à enjeu.



Pollutions diffuses

Si des molécules polluantes sont encore détectées dans les nappes localement, elles sont a priori anciennes. Les pratiques agricoles actuelles sur le territoire, peu intensives, génèrent assez peu de pollution de l'eau.



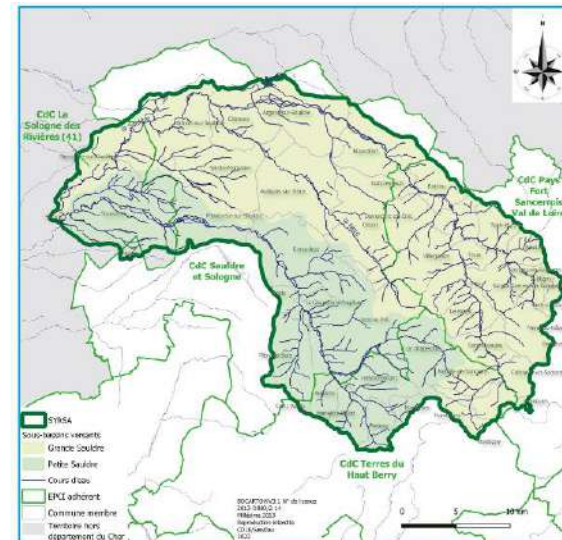
Milieux

Une étude Hydrologie-Milieux-Usages-Climat (HMUC) est en cours à l'échelle du bassin versant du Cher, dont la Sauldre est un affluent. Son objectif : qualifier les besoins et les enjeux autour des milieux et des usages.



Conflits d'usage

Si les acteurs de l'eau du territoire ne font encore pas état de conflits d'usage majeur, l'augmentation du déséquilibre quantitatif génère des incertitudes sur l'avenir. Le partage de la ressource suivant une hiérarchisation des usages en période d'étiage sévère pouvant s'avérer générateur de conflit, il est important d'adopter une démarche d'anticipation.



LE TERRITOIRE :

- **ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPIC) : 4**
- **COMMUNES : 47**
- **POPULATION CORRIGÉE (À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT) : 22 275 habitants**
- **RIVIÈRES : la Grande Sauldre, la Petite Sauldre, la Nièvre et leurs affluents**
- **SUPERFICIE : 1 200 km²**
- **LINÉAIRE DE COURS D'EAU : 1 022 km**
- **CONTRAT TERRITORIAL « MILIEUX AQUATIQUES »**
 - 2021-2026 - 1^{er} CTMA₁
 - 1^{er} cycle : 2021-2023 en cours de mise en œuvre ;
 - 2^e cycle : 2024-2036.

Source : Entretien SAGE

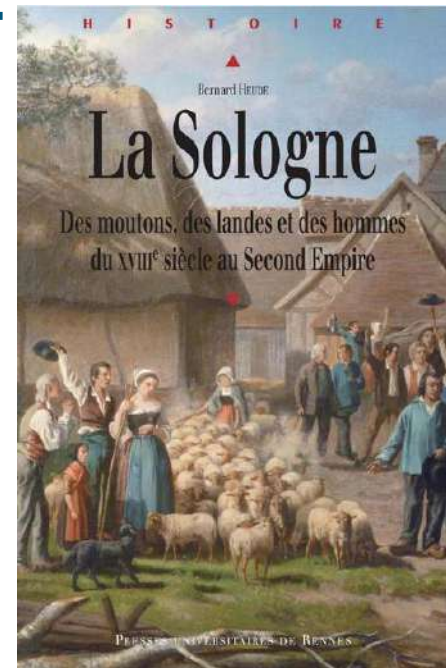
7. Brève histoire de l'agriculture et de l'alimentation locale

Des pages entières pourraient être écrites pour raconter les histoires qui ont conduit à la constitution du paysage agricole du Pays Sancerre Sologne. Nous fournissons ici quelques références, et proposons de dégager les axes importants pour le PAT qui consiste à montrer :

- Comment le territoire est entré dans la spécialisation agricole et la structuration de filières.
- Comment, de cette force de travail et de la vie de l'homme dans son paysage avec ses bêtes, ressortent aujourd'hui des produits à forte valeur ajoutée qui font la réputation du territoire et façonnent son histoire.

Le nom de Pays Fort aurait pour origine la fertilité du sol, une terre dédiée à l'élevage car il s'agit de terres lourdes et riches pour les pâturages, des terres repérées parce que « tout y pousse ». Ainsi, l'élevage, majoritaire il y a plusieurs dizaines d'années, a aujourd'hui laissé la place à la culture de céréales blé, orge, colza, pois, féveroles, des cultures moins contraignantes ayant pendant un temps garanti une meilleure rentabilité aux agriculteurs. Ces derniers ont alors investi dans des machines, contractant des dettes importantes. De nombreuses petites fermes ont disparu au profit de grandes exploitations capables de répondre au marchés mondiaux qui exigent la spécialisation des fermes. Dans le journal *Le Berry Républicain*, Daniel, agriculteur dans le Pays fort, explique : « *En 1976, il y avait trente exploitations à Vailly-sur-Sauldre, aujourd'hui, il n'y en a plus que trois [...]* ».

La Sologne a pour étymologie *le pays de Seigle*. Et rend compte d'un territoire historiquement défini comme pauvre et qui avait du mal à nourrir sa population. Dans l'ouvrage de Bernard Heude, *La Sologne des moutons des landes et des hommes*, écrit en 2012*, sont décrits deux axes importants du façonnement agricole du Pays. Premièrement les questions de droits de propriétés et l'endettement des paysans a imposé la vente de terre et a favorisé l'apparition de grands domaines. D'autres part, la vie avec les animaux révèle une place toute particulière accordée alors au mouton. Aujourd'hui la Sologne est économiquement plus robuste que le Pays Fort. L'agriculture y a été plus ou moins délaissée au profit d'autres activités. Ainsi, comme on peut le lire dans l'ouvrage de Pierre Guillardot, *Diversité des exploitations agricoles en grande Sologne, 1976*** : « *On a donc l'impression que, pour vivre, les Solognais font flèche de tout bois. Ce n'est certes pas nouveau, dans un pays de sol ingrat.* ». Ceci se traduit par une forme de déprise agricole.



*<https://journals.openedition.org/etudesrurales/9869>

**https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_1976_num_53_433_4897

7. Brève histoire de l'agriculture et de l'alimentation locale



Le sancerre*

Les premières vignes auraient été importées par les Romains il y a plus de 2000 ans, et la première taille serait le fait d'un âne gourmand permettant de révéler que la vigne taillée produisait plus de fruits.

Dans le Sancerrois, les appellations Sancerre ont attendu 1936 pour le vin blanc et en 1959 pour les rouges et les rosés.

Simon Dezat, viticulteur à la retraite, explique que la production d'un tel vin est exigeante. « *En agronomie, il y a des règles qu'on ne peut pas transgresser, il y a un historique.* » Le savoir-faire inhérent à la production du Sancerre nécessite depuis toujours une grande implication des viticulteurs qui se sont autonomisés collectivement en se dotant d'un laboratoire d'analyse. Elever ce vin nécessite d'être précurseur pour répondre aux attentes des clients (respect de l'environnement, baisse de l'utilisation des sulfites.) La structuration de la profession permet un point dans la réussite d'une filière : fixer son prix !



Johan Coquery, éleveur à Neuvi-doux clachers et co-président du comité de défense du Pays Fort, nouvellement créé. © Radio France - Michel Beroff

L'élevage bovin

Sur le territoire il est impossible de ne pas constater l'importance accordée à la viande. Dans les marchés des villages les personnes font la queue chez les différents bouchers. Elles expliquent venir acheter de la viande de qualité. Ainsi, la terre d'élevage du Pays Fort peut toujours être fière de sa réputation. Toutefois, si certains boucher choisissent leurs bêtes chez les éleveurs, le modèle du circuit court et de la vente directe peut ne pas être rentable, faute de débouchés. La consommation de viande et de viande de qualité devrait permettre de poser la question du juste prix à payer au producteur. Un prix juste, important à garantir pour conserver des éleveurs sur le territoire quand l'évolution de la profession s'accompagne de l'arrivée sur le marché d'acteurs financiers qui rachètent les terres et imposent un modèle industriel qui casse les prix.



Le crottin de chavignol***

Ce fromage tiendrait son nom de son moule fabriqué avec une terre argileuse que les femmes trouvaient dans les « crots », soit des trous d'eau où elles lavaient leur linge. Le fromage aurait donc pris le nom de son contenant, un moule fabriqué avec cette argile.

La race de chèvre historique du territoire a aujourd'hui disparue. Ce fromage est affinée à partir du lait de la race Alpine, race qui se rapproche le plus de la race disparue. La particularité de l'AOC de ce fromage est que le fourrage doit être exclusivement produit sur la zone d'appellation.

La confection des crottins peut être réalisée par les éleveurs en partie ou en totalité. Parfois ces derniers font le choix de vendre une partie de leur lait à un affineur qui va fabriquer les fromages. Sur le marché de Vailly, l'affineuse revendeuse que nous rencontrons s'inquiète de ne pas trouver de relève. Fière de ce produit mais fatiguée par sa carrière, elle alerte sur l'importance de transmettre des savoir-faire pour continuer à avoir cette production de qualité.

*<https://journals.openedition.org/paysage/11248>;

<https://www.covigner.com/sancerre/>

***<https://crottinchavignol.fr/le-chavignol/historique>

CRTE*, SCoT**, PAT : construire une politique alimentaire territoriale commune

Le PAT du syndicat Mixte de Pays Sancerre Sologne s'inscrit dans une dynamique territoriale pour la quelle l'importance du développement et du maintien de l'agriculture est un enjeu important qui n'est plus à démontrer. Les contextes historiques, sociaux, environnementaux et économiques sont à comprendre comme un terrain fertile mais potentiellement fragile car inégalement réparti sur le territoire. Aussi il est important d'articuler le Projet Alimentaire avec les Projets territoriaux en cours.

Les orientations stratégiques du CRTE

- Axe 1 : Réaffirmer une vocation productive globale au cœur d'une ruralité qui innove, cultive les signes de qualités et dynamise le nord du Cher

Dans le cadre du PAT, deux AOC participent à l'image de marque du Pays et constituent les étendards d'une agriculture de qualité et de terroir en résonance avec la géographie du territoire. Au-delà des AOC c'est toute une identité basée sur l'exigence de la qualité et de l'authenticité qu'il est urgent d'identifier et de préserver. Etc.

- Axe 2 : Faire briller des patrimoines vivants et valoriser une authenticité en mouvement pour des espaces et modes de vies actifs et ouverts.


Il convient de renforcer les démarches collectives favorisant l'autonomie des fermes (circuits courts, transformations, etc.) dans la perspective de développer l'agrotourisme, voie de diversification, insuffisamment exploitée mais également un tissu capable de répondre à la demande de consommateurs locaux. Le tourisme gastronomique, œnologique et « nature » suppose que le secteur agricole et viticole soit mobilisé au premier plan et de déployer une politique d'accompagnement des exploitations agricoles. Etc.

- Axe 3 : Valoriser un réseau territorial interconnecté et solidaire au service d'une nouvelle accessibilité, d'espaces dynamiques et d'une attractivité globale et durable

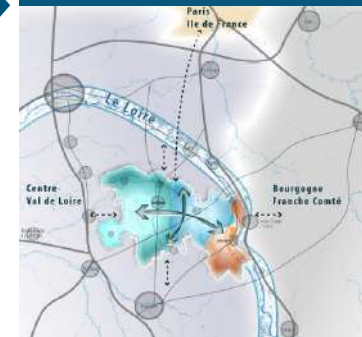
Cet axe nécessite de considérer la préservation des ressources dont la ressource en eau. Le territoire dispose d'une ressource hydrique importante, de qualité globalement satisfaisante, mais il y a la nécessité d'une vigilance accrue en raison notamment de l'évolution des pratiques agricoles. Il permet aussi de réfléchir aux questions de gouvernance notamment dans le cadre d'une démarche de démocratie alimentaire.

*Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique

**Schéma de Cohérence Territoriale



Sancerre Sologne se positionne comme un espace de liens et d'impulsion pour révéler un espace interrégional «Centre Val de Loire- Bourgogne Franche Comté» lisible et dynamique.



B. Le système agricole



1. Les semences

Les semences sont le point de départ dans l'activité agricole. C'est par leur domestication qu'est née l'agriculture lorsque les chasseurs cueilleurs se sont sédentarisés et ont commencé à les sélectionner. Aujourd'hui, elles peuvent être issues de l'industrie et protégées par un brevet ou un certificat d'obtention végétale, ou avoir été conservées et reproduites à la ferme, on parle alors de variétés paysannes. Dans le premier cas, les semences achetées sont inscrites dans un catalogue officiel selon des règles garantissant qu'elles soient distinctes, homogènes et stables. Elles ne pourront pas être ressemées et nécessitent donc un nouvel investissement chaque année. Pour les agriculteurs, l'autonomie en semences est un enjeu important. Pourtant, dans le cadre de la modernisation agricole et de la standardisation des produits issus de l'agro-industrie, il peut être difficile de cultiver des variétés non homogènes, l'objectif étant de produire un produit « standardisé » pour répondre au marché. Ce mécanisme a donc des conséquences sur la biodiversité puisque ce sont quelques poignées de variétés qui sont cultivées, alors que des milliers existent.

Aussi, sur les territoires il existe un fort enjeu de conservation des semences paysannes, et notamment sur des variétés locales. Il n'y a pas été répertoriées de maisons de la semence, mais il est facile d'imaginer que les jardiniers amateurs ont des pratiques de sélections, conservation, et échanges. Nous savons également que des maraîchers cultivent des variétés du Berry.

Les variétés locales (elles peuvent être issues de semences paysannes ou inscrites au catalogues) :

- Chou-navet d'Aubigny*, Haricot barangeonnier**, Sucriner du Berry***, Lentilles du Berry****



Quel lien avec le PAT ?

Dans le cadre du Pat nous notons deux perspectives importantes, la première valoriser le patrimoine local et les actions de conservations et d'échanges de semences. La seconde consiste à informer autour de la réglementation européenne à propos des nouvelles techniques OGM donnant lieu aujourd'hui à des semences de Colza et tournesols résistantes aux herbicides en post levés.

*<https://www.tresorsvivantsducentre.com/chou-navet-aubigny>

**<https://www.chateaudurivau.com/fr/jardins-haricot-barangeonnier.php>

***<https://www.biaugerme.com/potageres/legumes-fruit/courges-potimarrons-patissons/fiches/courge-sucriner-du-berry>

****<https://www.lentilleduberry.com/>

Attention aux OGM !

La cour européenne de justice a été saisie par un collectif d'associations afin de savoir quelles mesures devaient être prises par rapport aux plantes ayant subi une mutation génétique in vitro. La réponse a été de qualifier ces variétés de semences OGM et de les soumettre au champ d'application de la directive 2001-18. Aujourd'hui ces plantes sont interdites à la culture en plein champs. On compte parmi ces variétés des colza et des tournesols, dont les semences sont issues des techniques **Clearfield®** de BASF et **Express Sur®** de Syngenta.

<https://www.infogm.org/7554-ogm-la-justice-europeenne-va-t-elle-exempter-des-nouvelles-techniques>



2. Le foncier agricole, la pression foncière

Chaque semaine, ce sont 200 fermes qui disparaissent en France. La conséquence socio-économique est une chute importante du nombre de paysans et une concentration des terres cultivées par de moins en moins d'agriculteurs. Entre 1950 et 2019, un tiers de la population française était agricultrice, soit 7,4 millions d'actif. En 2019, cette proportion atteint seulement 1,5 %, qui cultivent environ 400 000 fermes.

D'un point de vue historique, les éléments qui ont conduit à cette situation sont la modernisation des trente glorieuse (introduction de machines), réformes de la PAC, et remembrement. Un remembrement est une opération foncière visant à transformer un parcellaire morcelé pour faciliter la motorisation de l'agriculture, parfois associée à une modernisation des réseaux (eau, égouts par exemple). La période du remembrement en France est essentiellement comprise entre 1960 et 1980. Les conséquences des remembrements sont diverses : impacts écopaysagers collatéraux importants, sur l'eau (inondations, drainage, eutrophisation) et les sols.

L'ensemble de ces événements sont qualifiés par certains chercheurs comme une dépossession de l'outil de travail, qui devient de plus en plus cher et qui nécessite de plus en plus d'investissements, plus ou moins imposé dans des orientations données pour octroyer certaines aides (aides du plan Marshall à partir de 1948 qui se traduit par l'acquisition de nombreux tracteurs 137000 en 1950 et 1,1 million en 1967). Dépossession d'une culture, d'un mode de vie. On parle alors d'ethnocide paysan qui accompagne la bétonisation, une révolution des paysages, selon Fabrice Nicolino.

Sur le territoire, la surface utilisée compte pour la moitié de la surface du territoire, s'élevant à 48%. A l'échelle de la France ce chiffre s'élève à 55%. Cette surface comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

Source : Recensement Agricole 2020, hors série Socialterre, *Ces terres qui se défendent*, Glossaires géoconfluences.

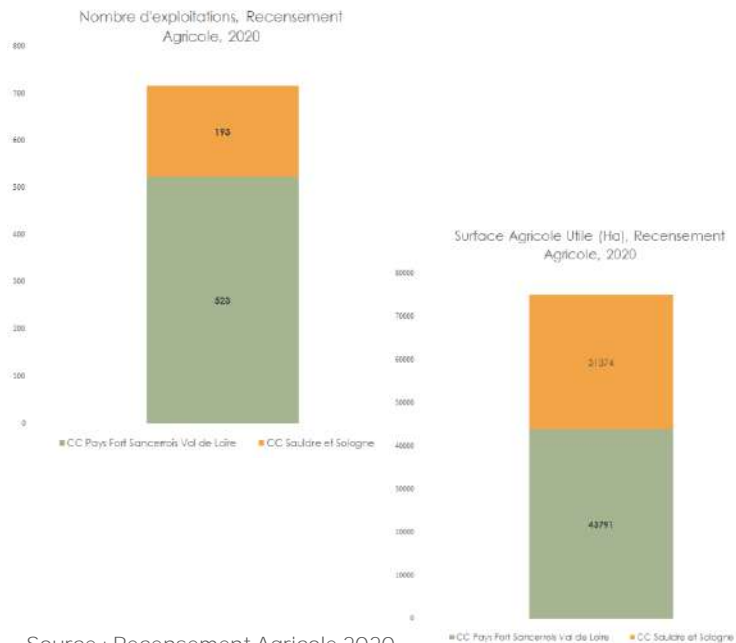
Les exploitations agricoles sont de plus en plus grandes : plus de 60 ha aujourd'hui contre 28 ha en moyenne en 1988.

Ce phénomène est lié à l'évolution des systèmes de production agricoles à partir des années 60 où l'objectif était de moderniser les fermes pour produire plus. Cela s'est traduit par une disparition des petites fermes familiales, qui n'avaient pas la capacité d'investir, au profit d'autres fermes qui se sont agrandies pour rentabiliser les investissements dans des moyens de productions coûteux. Ce phénomène d'agrandissement est toujours présent aujourd'hui et est d'autant plus stimulé que les aides de la politique agricole commune européenne sont distribuées en fonction du nombre d'hectares (Droits à Paiement de Base).

L'agrandissement des fermes et l'augmentation du coût des systèmes de production posent plusieurs difficultés :

- > concurrence entre agrandissement et installation pour les terres,
- > une augmentation du prix des terres (concurrences + primes à l'hectare),
- des outils de production de plus en plus difficiles à transmettre.

2. Le foncier agricole - la surface et les exploitations



Source : Recensement Agricole 2020

La surface agricole utilisée compte pour la moitié de la surface du territoire, s'élevant à 48%. A l'échelle française, ce chiffre s'élève à 55%. Celle-ci, par définition, comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

Le territoire du Pays Sancerre Sologne comptabilise un total de 716 exploitations agricoles et une surface agricole utile (SAU) de 75165 hectares. Si la Communauté de Communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire compte 523 exploitations, soit 73% du total, la surface agricole utile totale est quant à elle répartie de façon plus homogène sur le territoire du Pays : 58% sur la CCPFSVL, 42% sur la CC Sauldre et Sologne.

Par ailleurs, le territoire du Pays Sancerre-Sologne compte 61,6% de sa surface en occupation agricole. Si la CCPFSVL est résolument un territoire agricole (81% de sa surface est en occupation agricole), la CC Sauldre et Sologne présente quant à elle 42% de sa surface en occupation agricole, et 50% en forêt et milieux semi-naturels*.

Ces éléments traduisent des disparités entre les deux communautés de communes voisines, dont le profil agricole diffère.

*Source : Observatoire des territoires, ANCT 2021. Données CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

2. Le foncier agricole, la diminution du nombre d'exploitations

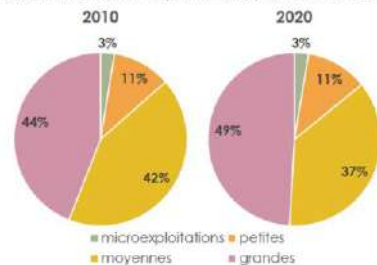
Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitation a donc diminué, et ce, peu importe la taille de ces dernières. Les exploitations de grande taille ont cependant été moins touchées par ce phénomène, passant de 221 unités à 215, contre un passage de 307 unités à 234 pour les moyennes exploitations. Par ailleurs, si la surface totale des petites et microexploitations n'a pas évolué malgré une diminution du nombre de leurs unités, celle des moyennes exploitations a significativement diminué, et celle des grandes exploitations, quant à elle, a augmenté.

Ainsi, si les moyennes et grandes exploitations représentaient respectivement 44 et 42% de la surface totale en 2010, les grandes exploitations en représentent désormais 49%, contre 37% pour les moyennes.

Quel lien avec le PAT ?

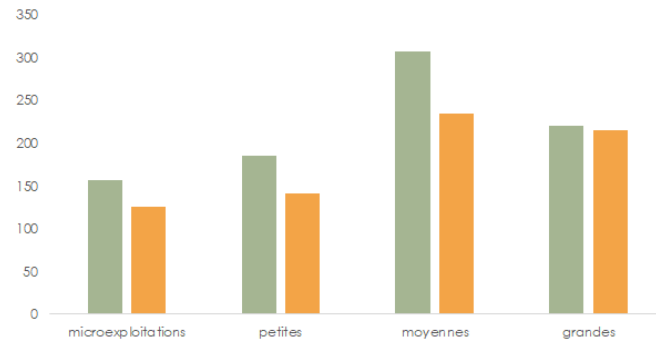
Les agriculteurs sont unanimes, quels que soient leurs productions. Transmettre sa ferme est devenu extrêmement onéreux. Transmettre à ses enfants est soit décrit comme « Nous les endettons pour toutes leurs vies », « Soit comme, je dois renoncer à mon capital ». Les retraites étant par ailleurs tellement faibles surtout lorsqu'elles doivent permettre à un couple de vivre, que parfois ce renoncement est impossible! Le risque est alors de vendre son exploitation à ceux qui peuvent « investir » dans le foncier agricole. Mais là encore cette possibilité est décrite comme un échec par rapport à ce que désirent les agriculteurs. Réfléchir à la transmission et à l'accès au foncier agricole est donc un enjeu fort pour le PAT.

Evolution de la répartition de la surface totale selon la taille des exploitations (RGA, 2010, 2020)

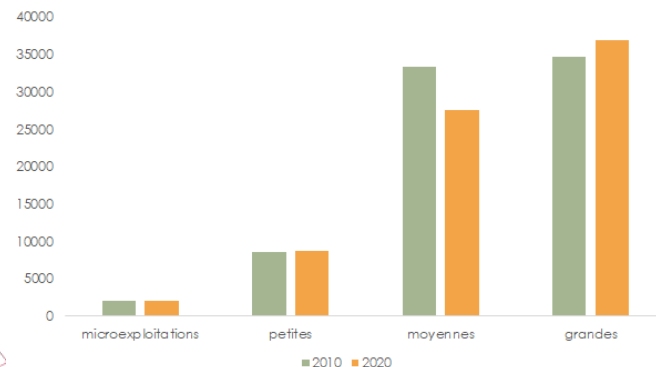


Source : Recensements agricoles, 2010, 2020

Evolution du nombre d'exploitations selon leur taille (RGA, 2020)

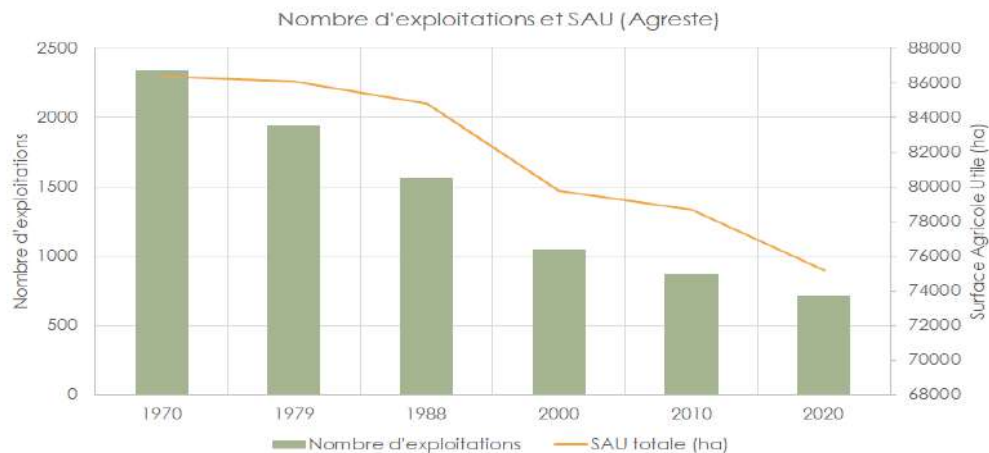


Evolution de la surface (ha) des exploitations selon leur taille (RGA, 2020)



2. Le foncier agricole : la surface agricole utilisée

Au fil des décennies, la surface agricole utile du territoire n'a cessé de décroître, et avec elle le nombre d'exploitations agricoles. Aujourd'hui, le territoire du Pays Sancerre-Sologne compte 716 exploitations et une surface agricole utile de 75 165 hectares. Ainsi, en l'espace de 10 ans, ce sont 154 exploitations qui ont disparu, et plus de 3 500 hectares.

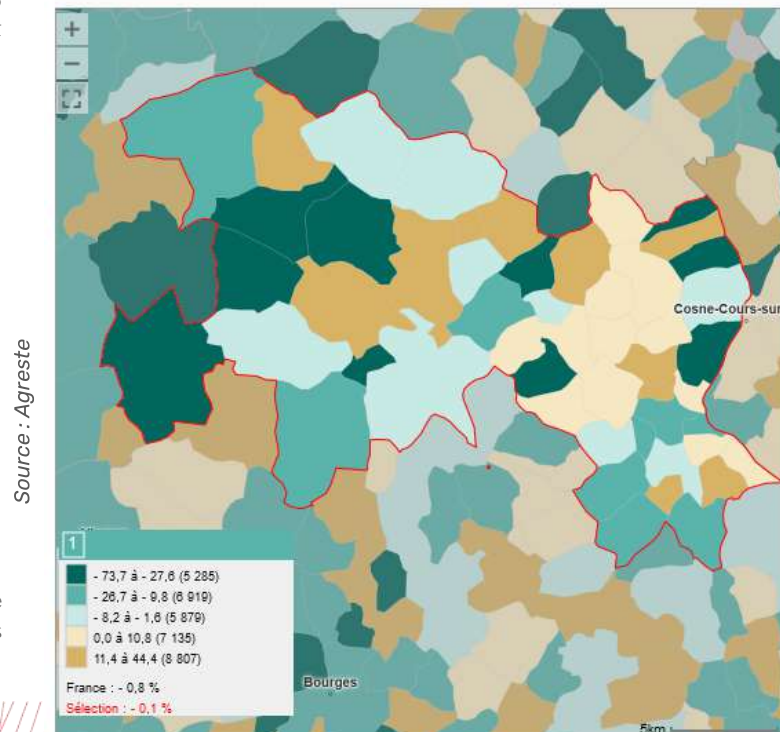


Source : Agreste

Les communes du territoire présentent de fortes disparités en matière d'évolution de leur surface agricole utile. Certaines d'entre elles affichent une évolution positive : Clémont (+35%) ou Sury-ès-Bois (+25%), d'autres négative : Léré (-73%) ou Sainte-Montaine (-37%)

1 Évolution de la superficie agricole utilisée (SAU) entre 2010 et 2020 (%)

Source : Agreste - Recensements agricoles



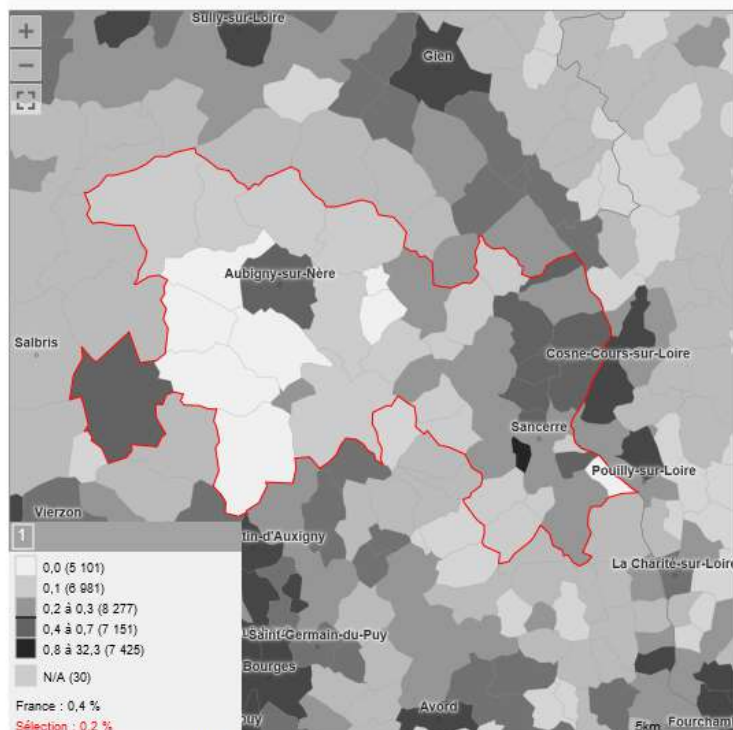
Source : Agreste

Certaines données sur les cartes sont estimées : se référer à TABLEAU, ou aux exports de données sous ACTIONS | © MAA 2021 - IGN Admin Express 2020 - Source : Agreste

2. Le foncier agricole, l'artificialisation des sols

1 Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2019 (%) 2009-2019

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2019



© Observatoire des territoires, ANCT 2021 - JIGN Admin Express

L'artificialisation des sols est en partie responsable de cette diminution de la surface agricole utile. A l'échelle du territoire, 0,2% de la surface a été artificialisée entre 2009 et 2019 (ce chiffre s'élève à 0,4% à l'échelle de la France et pour la Région Centre-Val de Loire, et à 0,3% pour le département du Cher).

Cette artificialisation est inégalement répartie entre les communes du territoire. La commune de Bué, limitrophe de Sancerre, présente le taux d'artificialisation le plus important du Pays Sancerre-Sologne, atteignant 0,9%. A l'inverse, les territoires solognots de l'ouest du Pays apparaissent moins touchés : autour de 0,1%.

Les communes localisées sur l'axe ligérien présentent un taux d'artificialisation plus important : il atteint par exemple 0,7% sur la commune de Belleville-sur-Loire. Aubigny-sur-Nère représente également une "poche" d'artificialisation sur le secteur solognot, qui peut s'expliquer par la densité plus élevée d'habitations sur la commune.

Source : Observatoire des Territoires, ANCT

Les professionnels de la SAFER, expliquent que selon leurs observations, la question de l'artificialisation et de la déprise agricole apportent de nouvelles questions. Il y a en effet du foncier délaissé et des biens vacants à appréhender. Toutefois, contrairement à d'autres régions de France, ce qu'il se passe est que des terres peuvent être rachetées la chasse et pour l'installation de panneaux photovoltaïque sur des exploitations fragiles, qui se construisent alors un revenu autrement.

Source : entretien avec la SAFER

2. Le foncier agricole, la pression foncière

L'artificialisation des sols est donc en moyenne assez faible sur le territoire, et ne peut être tenue pour seule responsable de la perte de surface agricole. D'autres mécanismes sont à l'œuvre, notamment sur le secteur solognot, où plusieurs hectares de terres agricoles s'enfrichent. Le travail en cours en 2022-2023 autour du PLUi de la CC Sauldre-Sologne tente d'établir un recensement de ces friches et des raisons de cet enfrichement.

Un des premières analyses possibles de cet enfrichement est le croisement de deux dynamiques :

- Une déprise agricole sur le secteur qui fait baisser la valeur des terres vouées à l'agriculture et qui rend difficile la transmission
- La place centrale de la chasse sur le même secteur, faisant monter la valeur des terres naturelles

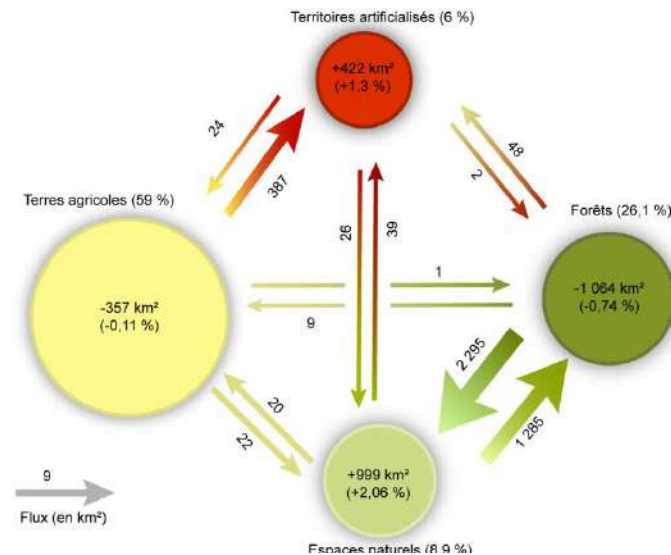
Dès lors, il peut arriver qu'un agriculteur, faute de repreneur, choisisse de vendre son terrain à un acquéreur souhaitant se constituer un terrain de chasse à un prix beaucoup plus avantageux (autour de 10 000€ l'hectare) que s'il l'avait vendu pour une reprise agricole. Le terrain s'enfriche donc, jusqu'à devenir exploitable pour la chasse.

Source : Entretien avec la SAFER

Quel lien avec le PAT ?

A l'échelle de la France, le changement d'occupation des sols concernant les terres agricoles est avant tout le fait de l'artificialisation ce qui contraste avec les enjeux du territoire et la réalité du territoire. C'est donc sous un autre angle que le PAT doit se saisir de cette question.

Changements d'occupation des sols en France entre 2012 et 2018



Source : CGDD : <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/societe/limites-planetaires-ressources/article/changements-d-utilisation-des-sols>

2. Le foncier agricole, les hausses de prix

La moyenne nationale de l'ha est de 5900€ en France

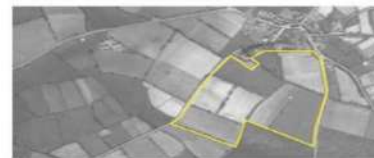
De manière générale, les tendances haussières observées ces dernières années sur les terres labourables se poursuivent, alors même que les prairies qui ne peuvent être retournées demeurent stables voire en baisse du fait de la crise persistante de l'élevage.

De nouvelles pressions viennent par ailleurs s'exercer sur le marché foncier, liées notamment au développement de projets individuels de méthanisation ou à des perspectives de revenus diversifiées par la production d'énergies renouvelables, valorisation carbone, etc...). Ces nouvelles pressions sont portées aussi bien par des agriculteurs que par des investisseurs. Enfin, dans le contexte actuel de pandémie et de crise, le foncier sert de plus en plus de valeur refuge et la demande d'investisseurs bailleurs est forte. De ce fait, la différence entre prix des terres libres et prix des terres occupées tend à s'estomper.

Le SCoT pointe la hausse marquée, au global, du prix des terres et près libres sur les petites régions agricoles du Pays Fort et Sancerrois – Val de Loire, de la Sologne et de la Champagne berrichonne. Cette hausse représente respectivement 2 260€, 4 250€ et 4 130€ entre 1999 et 2017. Le phénomène est similaire pour les terres et près loués. Or, cette inflation du coût d'entrée ou d'usage de la terre agricole pèse sur la capacité d'installation des jeunes agriculteurs, voire peut inciter les propriétaires des terres à les vendre

Figurant parmi les raisons de l'augmentation du prix des terres, en ce qui concerne le secteur pays-fort sancerrois, les terres du sancerrois, éligibles à l'appellation Sancerre, connaissent depuis plusieurs décennies une très forte valorisation, du fait notamment de la renommée internationale du produit. Pour comprendre comment cela impacte durablement le foncier, il faut en premier lieu distinguer les deux types de viticulture à l'œuvre sur le territoire : les petits producteurs et les négociants. Ces derniers sont sur des marchés de volume et cherchent à acquérir du foncier dans le Sancerrois pour conserver l'appellation dans leur catalogue. Ils sont prêts à payer cher l'hectare de terre d'appellation Sancerre. On observe d'ailleurs une évolution notable : de 200k€ à 300k€ l'hectare en 10 ans seulement. Ces références de prix sont appliquées sur les transmissions, et les petits producteurs familiaux se retrouvent impactés.

Source : SCoT du Pays Sancerre Sologne et entretien SAFER



„Au sud-ouest du bourg de Sury-ès-Bols en 1947, un parcellaire morcelé délimité par des haies. Source : IGN



„Au sud-ouest du bourg de Sury-ès-Bols aujourd'hui, une parcelle d'un seul tenant. Source : Google Satellite



„Parcelles cultivées en 1947 bordant l'Aunaie à Subigny. Source : IGN



„Parcelles bordant l'Aunaie à Subigny, devenues boisées aujourd'hui. Source : Google Satellite

Le PLUi de la CC Pays Fort Sancerrois Val identifie par ailleurs une dynamique de changement de parcellaire sur son territoire. Le recul des pâturages et du linéaire de haie génère un agrandissement du parcellaire d'un seul tenant.

3. La prise en compte des ressources

En matière d'utilisation de l'eau, le territoire présente un fort besoin, essentiellement pour la production de céréales, et dans une moindre mesure pour les fourrages annuels et les prairies. Pour la production de céréales, ce sont 3957 hectares qui ont un besoin d'irrigation, soit environ 10% du total de la surface en céréales.

Néanmoins, l'évolution des pratiques et des techniques de production a permis une diminution de la surface irriguée pour la production de céréales, comme pour celle des fourrages annuels, et ce, malgré l'augmentation de la surface totale de production de de céréale. Cette diminution est de l'ordre de 6,5% pour les céréales, et de 20,7% pour les fourrages.

En revanche, concernant les prairies, cette évolution est à la hausse, la surface irriguée ayant triplé, malgré la diminution de la surface totale de prairie.

Evolution de la surface irriguée par type de culture, RGA, 2010, 2020

	2010	2020
Céréales	4230	3957
Oléagineux	48	35
Protéagineux et légumes secs pour leur graine	39	0
Plantes à fibres et plantes industrielles diverses	25	0
Légumes frais, plants de légumes, melons ou fraises	3	19
Fourrages annuels	270	214
Prairies	49	151

Source : DRAAF Centre-Val de Loire, fiches territoriales synthétiques RA 2020

En matière de protection de la biodiversité dans les méthodes de culture, on recense sur le territoire de nombreuses exploitations ayant des pratiques d'entretien des haies, de mise en place d'éléments linéaires, et de culture sans herbicide ou engrais minéral.

Ces chiffres présentent néanmoins des limites : datés de 2010, ils renseignent le nombre d'exploitations ayant des pratiques vertueuses pour la nature, pas la surface concernée par ces pratiques.

Méthodes de culture, éléments de paysage par nombre d'exploitations en ayant (RGA, 2010)



Source : Agreste, RGA 2010

3. La prise en compte des ressources

L'utilisation de pesticides a tendance à diminuer sur le territoire du Pays Sancerre-Sologne : -13% de doses unitaires utilisées entre 2017 et 2020*. L'intensité de cet usage, proche de la moyenne nationale, reste 3,4 fois plus élevée que la dose annuelle maximale autorisée pour une substance donnée. Moins important qu'au niveau régional (4,2 fois la dose annuelle maximale autorisée), ce chiffre reste supérieur au niveau départemental (3,2 fois la dose).



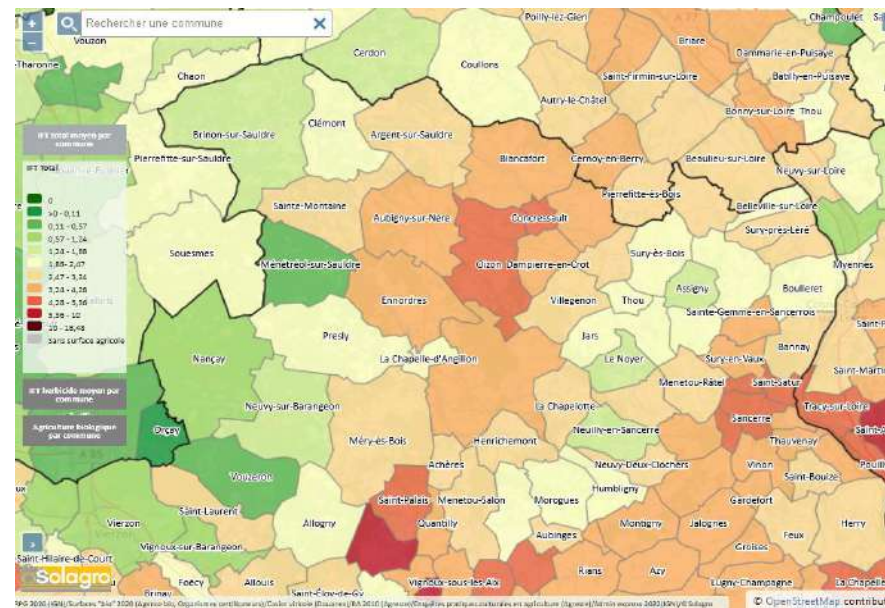
Jean-Marie DESDIIONS, Le Berry Républicain

*CRATER

La question des pesticides et de leurs conséquences a été portée par Jean-Marie DESDIIONS maire de Thou et, agriculteur décédé accidentellement en 2020 :

« C'est le combat de ma vie et de tous les membres de Phyto-Victimes. Pour nos familles, nos enfants et vous, les consommateurs. La réponse au problème, des produits phytosanitaires c'est toujours des normes et plus de contraintes pour les agriculteurs, jamais pour les fabricants. Je veux faire reconnaître que les agriculteurs ne sont pas les empoisonneurs, comme on l'entend dire, mais des victimes des firmes. Ce que je veux, c'est obtenir l'interdiction totale de ces produits. S'ils sont dangereux, c'est la seule réponse à avoir, surtout qu'il existe aujourd'hui, par exemple, des possibilités de fabriquer des désherbants à base de molécules naturelles et non de synthèse, qui n'ont pas d'effets nocifs sur la santé... »

https://www.leberry.fr/thou-18260/faits-divers/jean-marie-desdions-ancien-maire-de-thou-est-decede-a-la-suite-d-un-accident-lors-d-une-coupe-de-bois_13875072/



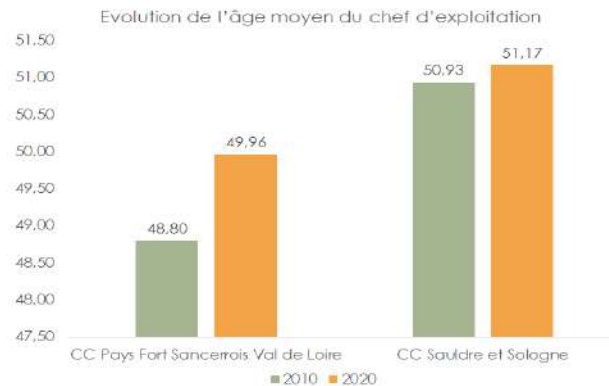
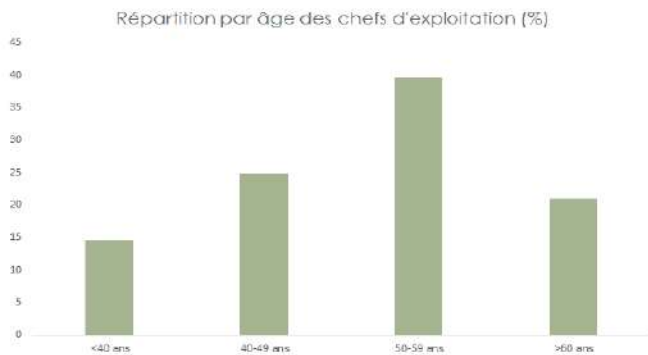
Source : SOLAGRO, Carte Adonis d'utilisation des pesticides en France

4. Les agriculteurs, ces hommes et ces femmes qui nous nous nourrissent en voie de disparaître ?

La diminution du nombre d'exploitations entraîne avec elle la diminution du nombre de chef.fe.s d'exploitations. 1185 chefs d'exploitation étaient recensés sur le territoire en 2010. En 2020, ils sont désormais 968, soit 217 de moins. La très grande majorité d'entre eux est âgée de 50 à 59 ans (39%), et 21% a plus de 60 ans, posant donc la question de la reprise et de la transmission.

Par ailleurs, on observe un recul de l'âge moyen de ces chef.fe.s d'exploitation, avec une évolution plus marquée sur le territoire de la CCPFSVL que sur celui de la CC Sauldre et Sologne. Le SCoT pointe que ce repli des agriculteurs exploitants « reflète une fragilité des exploitations hors viticulture » et génère des mutations sociologiques à anticiper.

En matière de transmission, le dernier recensement agricole a mis en évidence 189 exploitations concernées à court terme par un problème de reprise, soit 26% d'entre elles. Parmi celles-ci, 64 présentent un projet de reprise par quelqu'un (34%). D'autres prévoient la disparition de l'exploitation au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres (6%), et d'autres n'envisagent pas le départ du chef d'exploitation ou du coexploitant à court terme (29%). Enfin, la même proportion : 29%, ne sait pas ce qu'il adviendra de l'exploitation au départ de son chef. Par ailleurs, sur l'année 2021 et à l'échelle départementale, 122 installations ont été recensées, un chiffre en légère baisse comparativement aux années précédentes. Cette situation reflète un enjeu de taille sur le territoire, sur lequel chefs d'exploitations et comme chefs d'entreprises et d'artisanat peinent à trouver des repreneurs.



Source : Recensements Agricoles 2010, 2020

4. Les agriculteurs, ces hommes et ces femmes qui nous nous nourrissent en voie de disparaître ?

En parallèle de la diminution du nombre d'exploitation et de chef.fe.s d'exploitation, le territoire du Pays Sancerre-Sologne affiche une baisse du nombre d'emplois agricoles. A peu près stable entre 2008 et 2013, 189 de ces emplois (environ 9%) ont été perdus entre 2013 et 2019, pour atteindre 1875 unités.

A l'échelle du pays, la part des emplois dans l'agriculture s'élève à 15,2%, une part similaire à celle du département du Cher (15%). Là encore, il existe une forte disparité entre les deux communautés de communes : dans la CCPFSVL, cette part s'élève à 21%, et tombe à 7,9% sur la CC Sauldre et Sologne.

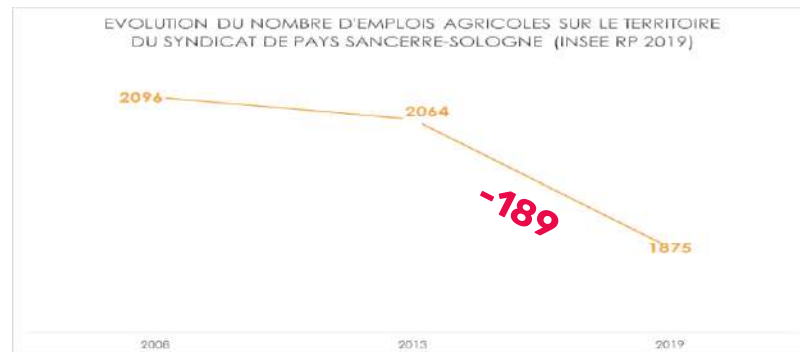
Contrairement aux emplois agricoles permanents, la main-d'œuvre saisonnière a légèrement augmenté entre 2010 et 2020, et avec elle un besoin croissant de solutions de logement pour cette main-d'œuvre.

Source : Recensements Agricoles 2010, 2020

Quel lien avec le PAT ?

Lors de nos échanges la question de la formation aux métiers agricoles est souvent revenue. Les agriculteurs recherchent une main d'œuvre spécialisée et formée. Un viticulteur nous confie que pour lui, il est facile de pouvoir garder ses salariés car il a la possibilité de bien les rémunérer, mais il sait que dans d'autres cas, lorsque tout le système économique est en tension, trouver du personnel devient plus difficile.

Embaucher des personnes, c'est s'engager à les rémunérer. Parfois, le chef d'exploitation peut même se rémunérer moins que ses salariés, car quand certains coûts sont incompressibles, c'est sur leur revenu que les agriculteurs sont contraints de rogner. Un éleveur de volaille nous confie : « Pour les clients c'est toujours trop cher, mais faire du bon ça a un coût! ».



4. Les agriculteurs, ces hommes et ces femmes qui nous nous nourrissent

L'évolution de la production brute standard varie entre les deux communautés de communes. Celle du Pays Fort Sancerrois Val de Loire observe une diminution de presque 5% de sa PBS, quand la CC Sauldre et Sologne ne voit diminuer sa PBS moyenne que de 0,8%.

Quel lien avec Le PAT ?

Dans le cadre du PAT il y a un enjeu important à comprendre ce que deviennent les exploitations dans cette période de mutation qui s'engage et comment agir pour conserver et développer une agriculture plus diversifiée et plus nourricières.

Un autre enjeu important pourrait être de construire d'autres indicateurs de classement des exploitations. Par rapport aux revenus par ETP, par rapport aux services environnementaux, ou encore la possibilité de fixer un juste prix et de ne pas vendre à perte. Il pourrait être intéressant de classer les fermes en fonction des aides PAC, ou de leur capacité à développer de l'autonomie.

Chiffres clés CC Pays Fort Sancerrois Val de Loire				Chiffres clés CC Sauldre et Sologne			
	2010	2020	évolution		2010	2020	évolution
nombre total d'exploitations	617	523	-15,2 %	nombre total d'exploitations	253	193	-23,7 %
SAU totale (ha)	44 619	43 791	-1,9 %	SAU totale (ha)	34 074	31 374	-7,9 %
SAU moyenne (ha)	72,3	83,7	15,8 %	SAU moyenne (ha)	134,7	162,6	20,7 %
PBS totale (k€)	113 515	107 990	-4,9 %	PBS totale (k€)	48 212	47 838	-0,8 %
total UGB	19 930	16 512	-17,2 %	total UGB	14 762	12 865	-12,9 %
travail total (ETP)	1 650,3	1 542,5	-6,5 %	travail total (ETP)	381,1	316,9	-16,8 %
nombre de chefs d'exploitation ¹	851	727	-15 %	nombre de chefs d'exploitation ¹	334	241	-28 %
dont femmes	25 %	22 %	-1 point	dont femmes	25 %	28 %	+2 points
âge moyen des chefs d'exploitation ¹	49	50	+1 an	âge moyen des chefs d'exploitation ¹	51	51	+0 an
¹ chefs d'exploitations, coexploitants				¹ chefs d'exploitations, coexploitants			
source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacanciers a : secret statistique - : pas de données				source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacanciers a : secret statistique - : pas de données			

Source : DRAAF Centre-Val de Loire, fiches territoriales synthétiques RA 2020

Définition

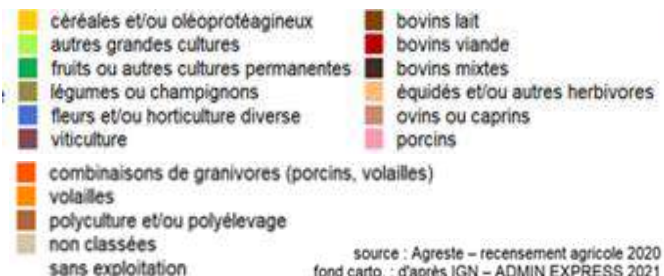
La production brute standard (PBS) décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations » ou « grandes exploitations ». La variation annuelle de la PBS d'une exploitation ne traduit donc que l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires.

5. Répartition des productions agricoles du territoire

Les orientations technico-économiques par commune du territoire révèlent à la fois une prédominance de l'activité de polyculture-élevage sur une grande partie des communes, mais aussi les spécificités des petites régions agricoles du territoire. Les communes du sud de la CCPFSVL, à dominante céréalière, sont rattachées à la Champagne Berrichonne. Celles du Pays Fort et du Sancerrois reposent sur la polyculture et sur la viticulture.

A noter que l'orientation technico-économique (Otex) correspond ici à l'Otex dominante calculée au niveau communal. Elle dépend de la production dominante, générant au moins les 2/3 de la production brute standard de la commune, elle ne correspond donc pas nécessairement à l'orientation majoritaire des exploitations qui s'y trouvent.

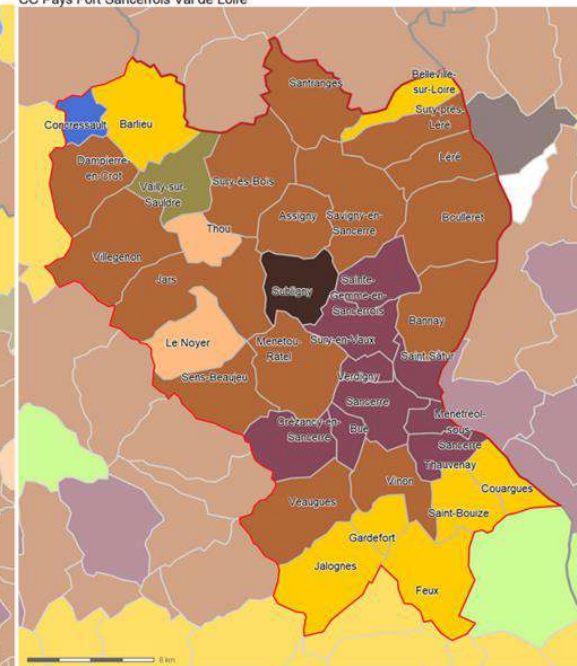
Les OTEX communales



Orientation technico-économique
CC Sauldre et Sologne



Orientation technico-économique
CC Pays Fort Sancerrois Val de Loire



Source : DRAAF Centre-Val de Loire, fiches territoriales synthétiques RA 2020

5. Répartition des productions agricoles du territoire

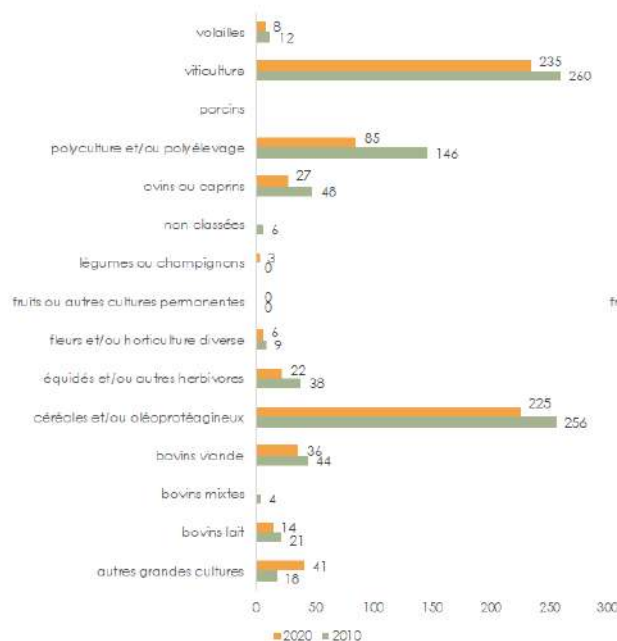
Le territoire du Pays Sancerre Sologne présente un profil agricole emblématique des petites régions agricoles qui s'y trouvent. S'il n'est pas exclusivement constitué d'exploitations de cultures céréalières, ces dernières représentent tout de même plus de la moitié de la Surface Agricole Utilisée, la polyculture-élevage représentant quant à elle environ un quart de cette surface.

La viticulture représente une des spécificités du territoire, comptabilisant 235 exploitations en 2020, l'OTEX la plus importante devant les céréales et oléoprotéagineux; mais représentant peu de surface : 4 700 ha contre 39 120 hectares pour les céréales et oléoprotéagineux.

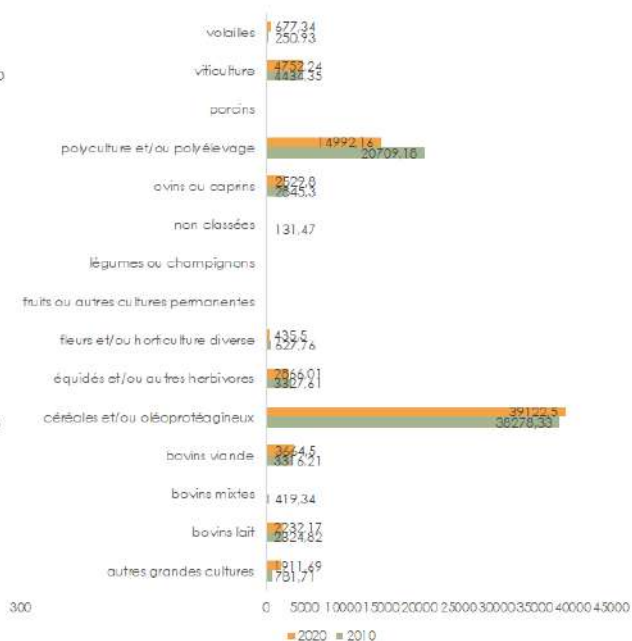
Quel lien avec Le PAT ?

Dans le cadre du PAT il est important d'interroger le développement d'une agriculture plus nourricière, notamment concernant le maraîchage, sachant que cette question doit s'accompagner d'une mobilisation forte pour inviter à la consommation de fruits et légumes locaux. Car comme nous le confie l'AMAP du Pays Fort, leur association est contactée par des producteurs qui souhaiteraient approvisionner le système de l'AMAP, qui quant à elle manque d'adhérents pour mettre face à face l'offre et la demande en produits locaux.

Répartition du nombre d'exploitations selon leur OTEX



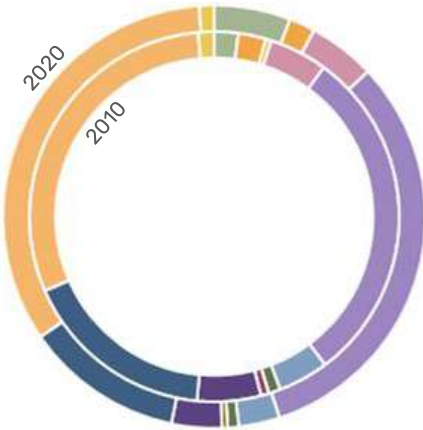
Répartition de la surface (ha) selon l'OTEX de l'exploitation



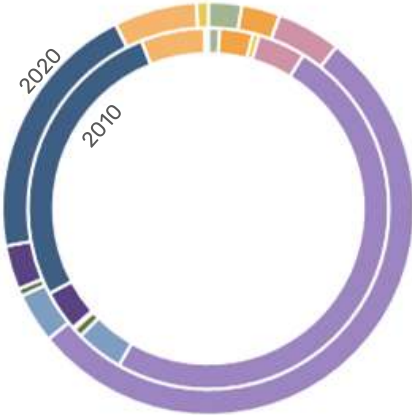
Source : Recensements Agricoles 2010, 2020

5. Répartition des productions agricoles du territoire

Répartition des exploitations selon leur OTEX (%)



Répartition de la surface utilisée selon les OTEX des exploitations (%)



Malgré la diminution du nombre d'exploitations ayant pour OTEX la viticulture, on constate que la part prise par cette OTEX augmente entre 2010 et 2020. A l'inverse, la part prise par la polyculture/polyélevage diminue sensiblement, comme celle prise par les ovins et caprins.

Cette réduction de la part occupée par la polyculture/polyélevage se retrouve aussi dans la part de la surface utilisée, diminuant significativement, au profit notamment des cultures de céréales et oléoprotéagineux, mais aussi de la surface occupée par la viticulture.

Quel lien avec Le PAT ?

Un tel graphique permet de se projeter sur certaines forme de concentration agricole et d'interroger l'enjeu de nourrir les sols, et de s'engager dans une agriculture résiliente et durable en vue des enjeu de demain. Dans le cas du territoire Sancerre Sologne un tel constat renseigne sur le travail colossal que pourrait être la transformation de ce système vers un système plus nourricier.

- autres grandes cultures
- bovins lait
- bovins mixtes
- bovins viande
- céréales et/ou oléoprotéagineux
- équidés et/ou autres herbivores
- fleurs et/ou horticulture diverse
- fruits ou autres cultures permanentes
- légumes ou champignons
- non classées
- ovins ou caprins
- polyculture et/ou polyélevage
- porcins
- viticulture
- volailles

Source : Recensements Agricoles 2010, 2020



5. Répartition des productions agricoles du territoire

L'élaboration du PLUi de la CCPFSVL a donné lieu à la conduite d'une enquête agricole. Cette dernière pointe une diminution très sensible de la surface toujours en herbe entre 1988 et 2010, et ce, indépendamment des entités agricoles considérées.

L'enquête analyse cette donnée comme étant le reflet d'une spécialisation des exploitations et d'une division du territoire en entités agricoles de plus en plus distinctes. En effet, le Sancerrois a vu sa surface en herbe diminuer de 63%, au profit d'une augmentation de 49% de la surface en culture permanente, illustrant la tendance à la monoculture de la vigne sur le secteur.

La première observation qui doit être faite et que ces chiffres datent de 2010 et il se peut qu'en plus de 10 ans, certaines pratiques aient changé. En effet, l'ensemble des agriculteurs interrogés ont parlé sans tabou de la question de l'usage des herbicides, révélant que pour eux ce n'était pas une bonne solution, mais parfois la seule qu'ils avaient pour parvenir à réaliser leur travail. Tous étaient convaincus de la plus-value de la prairie. Aussi, les réflexions et les alertes qui ont été lancées ces dernières années ont été entendues par les agriculteurs qui ont pris le temps de répondre à cette enquête. Ce qu'ils semblent indiquer, c'est que cette question en soulève au moins deux autres.

D'abord, les consommateurs veulent payer leur alimentation de moins en moins cher, et ne sont donc pas prêts à payer plus cher la nourriture, le coût supplémentaire qui s'imposerait ne pourrait donc pas être répercuté.

Ensuite, la nature des sols ne permet pas toujours de se contenter de l'agriculture biologique en l'état des connaissances et que le nombre de travaux pour chercher des alternatives ne permet pas de relever le défi.

Évolution des surfaces toujours en herbe entre 1988 et 2010 (ha).
Recensement Agricole, 2010

Entités agricoles	1988	2000	2010
Le vignoble de Sancerre	1 120	669	414
Évolution entre 1988 et 2010		-63,0%	
Le Pays Fort	8 975	5 360	6 490
Évolution entre 1988 et 2010		-27,7%	
Le Val de Loire	2 035	1 338	1 122
Évolution entre 1988 et 2010		-44,9%	
La Champagne Berrichonne	932	587	499
Évolution entre 1988 et 2010		-46,5%	

Source : Enquête agricole réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPFSVL

6. Vue d'ensemble des productions agricoles du territoire

OTEX	SURFACE (ha)		NOMBRE D'EXPLOITATIONS	
	Evolution 2010-2020	% évolution	Evolution 2010-2020	% évolution
autres grandes cultures	1129,98	144,552328	23	127,777778
bovins lait	-92,65	-3,98525477	-7	-33,3333333
bovins mixtes	-419,34	-100	-4	-100
bovins viande	348,29	10,5026521	-8	-18,1818182
céréales et/ou oléoprotéagineux	844,17	2,20534699	-31	-12,109375
équidés et/ou autres herbivores	-461,6	-13,8718179	-16	-42,1052632
fleurs et/ou horticulture diverse	-192,26	-30,626354	-3	-33,3333333
fruits ou autres cultures permanentes	0	0	0	0
légumes ou champignons	0	0	3	X
non classées	-131,47	-100	-6	-100
ovins ou caprins	-315,5	-11,0884617	-21	-43,75
polyculture et/ou polyélevage	-5717,02	-27,6062114	-61	-41,7808219
porcins	0	0	0	0
viticulture	317,89	7,16880715	-25	-9,61538462
volailles	426,41	169,931854	-4	-33,3333333

Source : Recensements Agricoles 2010, 2020

6. Vue d'ensemble des productions agricoles du territoire

Le tableau précédent renseigne les évolutions mentionnées depuis plusieurs pages. Ainsi, les orientations des exploitations entre 2010 et 2020 sur le territoire du Pays Sancerre Sologne révèlent :

- L'important recul du nombre d'exploitations en polyculture et/ou polyélevage, passant de 146 à 85. La surface représentée par ce type d'orientation a elle aussi diminué de près de 30%, passant de 20 709 hectares à 14 992, générant nécessairement des modifications paysagères conséquentes.
- Le recul du nombre d'exploitations produisant des céréales et/ou oléoprotéagineux de l'ordre de 12%, mais l'augmentation de la surface représentée par ce type d'orientation (2,2%). Cela semble traduire les logiques d'agrandissement précédemment citées.
- Les mêmes logiques semblent être à l'œuvre pour la viticulture, qui a vu 9% des exploitations disparaître entre 2010 et 2020, et dans le même temps, sa surface augmenter de 7%.
- Parmi les diminutions drastiques (plus de 30% de baisse) de nombre d'exploitations, on compte la polyculture précédemment évoquée (-41,8%), l'élevage d'équidés (-42,1%), l'élevage ovins et caprins (-43,8%), l'élevage bovins mixtes (-33,3%), l'élevage de volailles (-33,3%), et la culture de fleurs/horticulture diverse (33,3%).
- On compte par ailleurs plusieurs disparitions ou quasi-disparition d'orientation, le nombre et/ou leur surface tombant sous le secret statistique. C'est le cas de l'élevage de bovins mixtes, ayant perdu 4 exploitations et 419 hectares.
- L'élevage dans son ensemble est donc durement touché par ces évolutions entre 2010 et 2020

POINTS DE VIGILANCE



Risque de disparition
de l'élevage



Concentration des
exploitations

Quel lien avec Le PAT ?

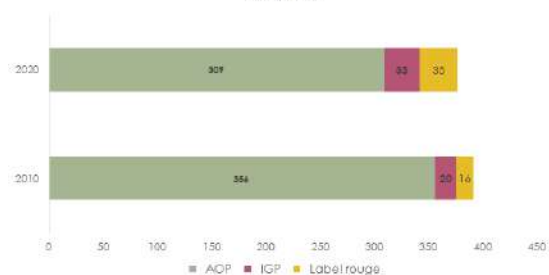
Dans le cadre du PAT il y a un enjeu fort à comprendre les causes, et les conséquences de ces constats afin de construire une stratégie pour y répondre.

7. Les produits de qualité

Sur le territoire de nombreux produits sont connus et ont obtenu un label de qualité. Ces labels correspondent au respect d'un cahier des charges ce qui offre un certain nombre de garanties aux consommateurs. Pour le producteur ce signe distinctif peut être aussi une garantie, celle d'un prix rémunérateur.

Toutefois, dans le cadre du crottin de chavignol un affineur a interrogé le label soulignant « *Aujourd'hui il y a plus guère d'affineur, le crottin de chavignol c'est Triballat !* ». L'inquiétude de cet artisan est également portée dans le milieu viticole lorsqu'ils voient arriver sur leurs terres des acteurs qui ne sauront pas conserver des petites parcelles difficiles d'accès qui peuvent pourtant faire la différence dans le goût du vin.

Exploitations ayant un produit sous signe de qualité (hors bio), RGA, 2020



2 AOP/AOC :

Chavignol
Sancerre

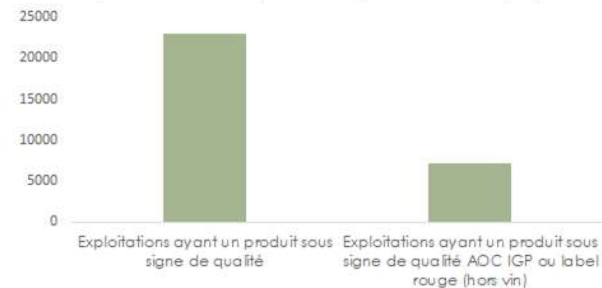


Plusieurs IGP :

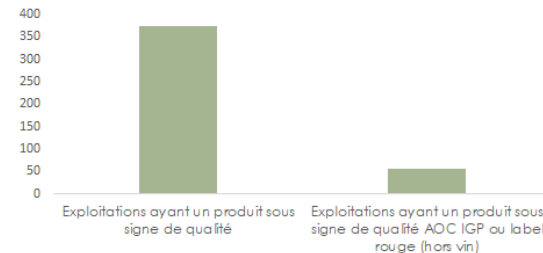
Volailles du Berry,
Volailles de Bourgogne,
Val de Loire,
Charolais de Bourgogne



Exploitations ayant un produit sous signe de qualité selon la superficie agricole utilisée (ha)



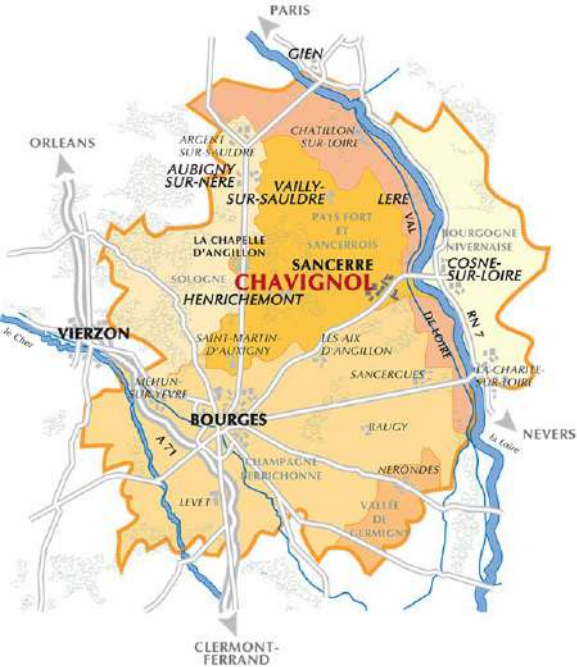
Quantité d'exploitations ayant un produit sous signe de qualité



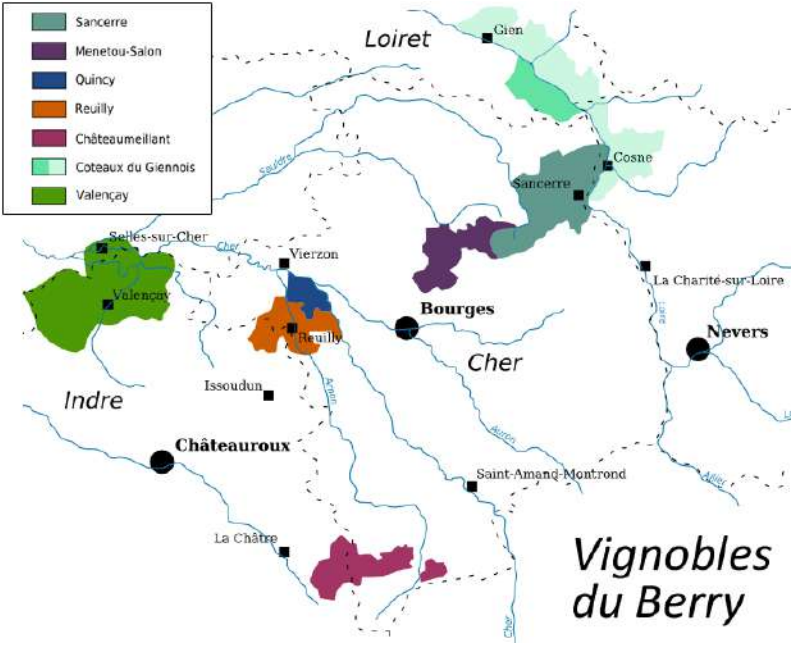
Quel lien avec Le PAT ?

Dans le cadre du PAT, il est intéressant d'interroger ces produits de qualité sous l'angle de la notoriété et de l'identité qu'ils donnent au territoire, mais aussi sous celui des conditions actuelles de leur production. En effet, de nouveaux risques et nouvelles contraintes s'imposent à eux, pouvant mettre en danger leur pérennité à court, moyen ou long terme.

7. Les produits de qualité



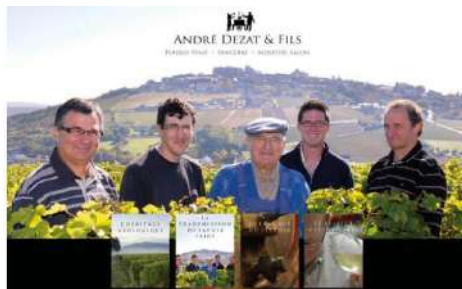
Source : <http://crottindechavignol.fr/le-chavignol>



Source : Vignobles_val_de_loire.png, Louis Kehlweiler (talk) <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=12140454>



7. Les produits de qualité – Le vin -



Entretien avec Simon Dezat

« Pour notre profession, la reconnaissance du vin de Sancerre a imposé un soutien technique local avec le besoin d'un laboratoire qui nous permette de progresser, d'avoir des études fines, d'être précurseurs sur les attentes d'une clientèle exigeante. Nous avons conduit des études sur la taille par exemple. Nous devions anticiper et pouvoir agir, et nous y avons mis les moyens. Techniquement nous avons créé une interprofession avec une cotisation obligatoire qui nous a permis de financer nos recherches et de construire une démarche commune pour la promotion de nos vins.

Grâce à notre investissement, on peut dire que nous maîtrisons relativement bien notre filière et que nous agissons en amont quand cela est possible. Par exemple, pour le soufre, nous essayons d'être au dessous des normes. C'est une démarche exigeante qui nécessite une hygiène parfaite ! De la même manière nous maîtrisons notre enherbement et nous n'avons plus besoin de désherbant chimique.

Ce qui est inquiétant dans notre milieu c'est que la transmission d'exploitation est devenue très difficile avec le prix du foncier. On voit aussi arriver des négociants extérieurs, des gens qui veulent avoir un retour sur investissement rapidement et qui ont une vision très différente de la notre, ils ont une vision comptable qui fait courir le risque de délaissé ce qui sublime la qualité.

Pour l'instant nous sommes toujours sur un marché porteur. La période Covid a demandé un peu d'adaptation avec la fermeture des restaurants. Ceux qui en ont eu besoin, ont pu rentrer dans la GMS avec des prix corrects.

Selon moi l'équilibre commercial pour un domaine, est d'exporter environ la moitié de la production, de vendre en direct un quart et de vendre aux restaurateurs le dernier quart, car la restauration est une vitrine importante pour le vin. Un verre de vin est d'autant plus apprécié qu'il est bien accompagné !

Le contexte économique actuel on le ressent sur nos fournitures, comme le verre, et sur l'énergie, comme on ne peut pas toujours répercuter sur les clients, on rogne un peu sur les marges... mais pas sur la qualité ! »

« La famille DEZAT est l'une des plus anciennes familles vigneronnes du Sancerrois. On la retrouve dans les archives dès 1550. André DEZAT reprend en main le vignoble familial en 1948 et s'implique activement dans la promotion des vins de Sancerre. Dans les années 1970, ses fils Louis et Simon le rejoignent. Le domaine se modernise de part ses installations nouvelles, il prend un nouvel élan, notamment dans la production de vins de Sancerre et de Pouilly Fumé. Plus récemment, Arnaud et Firmin DEZAT, les petits-fils, font leur entrée dans l'entreprise familiale. Depuis 2006 le domaine André DEZAT, maintenant domaine Firmin DEZAT, produit des vins de Menetou Salon, un autre vin réputé du Centre Loire. »

<https://www.berryprovince.com/degustation/domaine-firmin-dezat-verdigny/>

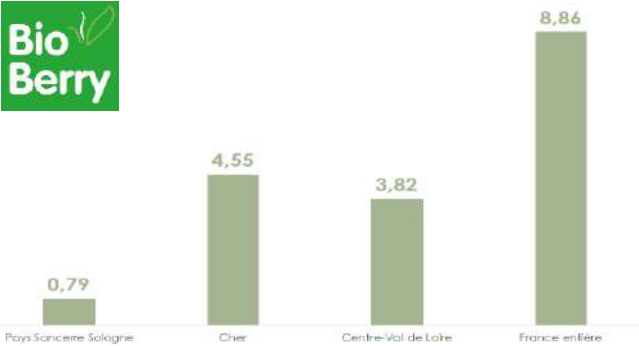
8. L'agriculture biologique

La part de la surface agricole labellisée Agriculture Biologique apparaît particulièrement faible sur le territoire. Pour l'augmenter, les acteurs de l'agriculture biologique, notamment BioBerry, mènent des actions de sensibilisation, comme des défis alimentation, de l'animation dans les collèges, etc.

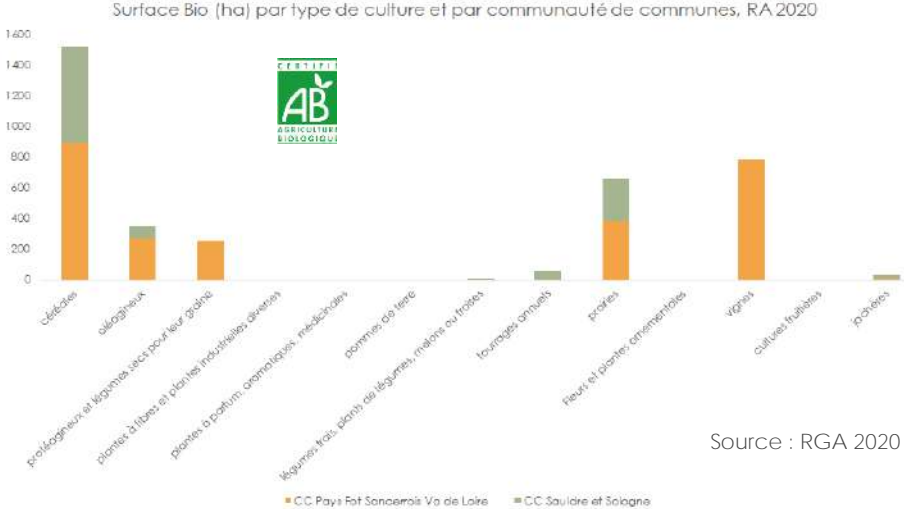
Ces derniers plaident pour un meilleur engagement des acteurs du territoire dans le développement de la bio, à commencer par les cantines scolaires.

La plateforme Agrilocal, en la matière, constitue une première pierre. BioBerry est prestataire de la plateforme en recrutant des agriculteurs et en menant des actions de sensibilisation dans les cantines. Aujourd'hui, le souci logistique représente un frein : les faibles quantités empêchant les livraisons. Cette question est intégrée dans les réflexions de BioBerry, qui travaille désormais avec « Manger Bio en Val de Loire » sur cette question.

Part de la surface agricole labellisée Agriculture Biologique (%)



Source : CRATER



Source : RGA 2020

La surface totale en Agriculture Biologique sur le territoire est de 3 823 hectares, en majorité répartis sur la CC Pays Fort Sancerrois Val de Loire (2 653 ha, contre 1 170 ha sur la CC Sauldre et Sologne). En valeur absolue, c'est la culture de céréales qui représente la surface en Bio la plus importante, suivie de la vigne (780 ha) et des prairies (655 ha).

Partout sur le territoire national, la vente de produits bio s'est fortement contractée en 2022. Le Cher compte parmi les départements où cette vente s'est le plus contractée : entre -8 et -11% environ.

8. L'agriculture biologique

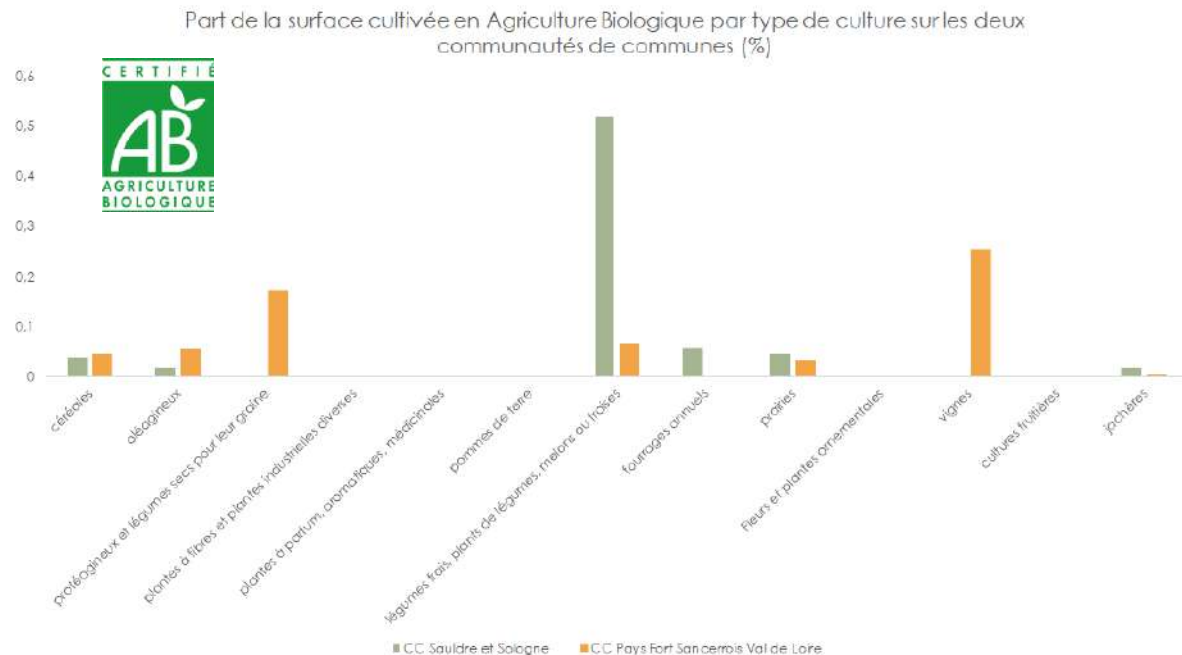
Il est important de mettre en perspective ces valeurs absolues avec la part que l'agriculture biologique représente pour chaque type de culture. La surface en Bio de culture de céréales est bien la surface la plus importante sur le territoire, mais représente l'infime minorité de la surface totale de culture de céréales.

Globalement, l'Agriculture Biologique est très faiblement représentée sur le territoire du Pays, représentant 0,04% de la surface sur la CC Saultre et Sologne et 0,06% sur la CC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Quel lien avec le PAT ?

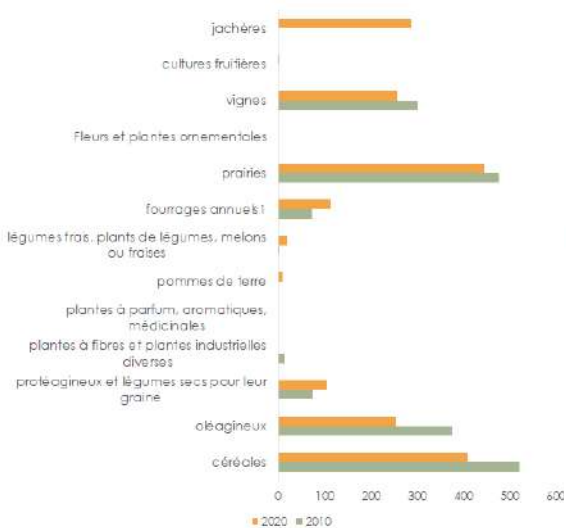
Les entretiens menés avec les agriculteurs, mais aussi des élus et des techniciens révèlent la difficulté que représente le fait de vouloir travailler avec toutes les agricultures. Il est toutefois important pour le succès du PAT de permettre et organiser des échanges entre l'ensemble des agriculteurs. Car le constat est sur ce point sans appel, le territoire manque d'agriculteurs et ce problème va s'intensifier, il y a donc besoin de tout le monde.

Enfin, le développement de l'agriculture biologique est devenu un enjeu collectif dans le cadre de la loi Egalim. Profiter des connaissances et des compétences des acteurs qui ont ouvert cette voie semble un atout pour les années à venir.

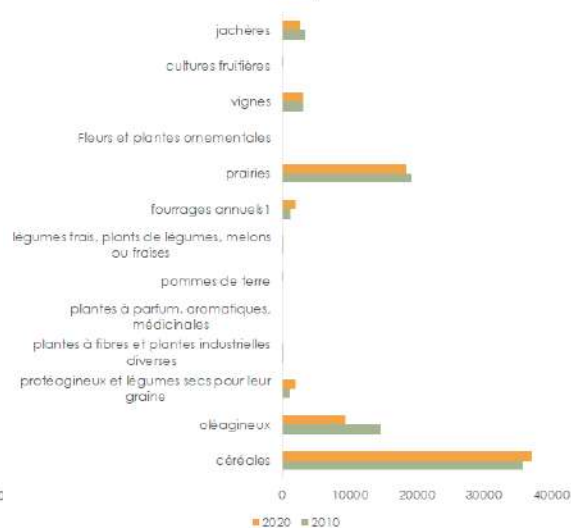


9. Les productions végétales

Nombre d'exploitations par type de surface cultivée (RGA, 2010, 2020)



Superficie (ha) par type de culture (RGA, 2010, 2020)



Des évolutions notables dans les types de culture :

- Le nombre d'exploitations céréalières diminue sensiblement, mais la surface totale de production de céréale augmente
- La surface des prairies, ainsi que le nombre d'exploitations ayant des prairies, diminue.
- La production d'oléagineux et de protéagineux et légumes secs pour leurs graines augmente de façon importante, en surface comme en nombre d'exploitations
- Le nombre d'exploitations comportant des terres en jachères, soumis au secret statistique en 2010, monte à 288 en 2020, pour une surface qui, quant à elle, diminue



Source : Source : DRAAF Centre-Val de Loire, fiches territoriales synthétiques RA 2020

10. Les filières animales - l'élevage

Comme cela a été précédemment souligné, force est de constater sur les deux communautés de communes une très forte diminution en matière d'unité gros bétail (UGB).

Sur la CCPFSVL, cette diminution est de l'ordre de 17%, et elle est de 12,9% sur la CC Sauldre et Sologne.

Dans le SCoT, cette diminution du total d'UGB est expliquée par un ébranlement de la profession d'éleveur, dû notamment à l'érosion des marchés pour les produits issus de l'élevage, les cultures devenant théoriquement plus rentables. Ce métier passion a donc des difficultés à trouver des repreneurs comme peuvent en témoigner ces deux éleveurs bovins.

Chiffres clés
CC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

	2010	2020	évolution
nombre total d'exploitations	617	523	-15,2 %
SAU totale (ha)	44 619	43 791	-1,9 %
SAU moyenne (ha)	72,3	83,7	15,8 %
PBS totale (k€)	113 616	107 990	-4,9 %
total UGB	19 930	16 512	-17,2 %
travail total (ETP)	1 650,3	1 542,5	-6,5 %
nombre de chefs d'exploitation ¹	851	727	-15 %
dont femmes	23 %	22 %	-1 point
âge moyen des chefs d'exploitation ¹	49	50	+1 an

¹ chefs d'exploitations, coexploitants

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
a : secret statistique
- : pas de données

Chiffres clés
CC Sauldre et Sologne

	2010	2020	évolution
nombre total d'exploitations	253	193	-23,7 %
SAU totale (ha)	34 074	31 374	-7,9 %
SAU moyenne (ha)	134,7	162,6	20,7 %
PBS totale (k€)	48 212	47 838	-0,8 %
total UGB	14 762	12 865	-12,9 %
travail total (ETP)	381,1	316,9	-16,8 %
nombre de chefs d'exploitation ¹	334	241	-28 %
dont femmes	26 %	28 %	+2 points
âge moyen des chefs d'exploitation ¹	51	51	+0 an

¹ chefs d'exploitations, coexploitants

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
a : secret statistique
- : pas de données

Source : DRAAF Centre-Val de Loire, fiches territoriales synthétiques RA 2020



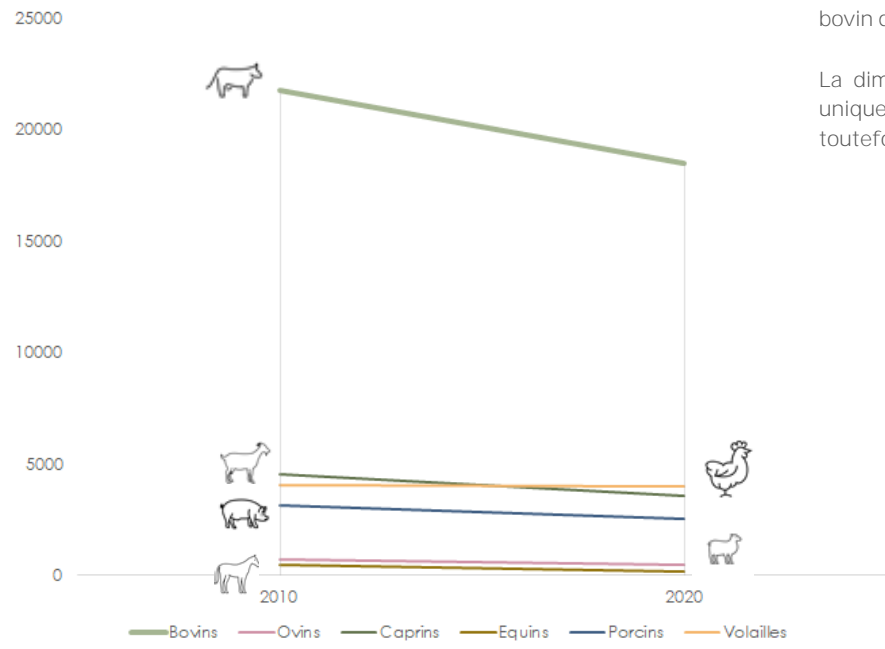
Johan Coquery élève des charolaises, son modèle fonctionne parce qu'il s'est installé il y a 20 ans Il ne pourrait pas s'installer aujourd'hui sur ce modèle. Selon lui la disparition de l'élevage est liée à des raisons économiques mais aussi de société : « *Les gens, on leur martèle que l'élevage c'est mauvais pour la planète !* ». Selon lui les conséquence de cette désinformation est que son métier qui relève de l'agriculture paysanne est menacé.



Franck Baechler, a fait le choix d'une agriculture de conservation, au delà de ces Angus, montons de Sologne et poules, il explique qu'il élève son sol. Ces choix de culture il les a fait pour aller à rebours du conventionnel, car il souhaite redonner de la vitalité au sol du territoire. « *Je suis en train de reconstruire ce qui a été détruit par la révolution verte.* »

10. Les filières animales - l'élevage

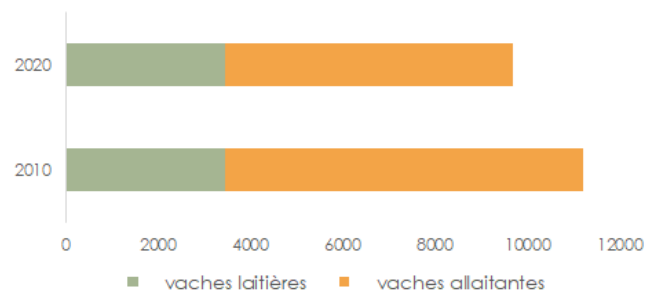
Evolution du total d'UGB par type de production



Malgré une diminution sensible en termes d'UGB, l'élevage bovin reste de loin le principal type de d'élevage sur le territoire. Cette diminution n'a par ailleurs pas impacté la part de l'élevage bovin dans le total d'UGB, stabilisé autour de 62,8%.

La diminution de l'élevage bovin sur le territoire concerne l'élevage de vaches allaitantes uniquement, l'élevage de vaches laitières restant stables entre 2010 et 2020. Ces chiffres sont toutefois à prendre avec précaution, car ne comprennent pas l'intégralité du cheptel.

Répartition entre vaches laitières et allaitantes (UGB)



Source : RGA, 2010, 2020



10. Les filières animales - l'élevage

Comme pour l'élevage bovin, les autres types d'élevage voient leur cheptel diminuer. Si cette diminution est faible pour l'élevage de volailles, qui ne voit son effectif en UGB diminuer de seulement 1,5%, elle est en revanche très marquée pour l'élevage caprin, accusant une baisse de l'ordre de 21%. Malgré la présence d'un produit à forte valeur ajoutée représenté par une AOC / AOP : le Crottin de Chavignol, les cheptels caprins ont perdu 21,1% de leur effectif en UGB. La surface dédiée à l'élevage ovin/caprin a diminué, elle aussi, de 11%, et les exploitations concernées de près de 44%. C'est l'élevage équin qui a subi les pertes les plus lourdes au fil de la décennie écoulée, passant de 502 UGB à 170,4, soit une diminution de près de 66%. Il est important de noter comment les jeunes éleveurs qui s'installent cherchent de nouveaux modèles.



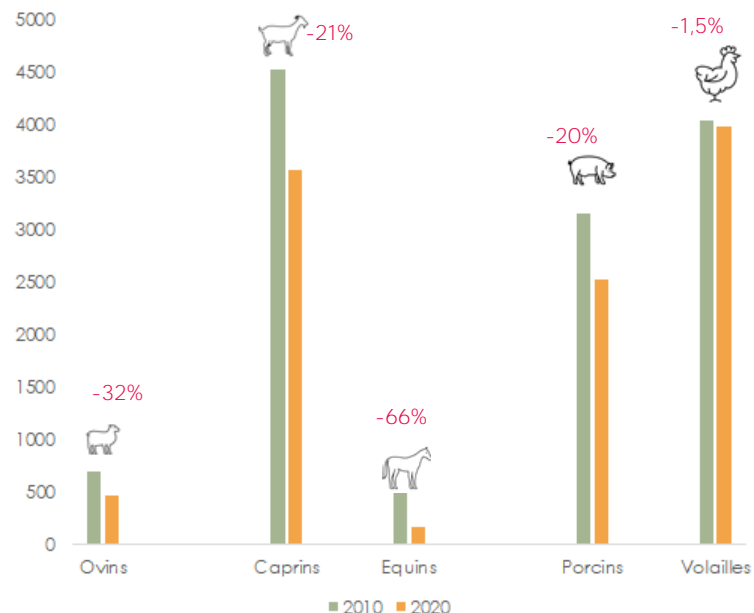
Elise Colas est éleveuse sans terre, en plus de nourrir avec ses fromages et sa viande, elle nettoie les bords de Loire avec son troupeau. Ce système est un choix de modèle économique qui permet d'exercer un service environnementale mais qui nécessite beaucoup de déplacements. Pour Elise, il est important de penser un développement en accord avec la vie d'un troupeau, le besoin des agneaux, des chevreaux et de leurs mères, pour elle la conciliation de sa cohérence pour le bien être animale est un challenge au quotidien !

<https://www.grazia.fr/news-et-societe/societe/bergeres-de-france-134606.html#item=1>



Nicolas Pralong est éleveur de porc, il se forme également aux métiers de bouchers et charcutiers en transformant lui-même sa viande. Il a très vite compris que si il ne se rendait pas autonome son modèle en bio ne pourrait pas tenir. Aujourd'hui, investi au GABB 18 il souhaite participer à la transformation de la restauration collective pour que les collectivités respectent vraiment les enjeux de la loi EGALIM.

Evolution des cheptels hors bovins entre 2010 et 2020 (Unités Gros Bétaïls)



10. Les filières animales - l'élevage

En parallèle de cette diminution drastique de l'élevage sur le territoire, le PLUi de la CCPFSVL et les différents entretiens réalisés dans le cadre de ce diagnostic pointent de grosses difficultés en matière de reprise. La profession n'attire plus, et l'érosion des marchés de produits issus de l'élevage génère des changements de pratiques, à commencer par le retournement de prairies au profit de cultures théoriquement plus rentables.

L'élevage sous toutes ses formes, dont la décroissance avait déjà cours avant l'inflation débutée en 2022, est réellement menacé par cette difficulté de reprise et par la hausse des prix de l'énergie et des matières premières comme le pétrole. La hausse du prix des terres est un frein majeur supplémentaire à l'installation de nouveaux éleveurs.

Certaines fermes tentent de palier leur dépendance à ces matières premières en devenant le plus autonomes possibles. Cela a eu pour effet de changer la façon d'envisager le métier d'éleveur.

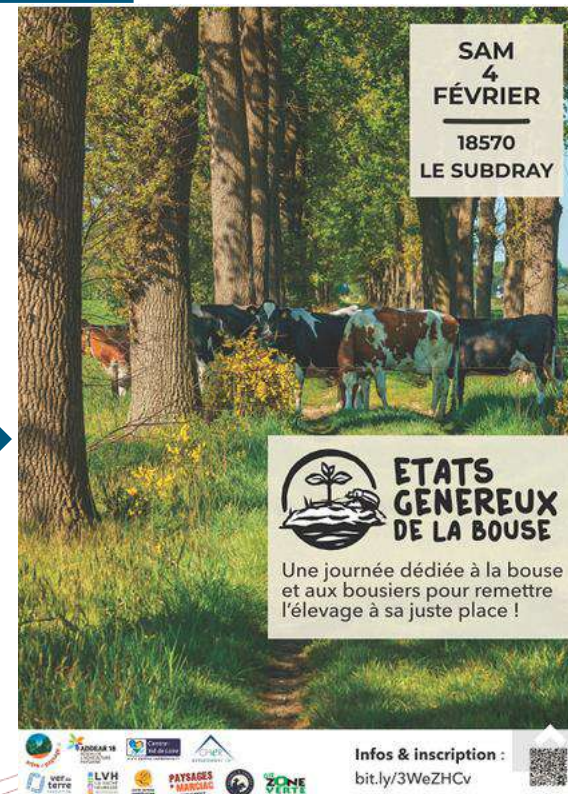
« On manque éperdument de jeunes qui ont la motivation de pouvoir reprendre l'exploitation d'élevage laitier, bovin ou caprin. Il y aurait peut-être un intérêt à regarder ce qui se passe à côté pour voir s'il n'y a pas des modèles associatifs qui permettrait de rendre la tâche moins pénible, éleveur, c'est 7 jours sur 7 et pas de vacances. »

Entretien avec la SAFER, février 2023

Afin de répondre à cet enjeu l'ADDEAR 18 a organisé les Etats Généraux de la Bouse, un temps de rencontre, d'échange et de valorisation d'un métier qui au-delà des difficultés énoncées est décrit comme une passion dans un lien privilégié à l'animal.

« Si l'on n'arrive plus à faire venir les jeunes, c'est la fin de l'élevage et donc la mort de la région ! Ce sont des terres d'élevages, il y a des coins où on peut faire des céréales mais d'autres où on ne peut faire autrement que mettre de l'herbe ! »

Entretien avec un éleveur, janvier 2023




**SAM
4
FÉVRIER**

**18570
LE SUBDRAY**

**ETATS
GENEREUX
DE LA BOUSE**

Une journée dédiée à la bouse
et aux bousiers pour remettre
l'élevage à sa juste place !

Infos & inscription :
bit.ly/3WeZHCv



Logos of partner organizations: ADDEAR 18, Centre de la Bouse, CNEP, LEVET, LVH, PAYSAGES ANCIENS, ZONE VERTE.

11. Zoom sur la forêt

La partie occidentale du territoire est majoritairement recouverte de forêts. Cette forêt solognote recouvre un territoire majoritairement sableux, plutôt pauvre au niveau chimique et présentant donc un peuplement majoritairement résineux (pins) et de boulots non producteurs de bois d'œuvre. L'essence phare du département qu'est le chêne y est beaucoup plus faiblement représenté que sur la partie occidentale du territoire, où il est l'essence principale. En matière forestière aussi, le territoire est séparé en deux secteurs bien différents, faisant intervenir des acteurs différents et des usages du bois différents. La découpe du bois est effectuée dans un rayon de 200 km autour du territoire, dans les scieries alentour.

La grande majorité des forêts du territoire sont privées, et appartiennent à des petits propriétaires forestiers. Pour ce type de surface forestière de moins de 25ha, la mise en place d'un plan de gestion n'est pas obligatoire. Les propriétaires faisant le choix de s'en doter passent un agrément avec le CNPF, qui leur prodigue des conseils et peut leur proposer des diagnostics.

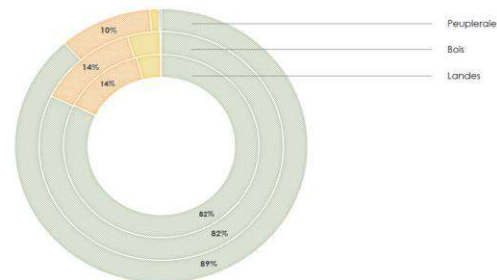
En matière de valorisation économique de la forêt, le ScoT pointe que « la production de bois y est enfin un atout économique non négligeable. Les forêts domaniales sont gérées en toute autonomie, et l'ONF y mène de nombreux projets, entre autres touristiques. Les forêts privées et les forêts communales ne bénéficient pas, quant à elles, de plan de gestion, et sont donc parfois sous-exploitées ou mal entretenues. Une charte forestière de territoire a toutefois vu le jour récemment de manière à répondre aux nombreuses problématiques auxquelles la forêt locale se trouve confrontée : une sous valorisation économique de ses produits et sous-produits, une problématique environnementale (dépérissement de chênes pédonculés, disparition de certains milieux), un usage multiple et notamment des activités de loisirs (chasse, champignons ou balades en zone périurbaine) ». Enfin, en matière de bois-énergie, le ScoT décrit le territoire comme étant doté de véritables atouts pour développer la filière bois-énergie dans les années à venir.* Enfin, comme partout, ces espaces et paysages se retrouvent menacés par les dérèglements climatiques. Les épisodes de sécheresse prolongée et de chaleur intense provoqueront des dépérissements qu'il s'agit, pour les gestionnaires de forêts, d'anticiper au mieux**.

* Source : ScoT du Pays Sancerre Sologne

**Source : Entretien avec un responsable du CNPF

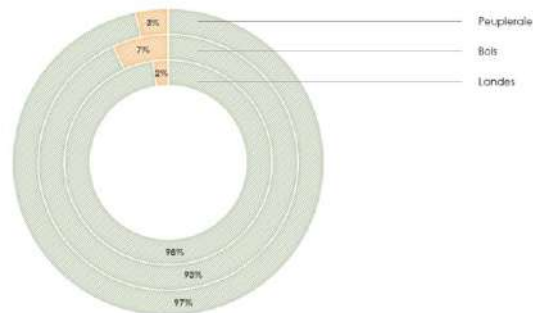
Répartition des propriétés de landes, bois et peupleraies par ha

Moins de 4 Ha De 5 à 25 Ha De 26 à 200 Ha De 201 à 500 Ha Plus de 501 Ha



Répartition publique/privée des forêts du pays Sancerre-Sologne

Privée Publique



11. Zoom sur la forêt : le gibier et le châtaignier

Le gibier

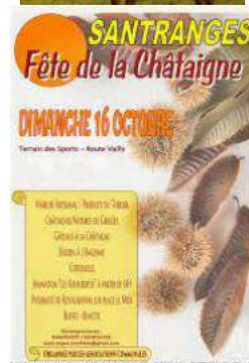
Dans son Etat Initial de l'Environnement, le SCoT du Pays Sancerre Sologne souligne l'importance de la chasse dans le territoire solognot, où la culture cynégétique est très développée. Pour le SCoT, « Ce secteur a des avantages sur le plan local et régional car :

- Il contribue à la popularité de toute une région (image de la Sologne),
- Il s'inscrit dans l'offre touristique régionale,
- C'est un levier économique grâce à tous les revenus annexes liés à cette activité,
- C'est un moteur indispensable pour certains villages qui sinon périlliciteraient. »

Cependant, en matière d'approvisionnement alimentaire, les volumes de viande produits semblent rester marginaux. Mis à part l'approvisionnement de quelques restaurants réputés pour servir du gibier, comme la Solognote, à Brignon, les filières d'approvisionnement ne sont pas structurées et les chasseurs ne semblent pas avoir besoin d'écouler leur stock.

En termes de prélèvements, pour l'année 2021, les chiffres sont les suivants :

- 600 grands cervidés
- 3800 Chevreuils
- 9400 Sangliers



Le châtaignier

La commune de Santranges a réalisé avec la Maison de Loire du Cher un travail sur la forêt à travers le maintien des variétés domestiques.

Les travaux ont porté entre autre sur le maintien de toutes les variétés de châtaigniers cultivés depuis très longtemps. La châtaigne était un aliment décrit comme traditionnel pour le territoire. Ces travaux de recherche ont été réalisés en lien avec l'UGRC de la Région centre, la priorité étant de conserver, greffer et d'avoir un verger conservatoire. Des variétés sont récupérées et transplantées. L'enjeu étant double. D'une part conserver des variétés anciennes et locales, et d'autre part effectuer des greffes avec des essences d'autres département qui ont pu s'adapter au changement climatique et notamment au manque d'eau et à la chaleur.

Par ailleurs, la mémoire vivante du département est conservée par la parole des anciens et une attention toute particulière est portée à ses connaissances et leur transmission.

Ainsi, chaque année à Santranges, une fête de la châtaigne a lieu mi-octobre. Cette fête permet de rassembler la population autour de recettes à base de châtaignes mais aussi autour de l'artisanat local.

Il est important de noter que dans le verger conservatoire, sont également cultivés des pommiers, des poiriers, des pruniers et des cerisiers.

Il y a 80 arbres toutes variétés confondues dont le châtaignier.

12. Synthèse des enjeux de la production agricole

➔ **L'installation et la transmission** des exploitations, des terres et des savoir est l'enjeu numéro 1 de ce PAT.

Car quelle que puisse être la qualité des idées, et du plan d'action, si les territoires ne parviennent pas à s'engager pour garantir une relève, c'est l'industrie agro-alimentaire qui s'organisera pour répondre aux marchés. Cette transformation s'entend comme la perte de l'identité des terroirs, des signes de qualité et de la diversité, tout ce qui aujourd'hui a été décrit comme la richesse du territoire et la base sur laquelle repose son système alimentaire.

➔ **La diversification des cultures** peut s'entendre comme le deuxième enjeu de taille pour le système agricole. En effet, la spécialisation a deux inconvénients : l'appauvrissement des sols et donc à long terme un impact sur la capacité nourricière. Le second est la forte dépendance d'autres territoires, ce qui n'est pas un problème mais qui mérite d'être questionné au regard des enjeux de hausse du coup de l'énergie. La relocalisation de l'alimentation apparaît donc comme importante pour construire la résilience des territoires.

➔ **La coordination / concertation des acteurs agricole** apparaît comme un troisième enjeu. Il s'agit d'un enjeu complexe, dans lequel il sera important de trouver les clés d'un dialogue serein et constructif entre acteurs passionnés aux pratiques et convictions différentes. La démarche de PAT doit permettre une appropriation de chacune et chacun dans sa capacité à agir vers quelque chose de plus satisfaisant. Cet enjeu est au cœur des réflexions autour du concept de démocratie alimentaire.

➔ **La Communication / valorisation**, le quatrième enjeu important dans cette démarche, consiste à travailler une meilleure visibilité et à valoriser la richesse des savoir faire locaux mais aussi des innovations et nouvelles pistes qu'ouvre aujourd'hui une nouvelle génération composée d'enfants d'agriculteurs et de néoruraux en train de se rencontrer et de créer de nouvelles pratiques. Ceci doit se faire dans un enracinement afin de prendre appui et consolider l'existant et non pas donner le sentiment de réinventer ce qui peut-être existe déjà ou à déjà existé.



C. Le système alimentaire



1. Des questions logistiques qui orientent l'alimentation

Très souvent, on parle de chaîne alimentaire, le terme de système semble pourtant plus approprié pour comprendre un circuit dans sa capacité à participer à la régénération du territoire. Organiser un système alimentaire, tel que l'a défini Louis Malassis, c'est s'intéresser au système d'éducation et de participation de tous. Dans son ouvrage *Nourrir les hommes* (1993) il conclut sur l'idée d'un « *Peuple réellement cultivé et sage, qui aurait inventé une pesée d'avantages intégrant toutes les composantes de la vie et celles de notre devenir.* » Ce défi nécessite de s'acculturer pour pouvoir penser l'agriculture dans un système alimentaire et intégrer la forte capacité d'agir que chacun a en mangeant.

Pour mieux saisir cette question, cette troisième partie du diagnostic va rendre compte des moments qui succèdent à la production, du chemin vers l'assiette du consommateur à sa poubelle, ou au retour dans les champs de l'agriculteur...

Car aujourd'hui, ce sur quoi l'ensemble des acteurs alertent tourne autour de la logistique. Comment faire autrement quand tout est organisé pour nourrir une chaîne, peut être pas complètement satisfaisante, mais efficace? Ainsi, repenser son rapport à l'alimentation s'accompagne par le fait de repenser ses pratiques, son paysage, la mobilité et même le travail. Sans avoir l'opportunité d'aller dans le détail de cette nouvelle grande transformation incitée par les PAT, ce diagnostic va permettre de comprendre comment les choses se font, pourquoi afin d'identifier ce qui pourrait être transformé pour que la chaîne alimentaire devienne un système capable de participer à la régénération écologique, économique et sociale du territoire. Pour cela, nous allons balayer trois grands axes : Transformer, livrer/commercialiser et enfin manger/accéder. La question du retour à la terre ne sera pas développée car ce n'est pas un point qui est ressorti dans le travail de diagnostic, nous nous contenterons donc de le présenter comme une ouverture.

AXE 1

Transformer

Artisanat de qualité, Abattoirs, création d'une légumerie au sein d'Isagroupe, développement de marques et de nouveaux produits à Feux avec des pâtes, des confiseries, etc.

AXE 2

Livrer/commercialiser

Le développement de circuits courts est souvent annoncé comme LA réponse, toutefois, il semble intéressant de s'interroger à toutes les nouvelles questions qu'ouvrent ce changement de pratiques. Qui transporte, qui est derrière la caisse du magasin, comment organiser un après qui ne coûte pas trop cher !

AXE 3

Manger/accéder

L'accès à l'alimentation est une question assez récente elle permet d'analyser l'offre alimentaire par rapport aux besoins des personnes et également sous l'angle de l'égalité. La question de l'accès à ce que l'on mange est donc importante et à inclure dans les différents lieux où l'on s'alimente.

Parce que produire de l'alimentation nécessite d'autres savoir-faire...

2. La transformation : un tissu d'artisans de qualité et reconnus pour celle-ci!



La transformation de la production agricole sur le territoire par les acteurs du territoire doit s'entendre comme le fait de permettre au producteur de conserver une valeur existante grâce à la proposition de création d'une nouvelle valeur. La transformation permet au paysan une meilleure maîtrise de ses prix, mais représente une quantité de travail et une pénibilité élevée. Ainsi, sur le marché de Vailly, un éleveur laitier, nous explique comment il a fait le choix de produire des yaourts : « *C'est simple c'était ça où bien il fallait faire autre chose ! [cesser son activité d'éleveur]* ». Cette autre activité de transformation a donc permis à la ferme de survivre face aux difficultés qu'ils pouvaient rencontrer, en dépendant de grosses coopératives laitières. Mais dans les faits, aujourd'hui dans l'EARL Bedu, au-delà de la compétences d'éleveurs, ils sont transformateurs et vendeurs sur les marchés!

Fort d'une proportion relativement importante d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise (4,1% contre 3,2% et 3,1% aux échelles régionales et départementales), le territoire du Pays Sancerre-Sologne est doté d'un tissu solide mais vieillissant d'artisans, dont la population semble reconnaître la qualité et le travail. Boucher chevalin inquiet de constater que ses clients appartiennent à une ancienne génération, affineuse qui ne parvient pas à trouver des repreneurs, producteurs de pâtes issues de l'agriculture biologique inquiets de l'impact de la crise économique... sans pouvoir rencontrer l'ensemble des artisans, ce diagnostic nous a mis au cœur d'un mouvement de balancier dont l'équilibre globale doit être trouvé.

Car si les consommateurs et commerçants sur le territoire sont unanimes sur la qualité du travail de l'artisanat local, de manière générale, mais aussi en matière alimentaire, le ressenti quant à la fidélisation des consommateurs vis-à-vis de cet artisanat est inégal. Certains commerçants trouvent sur le territoire une clientèle fidèle et n'éprouvent pas le besoin à court terme de modifier leur pratique commerciale. D'autres, en revanche, s'inquiètent de voir leur clientèle s'amoinrir et peinent à vivre de leur travail.



« Le territoire [de la CCPFSVL] dans son ensemble présente un vrai savoir-faire, avec plus de 450 artisans et beaucoup de corps de métiers. »
Entretien avec un manager de commerce, novembre 2022

« Les artisans peinent à vivre de leur travail, et qui ont du mal à renouveler leurs pratiques : ils attendent le client, ils ne vont pas le chercher »
Entretien avec un manager de commerce, novembre 2022

« Les gens veulent faire travailler les artisans, il y a une prise de conscience de l'importance des métiers de bouche. »
Une commerçante, marché de Saint-Satur, 06/01/2023

2. La transformation : Tissu d'artisans rencontrés et/ou largement nommés lors de notre enquête

Dans le vivier d'artisans locaux, plusieurs noms sont revenus à maintes reprises lors des échanges avec les habitants. Le tableau ci-contre les recense.

Attention : ce tableau n'a pas vocation à être exhaustif, mais à illustrer la diversité de l'artisanat local et, d'une certaine manière, la fidélisation de la clientèle acquise au travail de ces artisans.

« Vous devez absolument aller à la chèvrerie de Ménétréol ! »

« Je ne peux que vous conseiller les fromages de Delphine et les légumes de François et Emilie. »

« Sur ce marché (à Aubigny) les pommes et les poires ont du goût et le prix n'est pas exorbitant ! »

Les personnes que nous avons rencontré nous ont timidement conseillé des produits, mais chaudement recommandé « leurs » producteurs, revendeurs, transformateurs. Ces témoignages rendent compte d'un fort lien de proximité. nourrit donc bien plus que les ventres !

Lieu	Nom	Type	Lieu	Nom	Type
Blancafort	Groupe LDC	Abattoir de volaille	Aubigny-sur-Nère	Estuard	Brasserie
Blancafort (projet)	Les volailles d'Ancefort	Tuerie de volailles	Aubigny-sur-Nère	Fondation Anais	Embouteillage
Nançay	Covi Sologne	Appertisés (patés Avron et Ragobert)	Feux	Les Gourmandes Blo	Production de pâtes
Blancafort	François	Pâtes feuilletées	Saint-Satur	Maison Pinard : les croquets de Sancerre	Biscuiterie
Nançay	Sablés de Nançay	Biscuiterie	Feux	Cocoripop	Confiserie
Partout - éleveurs	Crottin de Chavignol	Transformation à la ferme	Vinon	Ateliers du Moulin	Moulin
Ivoy-le-Près	Ferme des Patrouillat	Produits laitiers, yaourts	Sancerre	Elan Traiteur	Traiteur
Aubigny-sur-Nère	ISA Groupe	Légumerie	Bué	Verdier	Boucherie
Ménéhou-Râtel	Chevreau	Boucherie			

2. La transformation : des métiers en voie de disparition

Comme pour les exploitations, la question de la reprise des activités artisanales de transformation apparaît comme cruciale sur le territoire. Nombre de commerces de bouche sont menacés par une cessation d'activité sans reprise. Les boulangeries, sur le territoire de la CCPFSVL, et les boucheries du territoire de la CC Sauldre et Sologne, comptent parmi les principales préoccupations des managers de commerce et des développeurs économiques de ces territoires.

Le rôle social de ces commerces et des commerçants va bien au-delà de la fonction nourricière. Il y a de l'écoute, des attentions, et du temps. En effet, les gens prennent encore le temps de se parler !

Ces difficiles reprises d'activités s'inscrivent dans une logique plus large de manque de formation et de vieillissement global de la population locale. Si le solde migratoire est positif, le territoire attire des populations non formées dans les métiers menacés de fermeture sans reprise, voire des populations non actives. Ainsi, malgré une demande relativement constante, ces activités restent menacées et leur disparition ne permet pas de se projeter dans de nouvelles formes qui s'adapteraient au profil vieillissant de la population aujourd'hui la plus en demande de ce type de commerces.



En haut, Ancienne Boulangerie fermée faute de repreneurs à St Satur, à gauche un couple de producteurs de pommes et poires qui fabriquent leurs jus de fruit en pleine discussion avec une client sur le marché de St Satur, à droite Kévin et Laura boucher charcutier entre de discuter également. Sur la droite la boucherie Verdier et al Boulangerie de Ménétreole.

« Il n'y a plus aucun savoir-faire, la place de l'apprentissage a été bafouée, non seulement les gens ne se forment plus, mais ils ne sont plus correctement formés. Les bouchers, par exemple, sont des vrais locomotives pour les marchés, et le manque d'apprentissage présente un risque de voir les marchés dépérir. »

Un commerçant, marché de Saint-Satur, 06/01/2023



Quel lien avec le PAT ?

Dans le cadre du PAT il semble important de répertorier les savoirs spécifiques de certains métiers et de les valoriser. Nous l'avons vu, un des éléments qui participent à la réussite du Sancerre et la communication qui a été élaborée « une storytelling » qui peut sembler réinventer l'histoire du territoire mais qui permet surtout son appropriation par ceux qui le font vivre. Dans ce cadre adjoint à ce diagnostic il est proposé de réaliser une restitution sensoriel, autour de portraits et recettes d'artisans qui nous permettrons de remonter les filières et leurs enjeux.

2. La transformation : les outils de transformation, « à la ferme »

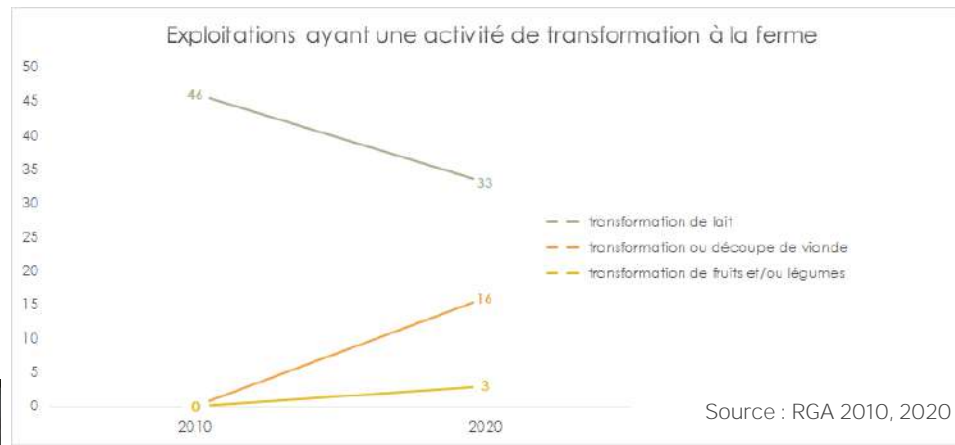
Les activités de transformation à la ferme présentent des évolutions contraires selon le type de transformation dont il est question. La transformation de lait, de vache, de chèvre ou de brebis, subit une nette diminution entre 2010 et 2020. Celle-ci peut d'abord s'expliquer par la forte diminution de l'élevage bovin sur le territoire, mais pas seulement : le nombre de vaches laitières sur le territoire ayant peu évolué. Cette baisse peut aussi s'expliquer par la diminution des troupeaux caprins et la pénibilité de la transformation du lait de chèvre. Les pratiques de ramasse et d'affinage à la ferme semblent en effet subir une baisse notable.

A l'inverse, la transformation ou découpe de viande, pratiquée nulle part sur le territoire en 2010, est recensée aujourd'hui dans 16 exploitations.

Le couple Cerveau rencontré sur le marché d'Aubigny, explique de nouveaux choix dans le développement de leur activité d'élevage de poulet. Pour eux, s'en sortir est devenu une réelle quête d'autonomie. *« L'idée c'est de devenir indépendant de terminer en plein air, de monter un petit abattoir à la ferme pour être le plus autonome possible. »*. Ainsi, leur diversification en céréales est une force pour l'exploitation dans un modèle économique qu'ils souhaitent maîtriser, et non subir, au vue des hausses du coût des matières premières et de l'énergie.



Laurie Cerveau en pleine vente directe de ses poulets sur le marché d'Aubigny.



« On est ramasseurs, affineurs, fromagers. On ne s'en sort pas, ce n'est plus tenable, on va bientôt arrêter, et personne ne peut reprendre. Avant, on avait 12 affineurs, on en a plus que 2. Pareil pour les producteurs, on en avait 13, on en a maintenant 3. »

Une fromagère sur le marché de Vailly-sur-Sauldre, 17/01/2023, à droite une petite partie de son stand.



2. La transformation : Des outils essentiels/ l'abattoir

La question de l'abattoir est au cœur de ce PAT. Aujourd'hui, l'abattage des bêtes élevées sur le territoire se fait principalement à l'abattoir de Saint-Amand-Montrond, situé à 2h15 de Sancerre et à 1h30 d'Aubigny-sur-Nère, qui est en situation de redressement. Plus proche des élevages du territoire il existe un atelier de découpe localisé à Beaulieu-sur-Loire, et un abattoir ongulé à Cosne-sur-Loire. Enfin, Un abattoir spécialisé dans la volaille est aussi implanté à Blancfort (Groupe LDC)

Yohan Coquery, explique que lorsque l'on travaille avec une coopérative, comme il le fait, c'est elle qui gère où va aller la bête. Selon les besoins, des abattoirs sont spécialisés en fonction du type de marché et d'animaux. Ainsi, ses bêtes sont principalement abattues à Migennes dans l'Yonne. Il n'a absolument pas le choix, ni d'où, ni de comment les choses vont se passer pour ses animaux. Cela peut être dur du fait de l'attachement aux bêtes, mais pour lui ce modèle économique fonctionne, il s'adapte donc aux règles. Il fait une viande de qualité qui peut se retrouver aussi bien chez Lidl, que E.Leclerc que chez le boucher du coin.

Cet éleveur administrateur bénévole de l'abattoir de Saint Amand s'interroge sur la manière de trouver une rentabilité face aux normes. Il explique que dans le cadre de Saint-Amand-Montrond, la mise au norme qui doit être faite se chiffre à 10 millions d'euros. Ainsi, malgré tout le soutien que les producteurs peuvent recevoir de la préfecture, selon lui la fermeture est une question de temps et elle va poser de gros problèmes pour l'élevage bovin déjà en perte de vitesse.



La SAS Berry Bio est en situation de redressement judiciaire cette semaine. © Agence BOUBREX



Ovins

L'abattoir de Cosne-sur-Loire, un abattoir de proximité, à taille humaine. Il s'agit d'un abattoir multi-espèces. L'activité d'abattage a démarré en septembre 1994. En 1996, l'établissement a réalisé des investissements conséquents afin de construire l'atelier de découpe. Depuis, l'entreprise réalise de plus en plus de prestations de découpe pour le compte de ses clients. En 1998, afin d'accroître l'activité, un nouvel investissement a été réalisé pour la construction de la chaîne d'abattage des ovins.

Aujourd'hui, les activités réalisées sur le site sont l'abattage des bovins adultes, veaux, ovins, porcins et caprins, ainsi que des chevaux et la découpe des viandes d'animaux de boucherie des mêmes espèces et éventuellement leur mise sous-vide.

Les opérations d'abattage et de découpe sont réalisées en prestation de service pour le compte de clients locaux qui sont d'une part des boucheries : les bouchers font amener ou amènent leurs animaux à l'abattoir. SA COSNE ABATTOIRS réalise l'abattage ainsi que la livraison si besoin. D'autre part, des particuliers ou des éleveurs qui viennent récupérer les carcasses ou pièces de découpe, abattues et découpées par l'entreprise si besoin. La production est de 885 t de bovins, 350 t de porcins, 110 t d'ovins, ainsi que des veaux et des caprins.

<http://cosne-abattoirs.e-monsite.com/pages/qui-sommes-nous/l-entreprise.html>

2. La transformation : Des outils essentiels/ la légumerie d'Isagroupe / l'ESAT de Veaugues

La légumerie d'Isagroupe a été créée dans une logique de filière particulière en lien avec la GMS et la restauration collective pour sauvegarder et valoriser du patrimoine légumier : Chou-navet d'Aubigny, haricot barangeonnier, sucrine du Berry... Une marque a été créée et tout ce développement a conduit à la création de l'atelier de transformation. Ce projet a été envisagé et calibré pour permettre d'avoir un bâtiment opérationnel à grande échelle. Il s'agit donc d'un outil de mutualisation au service du territoire. Ce projet peut favoriser l'installation de maraichers.



Développer et valoriser des variétés locales, le haricot **Urichamps**.



Les Serras, un outil de qualité, qui nécessite un savoir technique, indispensable à l'activité.

Une boutique pour de la vente directe avec les produits transformés et ou produits sur place.



Une visite riche par la découverte d'un potentiel de développement important tout particulièrement dans le cadre du PAT!

L'atelier de transformation sur le point de démarrer est aussi un atelier d'expérimentation de recettes!

L'ESAT de Veaugues, un établissement qui a envie de développer des partenariats pour alimenter son territoire. Aujourd'hui, cet établissement cuisine entre 1000 et 1200 repas par jour. Il permet de maintenir un travail sur le territoire pour des personnes en situation de handicap. La loi Egalim est qualifiée comme un coup de pression par les responsables commerciales et de la production. « *Le local on sait d'où ça vient, on peut aller vérifier, mais le bio ?* ».

L'unité locale de production de l'ESAT permet de fournir 3 tonnes de légumes locaux. Le Bergerat à Vesdun est un des autres établissements de l'ESAT où a lieu l'activité maraichage. Une marque permet de commercialiser et valoriser les transformations de l'ESAT qui vend également des paniers de légumes et des produits transformés.

Pour eux, le principale problème dans leur développement est la distribution qu'ils aimeraient étendre mais pour laquelle ils pensent important de mutualiser et rationaliser les coûts.

L'Établissement de Vesdun propose les services suivants pour Professionnels et Particuliers : Maraichage biologique, Élevage de volailles fermières, Abattage à façon, Conserverie, Espaces vert, Propreté des locaux.<

Le site agricole s'étend sur un domaine de 43 ha, dont 3 ha en agriculture biologique et 40 ha de prairies en conversion.



3. La distribution : Livrer / commercialiser

Le territoire du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne n'a pas un taux élevé de dépenses des ménages par rapport aux territoires voisins, moins de la moitié des dépenses ont lieu sur le territoire. Par ailleurs les flux en direction des territoires voisins montre qu'un développement des échanges semble possible.

Lors de nos entretiens, l'ensemble des acteurs a été unanime, la distribution des produits est un métier à part entière et lorsque cette compétence n'est pas développée au sein de la filière comme pour le Sancerre, cela peut être très compliqué.

Afin de répondre aux enjeux du PAT, cette étude s'est particulièrement concentrée sur la circulation des produits locaux. Nous avons observé comment les produits locaux étaient présentés dans les grandes et moyennes surface, leur présence dans les marchés, la communication qui en est faite et l'accès aux informations les concernant.

Il ressort de ce travail que les choses ne sont pas simple ni pour le producteur et/ou transformateurs, ni pour l'acheteur. Si des circuits existent, dans les faits le territoire est marquée par le développement des grandes surfaces, et de nombreuses personnes qui travaillent en dehors du territoire font leurs courses dans des hyper marché, elles peuvent même effectuer un « drive » pour gagner du temps.

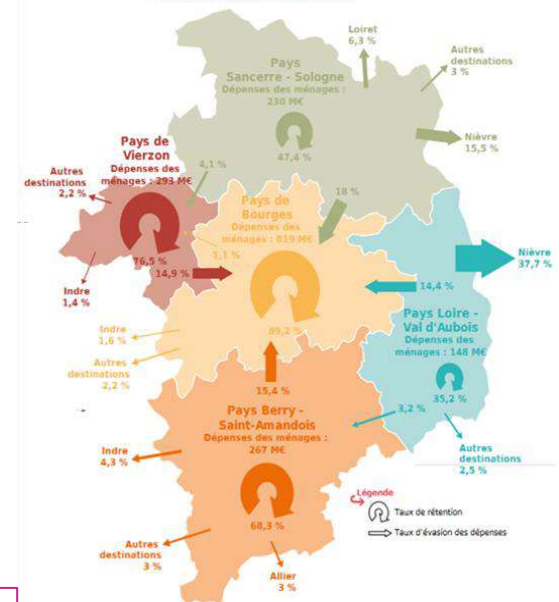
Si dans les GMS des espaces sont réservés pour mettre en avant les produits locaux, nous avons constaté lors de nos visites que les produits étaient concentrés dans un espace dédiés dans le magasin et à l'exception des produits frais, n'étaient pas mélangés aux autres produits. Ainsi, pour un client en train d'acheter des pâtes qui se rend au rayon pâtes, les productions locales ne seront pas proposées.

Par ailleurs les coûts de transports qui ont considérablement augmenté invite à penser de nouvelles formes de livraison, d'optimiser les trajets, livrer oui, mais pourquoi ne pas rentrer avec un autre produit qui devait faire le voyage inverse?

Quel lien avec le PAT ?

Dans le cadre du PAT, s'interroger sur la commercialisation des produits locaux et leurs flux semblent être une piste intéressante pour optimiser ce qui est déjà initié et développer de nouveaux échanges, valorisant pour le territoire et utile dans une approche globale des changements à amorcer au niveau du système alimentaire.

Les flux commerciaux du Cher



Source : Observatoire du Commerce du Cher, CCI Centre, 2014

4. La distribution – bref panorama

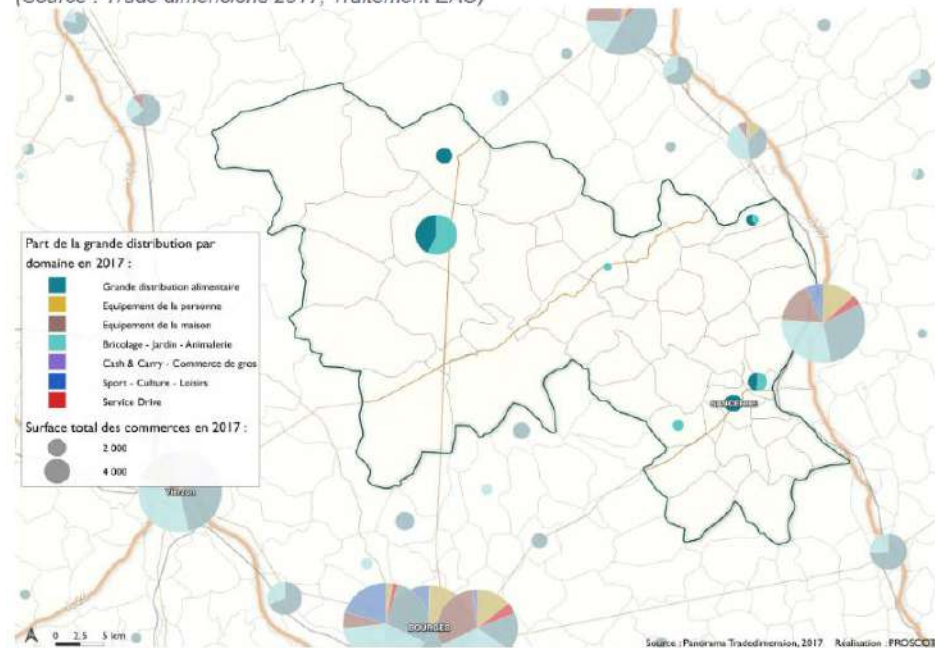
Les polarités commerciales du territoire sont réparties entre les deux communautés de communes. A l'ouest, la polarité principale est Aubigny-sur-Nère, complétée par une offre plus limitée sur la commune d'Argent-sur-Sauldre. A l'est, sur la CCPFSVL, plusieurs petites polarités dispersées sont situées à Sancerre, Saint-Satur, Belleville sur Loire, ou encore Crézancy-en-Sancerre.

Au total, le SCoT recense 155 commerces sur le territoire en 2015, ce qui représente une offre par habitant comparable aux densités voisines. Les équipements commerciaux sont essentiellement de proximité et intermédiaires, peu supérieurs. Un seul hypermarché est recensé, à Aubigny-sur-Nère, et plusieurs supermarchés maillent le territoire.

Les habitants du territoire ne font cependant pas exclusivement leurs courses sur ce dernier, les pôles de Cosne-sur-Loire, de Bourge ou de Vierzon générant aussi des flux importants.

Lors de notre enquête nous constatons que les marchés qui se déroulent en semaine attirent surtout une population de personnes retraitées. Les actifs que nous y rencontrons n'ont pas la même attitude (même en week-end), s'ils prennent le temps de l'échange avec « leurs petits producteurs/commerçants », ils n'ont pas vraiment le temps de répondre à nos questions. Ils réalisent des achats plus conséquents et ciblés. Dans les supermarchés malgré les temps longs que nous passerons au rayon des produits locaux, force est de constater que nous n'y croiserons jamais personne. (0 personne vue sur 3 établissements).

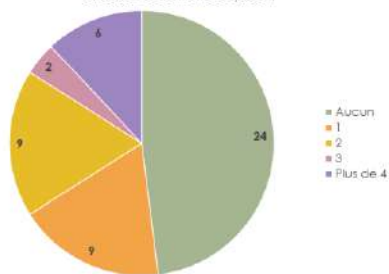
Principaux pôles commerciaux en 2015
(Source : Trade dimensions 2017, Traitement EAU)



Source : SCoT du Pays Sancerre-Sologne

4. La distribution – bref panorama

Part des communes selon le nombre de commerces alimentaires dont elles disposent



Définition

On entend par commerce alimentaire tout commerce, spécialisé ou non, délivrant des marchandises alimentaires : hyper et supermarchés, épiceries, supérettes, boucheries-charcuteries, poissonneries, boulangeries et autres vente de produits surgelés.

A l'échelle nationale : 20% des habitants de zones rurales vivent dans une commune dépourvue de tout commerce. La moitié d'entre eux doivent parcourir environ 2,2km (à vol d'oiseau), pour trouver la boulangerie la plus proche. Ce chiffre s'élève à 3,3km pour les pharmacies, 3,4km pour les supérettes, 3,8km pour une boucherie, et jusqu'à 6km pour un supermarché. Dans les communes dénuées de boulangerie, la distance s'étire à 3,3km pour l'achat du pain.

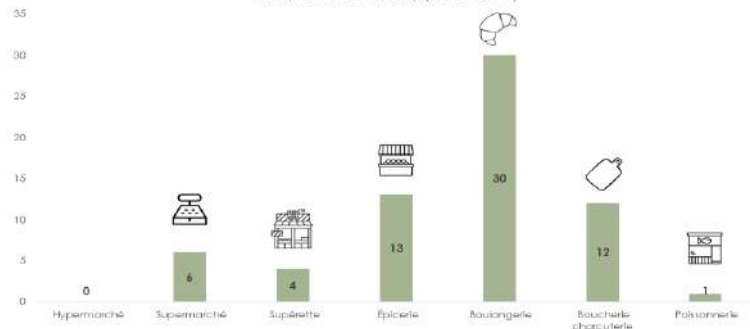
Le Pays Sancerre-Sologne compte 24 communes dénuées de commerce alimentaire, soit près de la moitié des communes du territoire. Sur les 9 communes où un seul commerce alimentaire subsiste, il s'agit de la boulangerie dans 5 d'entre elles. Pour 2 communes, le dernier commerce alimentaire est une boucherie, et il s'agit d'une épicerie dans 2 autres d'entre elles.

Sur le territoire du Pays Sancerre Sologne, les 30 boulangeries ne sont pas réparties de manière homogène. Sur les 50 communes du Pays Sancerre-Sologne, 28 d'entre elles n'en disposent pas. 17 communes en possèdent une seule, et 5 communes en possèdent 2 ou 3.

Dans ce panorama, les marchés, même petits, même hebdomadaires, même mobiles de villages en villages, sont des circuits de distribution précieux. Ils permettent d'amener de la vie. Nous constatons que les jours de marchés sont des jours de rencontres entre habitants et que les cafés de proximité peuvent manquer.

Autre disposition importante prise par les commerces de proximité, la vente des produits locaux pour attirer de la clientèle, dépanner tant le client que le collègue. Stéphane Rolland, boulanger à Ménétréol, explique que dès qu'il y a un bon produits, la rumeur se répand vite et le réseau s'organise. Dans sa boutique il est possible de trouver des œufs, un dépôt de paniers de légumes bio, des pâtes des Gourmandes bio, du miel, des huiles végétales, etc.

Nombre de GMS et commerces de bouche sur le territoire du Pays Sancerre-Sologne (INSEE, Base permanente des équipements 2021)

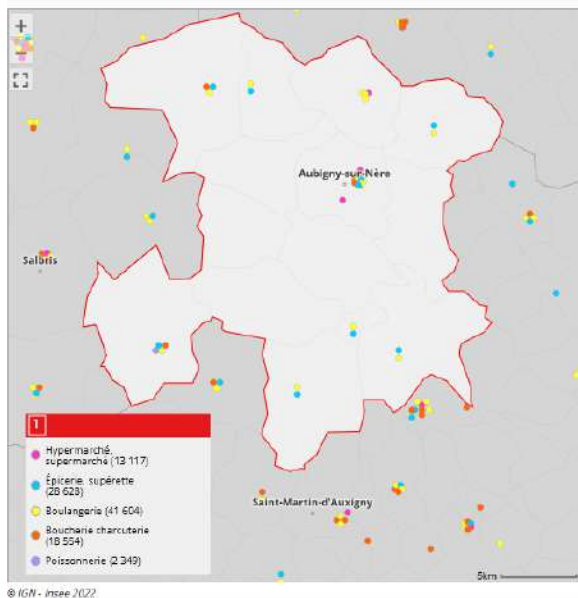


Source : INSEE, base permanente des équipements, 2021

4. La distribution – bref panorama

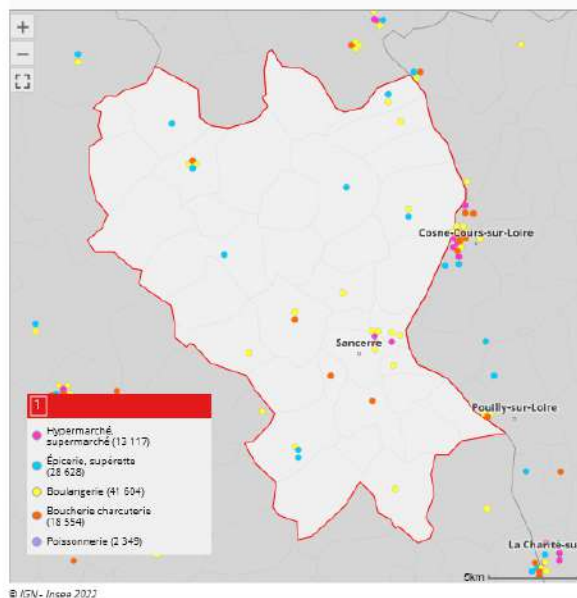
1 Commerce Alimentaire (localisation) 2021

Source : Insee. Base permanente des équipements (Boe)



1 Commerce Alimentaire (localisation) 2021

Source : Insee. Base permanente des équipements (Bpe)



Source : INSEE, BPE 2021

Si la densité commerciale est similaire aux densités voisines, l'utilisation de la voiture reste donc un incontournable pour aller faire ses courses sur le territoire. 63% des habitants, répartis sur 80% du territoire, sont ainsi dépendants de leur véhicule pour aller faire leurs courses*. Par ailleurs, ce premier niveau d'armature apparaît fragilisé, présentant des difficultés à se maintenir, autant dans les communes présentées comme polarités principales que dans les communes générant moins de flux.

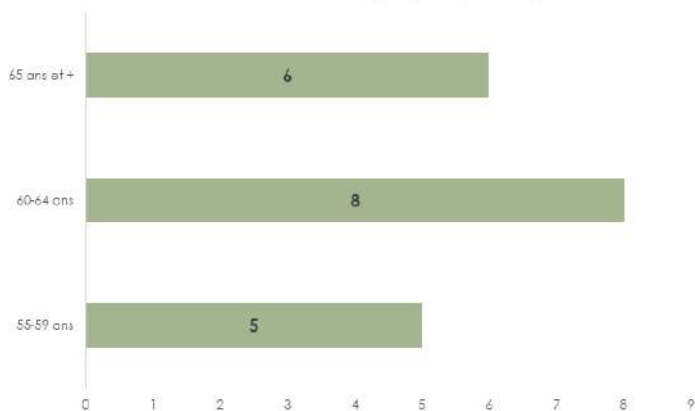
La crise COVID, contrairement à d'autres territoires, n'a globalement pas empêché de fonctionner les petits commerces et artisans de bouche, au contraire. La fin des périodes de confinement a cependant suscité un revers pour ces derniers, le retour aux habitudes de la grande distribution de la part des consommateurs s'étant fait presque immédiatement.

*Source : CRATER

« La situation des commerces de proximité est très variable en fonction des secteurs : certaines parties du territoire souffrent mais parviennent à maintenir les supérettes et ce premier niveau d'armature, comme à Blancfort ou Méry-Es-Bois. »
Entretien avec un développeur économique de la CC Saultre et Sologne, 17/01/2023

5. La distribution - CC Sauldre et Sologne

Répartition par âge des chefs et dirigeants d'entreprise sur la CC Sauldre et Sologne (19 réponses)

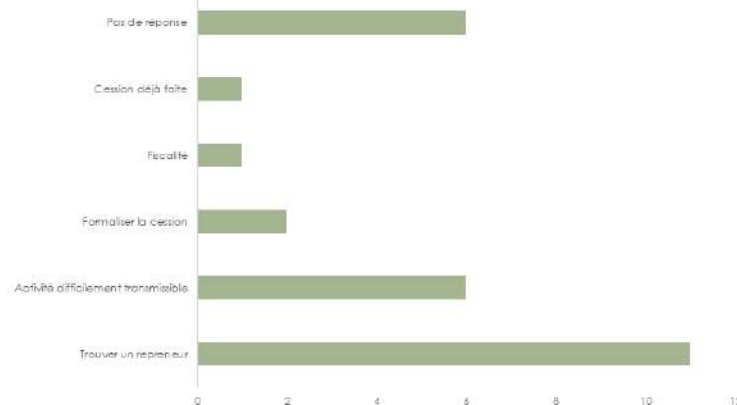


Source : enquête menée par la CC Sauldre et Sologne, 20,5% de l'échantillon a répondu à l'enquête (27 réponses)

Sur la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, la polarité commerciale principale est Aubigny-sur-Nère, siège d'une certaine diversité commerciale où les structures sont globalement bien implantées et identifiées. Cependant, comme pour la CCPFSVL, la question de la transmission et de la reprise se pose aussi : une boucherie et une charcuterie sont en vente sans pour l'instant de repreneur. Une enquête menée en 2020 par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne envers les dirigeants d'entreprise pointait cette difficulté de la transmission, accentuée par la pyramide des âges de ces derniers : 154 chefs d'entreprises étant âgés de 58 ans ou plus sur le territoire.

« Si la locomotive reste Aubigny en matière de commerce, avec un certain dynamisme commercial, certaines problématiques liées au montant des loyers et à la vétusté de certains locaux posent la question de la pérennité des structures »
(Entretien avec un développeur économique de la CC Sauldre et Sologne, 17/01/2023)

Principales difficultés liées à la transmission d'activité pour les dirigeants d'entreprise de la CC Sauldre et Sologne

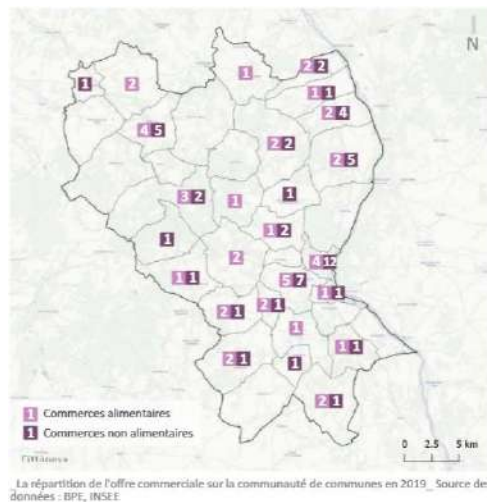


6. La distribution - CC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

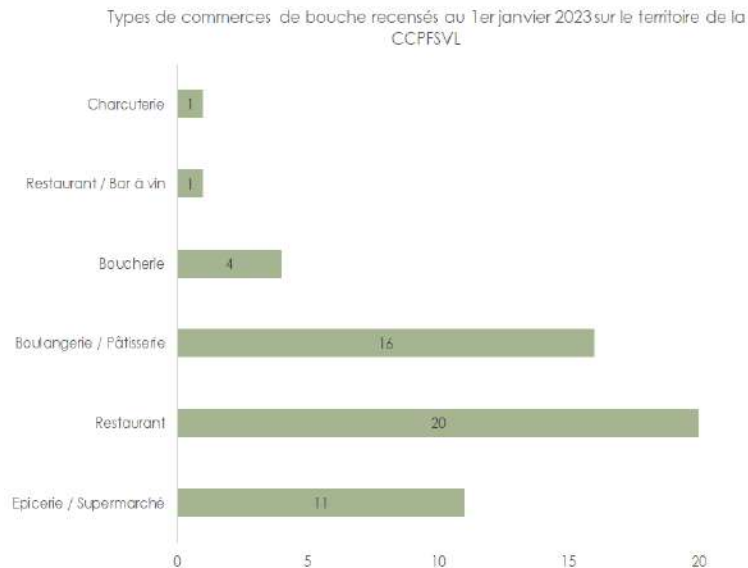
La CCPFSVL compte 45 commerces alimentaires essentiellement répartis sur les pôles de Sancerre et de Saint-Satur. La commune de Vailly-sur-Sauldre constitue elle aussi un pôle important, générant des flux avec les communes voisines dénuées de commerce.

Le diagnostic du PLUi de la communauté de communes pointe des difficultés de vitalité commerciale sur le territoire, nécessitant l'intervention des communes. Si cette intervention suffit à conserver un maillage stabilisé, les difficultés croissantes des commerçants sont à anticiper, ainsi que la question de la reprise des commerces.

, dont les fermetures à court terme sansUne des alertes principales en matière de reprise concerne les boulangeries repeneur identifié constitue un risque pour le maillage commercial du territoire.



Source : Diagnostic du PLUi de la CCPFSVL



Source : Recensement effectué par le Manager de Commerce de la CCPFSVL

« Le corps de métier de boulanger est en danger sur le territoire : d'ici peu, 6 boulangeries peuvent être amenées à fermer sans trouver repeneur ».
Entretien avec un manager de commerce, 11/2022

7. La distribution - les marchés

En parallèle de son offre sédentaire, le Pays Sancerre Sologne peut compter sur une offre de marchés importante participant à la vitalité commerciale et à la vie sociale des centre-bourgs dans lesquels ils ont lieu.

Cette offre diversifiée est néanmoins menacée par les difficultés de reprise et le manque de formation : les commerçants interrogés sur les différents marchés envisagent pour la plupart l'avenir avec inquiétude. La baisse du pouvoir d'achat des ménages, réelle ou ressentie, est un facteur aggravant de ce pessimisme.

« Il y a vraiment des problèmes de personnel à prévoir : plus personne ne veut travailler dans ces métiers de bouche, d'autant plus sur ce territoire, où la demande est très forte ».

Entretien avec un boucher sur le marché de Saint-Satur, 06/01/2023



Source : Le Berry Républicain, 08/04/2022

Commune	Date	Nombre d'exposants (moyenne)
Baninay	Judi	2 exposants
Crézancy-en-Sancerre	Vendredi	1 exposant
Boulléré	Vendredi	8 exposants
Bué	Mercredi et Samedi	
Léré	Samedi	7 exposants
Feux	Vendredi	7 exposants
Saint-Satur	Judi	25 exposants
Saint-Satur (port de plaisance)	Judi (période estivale)	10 exposants
Sancerre	Samedi	5 exposants
Savigny-en-Sancerre	Judi	3 exposants
Sens-Beaujeu	Vendredi	5 exposants
Subigny	Vendredi (période estivale)	-
Sury-en-Vaux	Samedi	2 exposants
Vailly-sur-Sauldre	Vendredi	10 exposants
Veaugues	Vendredi	5 exposants

Source des données : Office du tourisme du Sancerrois

Source : Diagnostic du PLUi de la CCPFSVL



« Faire les marchés, c'est beaucoup plus intéressant et rentable que d'avoir une boutique ».

Un commerçant, marché de Vailly, 07/01/2023

7. La distribution - les marchés (retours d'enquête les 05, 06 et 27 janvier 2023 sur 4 marchés, Saint Satur, Veaugues, Vailly et Aubigny)

Lors de notre enquête certaines choses nous ont surprises et ont retenu notre attention.

- La première une très forte présence de bouchers, avec un particularité supplémentaire : la présence de plusieurs boucheries chevalines.
- Des marchés sans « concurrents » avec un stand par produit, Notre visite du territoire s'étant déroulée dans une période creuse, le constat que nous avons pu faire est celui du manque ressenti par des clients sans solution de repli.
- Une fréquentation fidèle de certaines personnes alentours venant spécifiquement pour un marché précis, et des produits précis.
- La proximité des clients avec les commerçants, les personnes s'appellent par leurs prénoms, ils prennent des nouvelles de la famille, ils se servent dans le porte monnaie des clients qui n'y voient plus très clair et ceci en toute confiance.

Ces marchés de janvier, qui ne sont pas représentatifs des marchés de saison plus haute, nous ont révélé un rôle social fort. Nous avons rencontré des clients satisfaits des produits, mais des commerçants inquiets.

INQUIETUDES SUR LE POUVOIR D'ACHAT

« Les gens regardent trop les informations, et sont plus regardant sur leur porte-monnaie parce qu'ils ont peur. »,
« 2023 est inquiétant, car le budget alimentaire des gens diminue, notamment celui des retraités. C'est un gros problème, car ce sont eux qui font vivre les marchés. »

POURQUOI VENIR AU MARCHÉ

« Le marché on y vient par plaisir »,
« Les enfants viennent le week-end, on vient faire des courses pour manger naturel quand on peut ! »
« Niveau bouffe ça va pas mal grâce au marché où on trouve tout ! »
« Pour voir, et craquer sur ce qui nous fait envie ! »
« Pour bien manger, parce qu'on y trouve tout ! »
« Pour se promener, acheter ce qu'on n'a pas en magasin et par habitude ! »
« Parce que les prix sont accessibles, enfin sauf pour le poisson, et pour la viande quand on est une famille de 5 il faut faire attention ! »
« Pour faire le plein en fruits, en légumes, en plats cuisinés, car j'habite à Paris et c'est plus cher et moins bon ! »
« Pour manger local et bio quand c'est possible, et parce qu'on n'a pas le temps de faire le jardin. »

Quel lien avec le PAT ?

Il semble intéressant de retenir que le marché est plus qu'un circuit de distribution, il est un poumon pour la ville ou le village qui l'accueille, les commerçants ont un rôle social très important, c'est donc à préserver et développer.

Il est reconnu pour la qualité, la fraîcheur et l'accessibilité économique. Il est précaire tant par rapport à sa clientèle que ses commerçants, une réflexion doit donc porter sur son devenir.

SE REINVENTER

« On a 25 ans de présence sur le territoire, et on constate que la clientèle a de plus en plus d'exigences, et devient difficile à satisfaire. »
« C'est à nous de trouver comment faire venir les gens ! »
« Le potentiel était beaucoup plus important il y a 10 ans, aujourd'hui, par rapport à il y a 21 ans, il y a en moyenne 30 personnes en moins qui viennent à la boucherie sur une matinée »

A FAIRE SAVOIR

« Il y a des produits pour lesquels on est moins cher sur le marché qu'en grande distribution, comme les oeufs, mais ça, les gens ne le savent pas »
« Il y a un problème de commodité pour approcher les marchés, les gens ne peuvent plus se garer »

LES JEUNES, SUJET A INCOMPREHENSION

« On ne voit pas de jeunes sur les marchés »
« Les jeunes ne savent plus cuisiner »
« C'est difficile de récupérer les jeunes, les moins de 40 ans ne prennent pas le temps de venir sur le marché ! »

8. La distribution : les circuits-courts / la vente directe

Sur le territoire du Pays Sancerre-Sologne, 247 exploitations commercialisent au moins un produit en circuit-court. Le vin n'étant pas comptabilisé dans ce calcul, il est fort probable que ce chiffre soit en réalité plus élevé, a fortiori sur la CCPFSVL, qui compte déjà la grande majorité de ces exploitations. Il est par ailleurs intéressant d'observer l'augmentation de 260% du nombre d'exploitations commercialisant en circuit-court sur la CCPFSVL entre 2010 et 2020, alors que l'on observe une diminution de 26% de ce nombre sur la CCSS.

Contrairement aux circuits-courts dans leur ensemble, la vente directe n'a quant à elle pas augmenté entre 2010 et 2020, elle a même diminué : le nombre d'exploitations commercialisant en vente directe s'élevait au total à 102 en 2010, il s'élève aujourd'hui à 76.

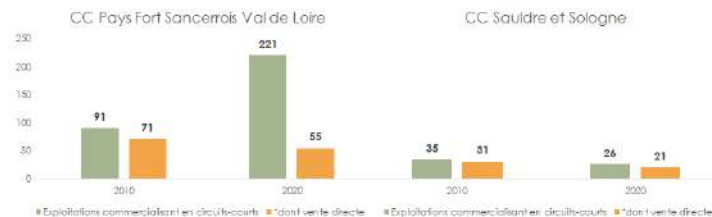
« En ce moment, nous repérons des difficultés au niveau de circuits courts, ce peut être une variable d'ajustement sur les produits locaux et de qualité. Relancer cette économie est un enjeu important car cela impacte l'économie du territoire et les paysages. Il y a besoin d'un changement car il en va de la survie des petites exploitations. »
Entretien avec la Chambre d'Agriculture du Cher, 11/2022

« Beaucoup de producteurs et commerçants sont allés plus loin dans les circuits-courts et ont beaucoup investi en voyant les tendances pendant la crise COVID. Aujourd'hui, ils s'en mordent les doigts »
Un commerçant, marché de Veaugues, 07/01/2023

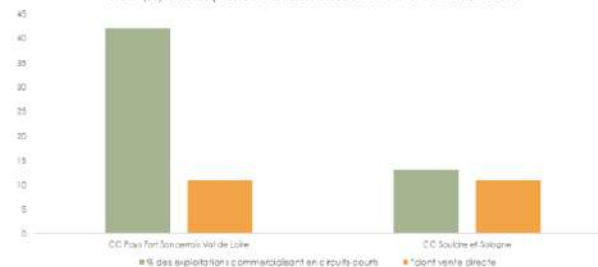
Quel lien avec le PAT ?

Les PAT promeuvent par essence les circuits-courts et la vente directe. Le constat que nous faisons sur le territoire, est que dans une perspective idéale il faudrait développer ce type d'offre. Or, ceux qui s'y sont engagés rencontrent des difficultés car les prix de l'alimentation sont la variable d'ajustement des ménages. Pourtant, entrer dans ces marchés une très grande qualité des produits et ceci à un coût. Aussi, dans le cadre du PAT, cette équation apparaît comme un point crucial auquel il semble urgent d'appeler des réponses.

Exploitations commercialisant en circuits-courts (hors vin) (RGA, 2020)



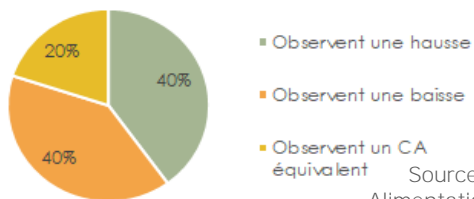
Part (%) des exploitations commercialisant en circuits-courts



Source : RGA 2010, 2020

8. La distribution : les circuits-courts / La vente directe

Evolution observée du chiffre d'affaire en circuits-courts par les points de vente au printemps 2022 (échelle : France)



- Observent une hausse
- Observent une baisse
- Observent un CA équivalent

Source : Enquête RMT Alimentation Locale, 2022

« Il y a un vrai problème autour du bio, un problème d'image, car les gens ne s'y retrouvent plus avec tout les labels et les certifications. Les gens pensent que c'est plus cher et ils oublient l'idée de départ : préserver l'environnement, prendre soin de sa santé. Nous on essaie d'expliquer la logique de la certification. Mais aujourd'hui, nous vivons au jour le jour car il y a de nombreuses fermetures chez les distributeurs bio de nos produits. Il faudrait rebondir, trouver de nouveaux circuits, mais trouver l'énergie n'est pas toujours facile quand on s'est déjà beaucoup investi! »
Entretien les Gourmandes bio, 25/01/2023

La presse fait état de tendances nationales à la baisse concernant les circuits-courts, après avoir connu une forte hausse au début de la crise COVID. Pour vérifier cette dynamique, une enquête a été menée par une équipe mixte de chercheurs et de praticiens, et ses conclusions apparaissent plus nuancées. Il s'agit d'abord de distinguer les points de vente des producteurs : les premiers voient autant leur chiffre d'affaires baisser (40%) qu'augmenter (40%), et 20% d'entre eux ne constatent pas d'évolution de leur chiffre d'affaires. Concernant les seconds, le bilan est plutôt positif : le chiffre d'affaires des producteurs en circuits courts est équivalent à celui de 2019 pour plus de la moitié d'entre eux, en hausse pour plus d'un quart, en baisse pour moins d'un quart.

Cela s'explique notamment par l'apparition de nouveaux lieux de vente, qui ont d'une part fait concurrence aux lieux existants, faisant baisser leur chiffre d'affaires, et d'autre part bénéficier aux producteurs : leur offrant des débouchés nouveaux.

Un autre point soulevé par cette enquête : l'importance des contextes locaux pour comprendre les évolutions des circuits-courts. En fonction de l'état de la concurrence, ou de la composition de l'offre, l'implantation, par exemple, d'un nouveau magasin de producteur peut bousculer ou non les pratiques d'achat.

Source : <https://revue-sesame-inrae.fr/vendre-en-circuit-court-apres-le-coronavirus-une-enquete/>

« En ce moment, nous repérons des difficultés repérées au niveau de circuits courts, ce peut être une variable d'ajustement sur les produits locaux et de qualité. Relancer cette économie est un enjeu important car cela impacte l'économie du territoire et les paysages. Il y a besoin d'un changement car il en va de la survie des petites exploitations. »
Entretien avec la Chambre d'Agriculture du Cher, 11/2022

8. La distribution : les circuits-courts / La vente directe / revue de presse

FEUX ■ Charly Dupuis et Aurore Deliry viennent de créer leur société les Gourmandes bios

Des pâtes, oui, mais bios et artisanales

Un jeune couple d'entrepreneurs vient de créer une société de production de pâtes bios faites à partir du blé cultivé dans l'exploitation familiale.

Chloé Charvati
chloee@leberry.fr

Ça peut paraître cliché, mais c'est pourtant vrai : Aurore Deliry et Charly Dupuis ont eu l'idée de se lancer dans la production de pâtes bios et artisanales, durant un voyage en Italie. Dans les Cinque Terre, plus précisément.

« Ma famille possède cette ferme à la Villeneuve, à Feux, depuis cinq générations, explique Charly Dupuis. Après un bac agricole, je me suis orienté vers l'événementiel dans le domaine du spectacle, c'est comme ça qu'on s'est rencontrés avec Aurore, qui travaillait aussi dans le milieu. Mais on avait envie de changer. Je voulais monter ma propre structure pour valoriser les produits que mon père cultive à la ferme. »

Du blé cultivé dans la ferme familiale
Entre autres céréales, son père cultive du blé, qui est l'élément principal à l'élaboration des pâtes, et c'est donc comme ça que les Gourmandes bios sont nées. « Le non est un clin d'œil aux quatre grands-mères qui ont travaillé à la ferme, expliquent Aurore et Charly. Chacune représente une forme de pâte. Si mortor le tracteur, Rosalie le co-



PRIX. Charly Dupuis et Aurore Deliry se sont illustrés lors d'un concours organisé par le Rotary Cœur-Sancerre qui récompense les nouvelles entreprises et soutient le développement économique de la région.

quillage, Maguy la campanelle et Augustine la mafaldine. » Après plusieurs formations, en hygiène agroalimentaire, en création d'entreprise et surtout pour manier les machines qui servent à la fabrication des pâtes, l'entreprise a pu ouvrir. Depuis deux semaines, le couple produit ses pâtes et les vend dans la boutique installée dans une partie de la ferme familiale, entièrement restaurée, le vendredi de 16 à 19 heures.

« Nous réalisons un cycle de production par semaine, explique Aurore Deliry. Nous fabriquons 50 kilos de pâtes par heure et travaillons sur un cycle de sept heures avant de les laisser sécher pendant dix-neuf heures. Cela permet de restituer tout le goût et les valeurs nutritives du blé. Après, dans la boutique installée dans une partie de la ferme familiale, entièrement restaurée, le vendredi de 16 à 19 heures.

« Nous réalisons un cycle de production par semaine, explique Aurore Deliry. Nous fabriquons 50 kilos de pâtes par heure et travaillons sur un cycle de sept heures avant de les laisser sécher pendant dix-neuf heures. Cela permet de restituer tout le goût et les valeurs nutritives du blé. Après, dans la boutique installée dans une partie de la ferme familiale, entièrement restaurée, le vendredi de 16 à 19 heures.

tes, les deux jeunes entrepreneurs ajoutent des saveurs, comme la tomate, le basilic, ou la lentille sancerroise, également produite à Feux. Ils sont en train de réaliser des essais aux noix, au piment et au chocolat. Et ont même la possibilité de faire de nouvelles formes de pâtes, voire même du sur-mesure, par exemple pour des événements.

« Notre but est de faire un produit du champ à l'assiette »

Pour la commercialisation, le couple s'est en premier est adressés bios et magasins de producteurs. Ils sont également présents sur les marchés et cherchent à développer leur présence dans les collectivités. Le collège de La Charité-sur-Laire (Nièvre) leur fait déjà confiance et ils vont aussi se tourner vers les restaurateurs. « Plus on va développer la vente au vrac et mieux ça sera pour limiter les emballages, ajoute Charly. Notre but, c'est vraiment de faire un produit du champ à l'assiette. »

INFO PLUS

Marché. La société les Gourmandes bios est membre du réseau Bio Berry. Elle participera donc au marché de printemps organisé dimanche 13 mai, de 10 à 18 heures, à la fromagerie des 13 blés à Loyo-sur-Arnon.



De la fabrication à la vente en passant par le conditionnement, Romain Dupuis fait tout lui-même. ©

Pauline MAREIX

https://www.leberry.fr/feux-18300/economie/a-35-ans-il-a-cree-un-pop-corn-bio-local-et-gourmet-a-feux_13621031/



8. La distribution : les circuits-courts - AMAP

L'AMAP du Pays Fort, SURY ES BOIS

Une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) définit un partenariat entre des consommateurs et des producteurs pour une durée déterminée. Il prend la forme d'un contrat entre un producteur qui s'engage à fournir des produits de saison produits en toute transparence et un consommateur qui s'engage quant à lui à acheter au juste prix tout au long de la durée du contrat. L'AMAP du Pays Fort travaille avec 9 producteurs locaux, dans le Cher et dans le Loiret. Elle fournit 23 paniers et compte 43 adhérents. Elle fonctionne comme suit :

- Une adhésion de 10€ par an engage le consommateur à passer des contrats avec un ou plusieurs paysans, qui s'engagent à leur tour à livrer des productions à prix constant sur la durée du contrat.
- L'AMAP ne prend aucune commission sur les contrats, ce sont les cotisations et les dons qui la font vivre
- Les livraisons hebdomadaires concernent le maraîchage, mensuelles la volaille et les œufs, et trimestrielles les pâtes, truites, miel et légumes secs.
- D'autres produits sont proposés : le lait, les yaourts, le fromage, la farine, de la viande d'agneau.

Enjeux :

- Pas suffisamment de clients et crainte de la déprise démographique
- Le foncier devient inaccessible à cause de la spéculation

« De nombreux producteurs souhaiteraient rejoindre l'AMAP, mais il n'y a pas suffisamment de clients à mettre en face »

Entretien avec Danie Rozier West cofondatrice de l'AMAP du Pays Fort, 01/2023

Les AMAP ont pour origine un principe de solidarité. Aussi aujourd'hui le mouvement des AMAP est actif sur la question de l'accessibilité alimentaire de toutes et tous à des produits de qualité.

Le premier problème identifié concernant l'accessibilité alimentaire sur le territoire est la dépendance à la voiture. De nombreux habitants sont contraints de faire plusieurs kilomètres pour acheter leur pain, et donc pour venir chercher son panier de l'AMAP, l'on n'échappe pas à la règle. Ainsi, une idée pourrait être de disposer d'une camionnette pour organiser une livraison.

L'autre problématique à laquelle l'AMAP du Pays Fort s'est attelée concerne la démocratisation des questions alimentaires. Ainsi, l'AMAP est relais du festival Alimenterre et a organisé la diffusion du film-documentaire, La part des autres, de Olivier Payage et Jean-Baptiste Delpias.

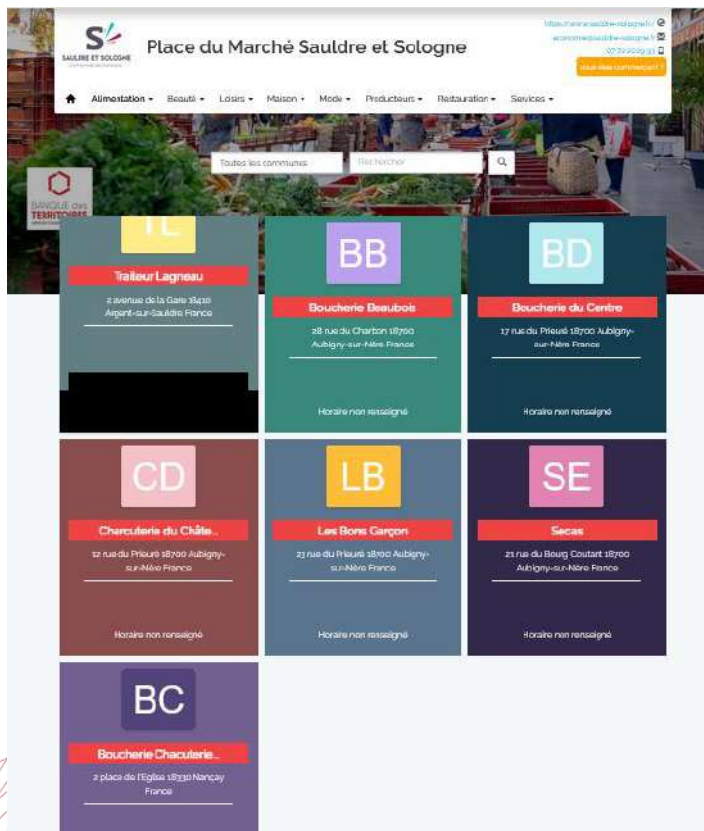
Dans la ligne de la structure interrégionale, l'AMAP du Pays Fort s'est aussi engagée localement avec le pays Giennois sur le déploiement d'une sécurité sociale de l'alimentation.



Quel lien avec le PAT ?

L'AMAP questionne le PAT :
« comment peut-il permettre à une communauté citoyenne et agricole de se nourrir ? »

8. La distribution : les circuits-courts - expériences locales



La Communauté de Communes Saultre et Sologne référence, sur son site internet, les producteurs et commerçants locaux. L'objectif : donner de la visibilité à la production locale à l'heure actuelle : 17 producteurs sont référencés.



Qu'est-ce qu'Agrilocal ?

Agrilocal est une plateforme innovante de mise en relation des producteurs, transformateurs locaux et acheteurs publics. Ce service gratuit permet à l'ensemble des utilisateurs d'accéder à la commande publique pour l'approvisionnement de proximité et d'instaurer des relations commerciales durables.

<https://www.departement18.fr/Agrilocal-126>

Quels lien avec le PAT ?

Dans le cadre du PAT, il semble important de s'assurer qu'un répertoire des producteurs est en cours de constitution car c'est une demande forte des consommateurs que nous avons rencontré.

9. La distribution : la valorisation des produits locaux par les GMS

A partir de données inédites de l'IRI et du cabinet Philippe Goetzmann, la fondation Jean Jaurès a réalisé une note sur la consommation de produits locaux sur le territoire national. Cette étude analyse notamment le poids des marques locales dans les hyper et supermarchés des départements français. Les départements bretons, alpins, pyrénéens ou de la frontière germanique, comptent sur leurs territoires des marques locales bien valorisées dans les grandes et moyennes surfaces. Cela leur permet de réaliser entre 3,2 et 8,3% de leur chiffre d'affaires grâce aux GMS.

Le Cher, en revanche, compte parmi les départements dans lesquels les marques locales travaillent le moins avec les grandes et moyennes surface, leur rapportant au maximum 1,5% de leur chiffre d'affaires.



Carrefour market Aubigny

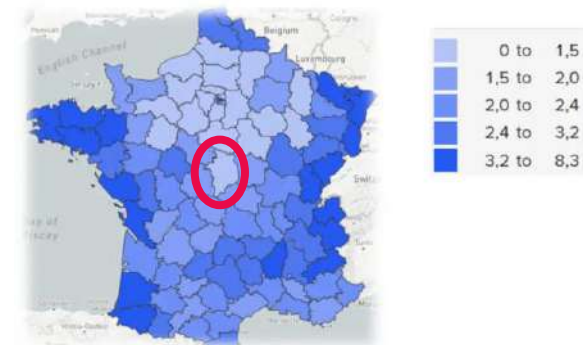
Les observations conduites dans les grandes surfaces montrent que les produits locaux, à l'exception des produits frais sont disposés dans un endroit dédié qui est dans une extrémité du magasin.

Si cette disposition est intéressante en donnant une dimension « boutique », il semble intéressant de souligner que les consommateurs non touristes, qui vont parcourir les rayons pour aller au plus vite risquent de ne pas prendre le temps de venir chercher les produits locaux dans un autre endroit.

Quel lien avec le PAT ?

Garantir une juste place et un juste prix aux produits, aux agriculteurs et aux transformateurs locaux au sein des GMS est un axe de réflexion intéressant pour le PAT.

Part de chiffre d'affaires des marques locales au sein des produits de grande consommation en hyper et supermarchés par département (12 mois arrêtés à fin août 2022)



Source de la carte : <https://www.jean-jaurès.org/publication/la-consommation-de-produits-locaux-de-lheritage-a-la-richesse-productive/>

Source des données : IRI

10. La distribution : zoom sur un produit qui s'exporte

Les Pâtes François

Le vin n'est pas le seul produit du territoire à sortir des frontières nationales et à trouver sa place sur des tables de grands chefs internationaux. Les Pâtes François, reconnues pour leur excellente pâte feuilletée, figurent parmi ces produits. Créée en 1986, l'entreprise compte aujourd'hui 12 salariés sur la commune de Blancafort. Elle s'est donnée pour objectif de créer un feuilletage haut de gamme pour les métiers de bouche qui n'en trouvaient alors pas sur le marché.

L'entreprise s'approvisionne le plus localement possible : la farine provient d'une coopérative à Pithiviers vendue à Poilly-Lez-Gien. Le beurre vient du Poitou, la qualité de la pâte nécessitant un beurre AOP de qualité (Charente-Poitou).

En plus de la vente au magasin d'usine, de l'approvisionnement des GMS, et des livraisons à domicile que propose l'entreprise, les exportations à l'étranger représentent une part importante du chiffre d'affaire : 25% (Japon, Qatar, UE...).

Aujourd'hui, l'entreprise se trouve dans un entre-deux en matière de vente en ligne, et souhaite trouver une solution pour gérer efficacement ses livraisons (entre 30 et 50 colis par jour).

« Depuis quelques années, les prix sont très variables. Jusqu'à la crise du beurre en 2017, on avait un prix fixe à l'année mais ça c'est fini. La guerre en Ukraine a fait augmenter significativement les prix et le beurre ne fait aussi que grimper. Or, du beurre, on en passe une tonne par jour, l'équivalent de la production de 100 vaches. »
Entretien avec Mme François, 01/2023



« On a un plan de développement, d'extension du bâtiment, mais faute de visibilité à 6 mois, on ne peut pas encore investir, on ne veut pas endetter notre fils. »
Entretien avec Mme François, 01/2023



<https://www.berryprovince.com/blog/pate-feuilletee-francois-portrait-de-claude-eric-francois/>

« Nous vendons nos produits aux métiers de bouche et en grande surface. On ne donne pas les noms des grands restaurants à qui on vend car cela n'est pas dans leur intérêt. »
Entretien avec Mme François, 01/2023

11. La consommation : panorama des besoins théoriques

SAU productive par habitant sur le Pays Sancerre-Sologne

21 918 m²



SAU productive par habitant nécessaires pour le régime alimentaire actuel

4000 m²

Production du territoire (ha)

73121 ha



Consommation du territoire (ha)

12637 ha

La dominante agricole du Pays Sancerre-Sologne en fait un territoire dont la production agricole et la surface nécessaire à cette production excèdent largement la consommation et la surface nécessaire à cette consommation dans presque tous les types de culture.

En conservant le régime alimentaire actuel, le territoire pourrait théoriquement subvenir à 99% de ses besoins théoriques, seuls les besoins fruits et légumes ne seraient couverts qu'à hauteur de 70%, le reste étant produit de façon largement excédentaire.

A titre de comparaison, la CC Terres du Haut Berry voisine présente un taux d'adéquation théorique de 201% en fruits et légumes. La CC Sologne des Rivières, moins productive, atteint quant à elle un taux d'adéquation globale de 57%.

Précautions de lecture

Cette couverture est seulement théorique, dans la mesure où la plupart du temps, ce qui est produit sur le territoire est exporté, et les produits consommés sur territoire, à l'inverse, sont importés. Toutefois, cette projection permet de mettre en visibilité le potentiel d'un territoire en matière de développement agricole et d'autonomie alimentaire

	Production	Consommation	Ratio production/consommation
PAYS SANCERRE SOLOGNE	73121 ha	12637 ha	579 %
Cher	412702 ha	114267 ha	361 %
Centre-Val de Loire	2180998 ha	935041 ha	233 %
France	25018039 ha	20891205 ha	120 %

Source : Les Greniers d'Abondance, à partir du Registre Parcellaire Graphique (IGN, 2017) et des Surfaces agricoles nécessaires pour couvrir la consommation de la population (PARCEL, 2019)

Source : CRATer, calculateur pour la résilience alimentaire

	Consommation	Part dans le régime alimentaire	Adéquation théorique
Fourrages	8372 ha	66 %	>100% (232 %)
Céréales	2226 ha	18 %	>100% (1800 %)
Oléoprotéagineux	1459 ha	12 %	>100% (853 %)
Fruits et légumes	369 ha	3 %	70 %
Autres cultures	210 ha	2 %	>100% (434 %)
Adéquation théorique globale			99 %

Source : Les Greniers d'Abondance, à partir du Registre Parcellaire Graphique (IGN, 2017) et des Surfaces agricoles nécessaires pour couvrir la consommation de la population (PARCEL, 2019)



12. La consommation : les pratiques des consommateurs

L'assiette alimentaire permet d'observer les tendances d'un territoire par rapport à des tendances nationales. Nous n'avons pas de données quantitatives nous permettant de proposer une comparaison du territoire avec les pratiques des français. Toutefois, au regard de ce que nous avons observé dans les supermarchés (x5), sur les marchés(x4) et grâce à de nombreux entretiens (50) et micro-trottoirs (x5), il est possible de proposer ici une analyse qualitative en 3 points de la consommation avec pour but d'ouvrir une réflexion dans le cadre de la concertation des habitants.



La présence de nombreux bouchers, l'importance de leurs stands, la diversité proposée (viande chevaline sur représentée) nous conduit à penser que la consommation de viande pourrait être supérieure à la moyenne nationale.



Nous constatons dans les échanges avec les maraîchers et les clients des marchés des habitants très aguerris à la pratique du potager nourricier, ce qui peut avoir des incidences dans le développement de la vente directe de fruits et légumes que ce soit en AMAP ou dans un magasin de producteurs.



Enfin, nous notons un écart important entre ce que les personnes peuvent souhaiter faire en terme de consommation locale et bio et la réalité de leur consommation ceci pour différentes raisons : le coûts des produits, le manque de lieu de distribution adaptée, le manque de temps.

« J'aimerais pouvoir aider les petits producteurs mais je ne peux pas me le permettre », *une mangeuse, Carrefour Market de Saint-Satur, 06/01/2023*



Les membres du COPIIL à la rencontre du territoire lors des micro-trottoirs. Et un des nombreux stands de boucher.

« Si j'avais connaissance d'un producteur qui vendait plus près de chez moi, on irait, mais sinon, on ne manque de rien ici », *un couple de mangeurs, Carrefour Market de Saint-Satur, 06/01/2023*



Méthodologie d'enquête:

Constitution du corpus de données qualitatives

Micro-trottoir, nous avons interrogé les personnes (passants, clients commerçants) dans 4 marchés et une grande surface. Ce temps a été partagé par des membres du COPIIL, proactif dans la démarche de diagnostic.

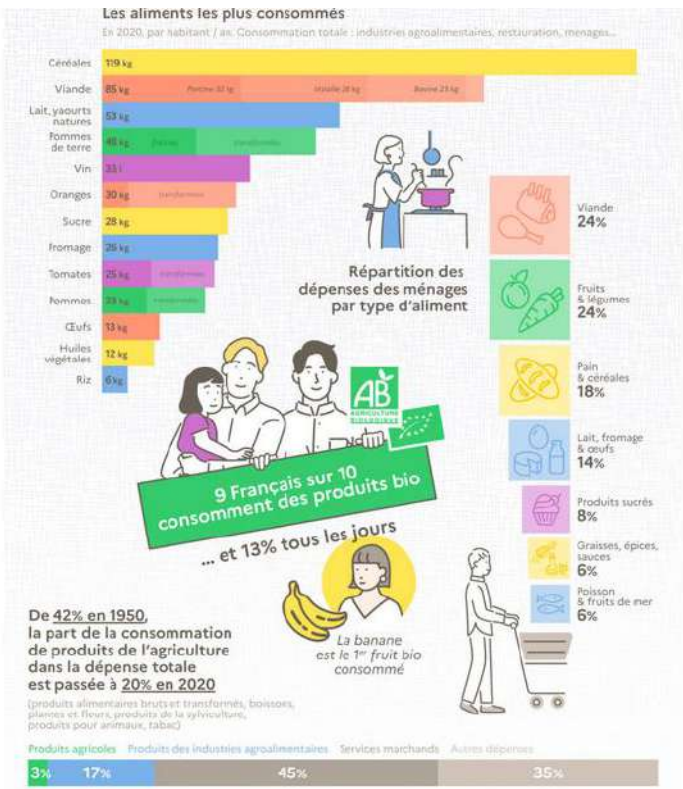
Observation flottantes, nous nous sommes rendus dans 5 grandes surfaces en observant la disposition des produits, les flux organiser par le magasin, et la circulation des clients dont nous avons observé les caddies.

Entretiens qualitatifs, nous avons réalisés 50 entretiens qualitatifs auprès d'experts du système alimentaire de la production alimentaire, à la distribution, en passant par la gestion des ressources. Le corpus des entretiens est un document annexe.

Journaux de terrain, nous avons rédigé des journaux de terrain, matériel précieux pour prendre de la distance avec nos journées d'immersion et repérer les singularités du territoire.

Photographies, nous avons procédé à des prises de photos systématique dans nos lieux d'observations et d'immersion ses matériaux sont également en annexe.

12. La consommation : les pratiques des consommateurs



Les pratiques des consommateurs sont à observer aux regards des différents scénarios prospectifs tels que Afterre 2050, Tyfa (Ten Years For Agroécologie in Europe) ou encore les scénarios proposés par l'ADEME afin de renseigner le territoire sur les habitudes de consommation qui doivent changer d'ici 2050. Ces 3 scénarios offrent aux PAT une perspective de transformation du système alimentaire capable de répondre aux enjeux liés à améliorer l'offre alimentaire afin qu'elle soit plus respectueuse de l'environnement. Ils ont pour points de convergence dans l'assiette des consommateurs :

- La réduction des protéines animales. Cette discussion doit être menée avec les producteurs et dans le cadre d'une valorisation de filière de qualité afin de respecter l'identité du territoire et le travail des éleveurs!
- La hausse de la production et de la consommation des céréales et légumineuses dans le but de répondre aux enjeux de mieux nourrir la population (en quantité et en qualité).
- Le choix d'une agriculture durable (sans pesticides)



13. La consommation : la restauration hors domicile / la restauration collective

La restauration collective est un potentiel important de débouchés pour l'agriculture locale, en termes de volume d'activité et de chiffre d'affaires. Les incitations réglementaires notamment issues de la Loi EGALIM vont également en ce sens de valorisation des produits locaux.

Plusieurs établissements peuvent concerner le développement de cette démarche : les établissements scolaires, les établissements du secteur du travail, et ceux du secteur médico-social.

Ci-contre, la carte nous permet d'apprécier le nombre de repas collectifs servis en restaurants collectifs par an et par commune, tout secteur confondu. Le potentiel de développement de la restauration collective alimentée par les producteurs locaux n'est donc pas à négliger.

De plus, d'après le diagnostic territorial de 2020 réalisé par la Chambre d'agriculture du Cher, sur 272 exploitations enquêtées dans le département, près de 50 % des exploitations agricoles commercialisent ou bien sont intéressées pour commercialiser une partie de leurs productions dans les restaurants collectifs.

Quel lien avec le PAT ?

Dans le cadre du PAT, la restauration collective tant dans sa dimension cantine scolaire, qu'alimentation dans les crèches ou encore dans les établissements d'accueil des personnes âgées est apparue comme prioritaire mais complexe. Les élus sont pris entre leur envie de bien faire et les moyens de bien faire. La loi Egalim est apparue comme difficile à appliquer. Le code des marchés public a été souligné comme une limite pour fonctionner avec les producteurs locaux.

Par ailleurs nous avons rencontré des producteurs et transformateurs qui ont l'envie de nourrir les populations concernées par la restauration collective et cherchent des moyens pour le faire. Nous pensons ici à l'ESAT de Veaugues, qui souhaite développer son activité qui permet d'atteindre plusieurs objectifs : nourrir sainement, créer du lien intergénérationnel et produire localement.

LOI EGALIM



50% de produits sous signes d'origine et de qualité, dont au moins 20% de Bio



Au moins un menu végétarien par semaine

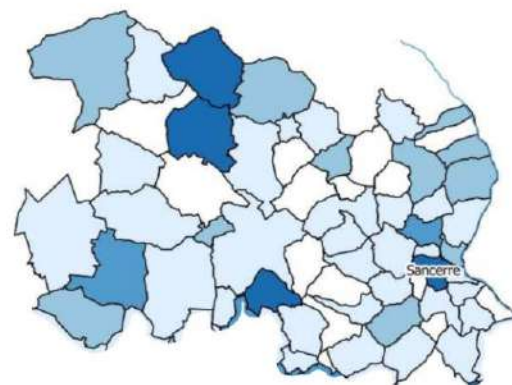


Intensification de la lutte contre le gaspillage alimentaire



Interdiction des contenants alimentaires en plastique et des couverts à usage unique

Interdiction des bouteilles d'eau en plastique



Nombre de repas collectifs servis par an par commune



Source : Enquête restauration collective, Chambre d'Agriculture du Cher, 2019

13. La consommation : la restauration hors domicile / la restauration collective



L'Esat a ouvert ses portes au public



L'ESAT de Veaugues dans le Berry Républicain
https://www.leberry.fr/veaugues-18300/actualites/lesat-a-ouvert-ses-portes-au-public_12454625/

Tarifs (pour les repas livrés sur le secteur)

- Primaire : 3,10€ hors taxe.
- Maternelle : 2,8€ hors taxe
- Adulte autour de 6€

Pour la préparation des repas, de nombreuses écoles du territoire du Pays Sancerre-Sologne comptent sur un prestataire particulier : l'ESAT de Veaugues. Géré par PEP18, association de l'économie sociale et solidaire œuvrant pour répondre de façon adaptée aux enfants et adultes fragilisés par la vie, l'établissement cuisine actuellement 1000 à 1200 repas par jour. Ce sont 8 usagers de l'ESAT, accompagnés d'un moniteur et deux ouvrières de production, qui assurent la préparation des repas, livrés par deux livreurs salariés.

La démarche de l'ESAT affiche une ambition de relocalisation du système alimentaire, à la fois dans son approvisionnement et dans la distribution de ses repas. Si ses responsables ne peuvent aujourd'hui travailler qu'avec un producteur local de pommes de terres, ils souhaiteraient élargir leur démarche, notamment à l'ESAT de Vesdun, à 1h30 au sud de Veaugues, toujours dans le Cher, qui est en mesure de produire suffisamment de denrées (volailles, maraîchage). L'objectif est d'ailleurs fixé pour 2028 : la production de 3 tonnes de produits Bio, réservés à la cuisine centrale de Veaugues.

La distribution des repas a par ailleurs été recentrée sur un nombre plus restreint de communes. Si la cuisine produisait encore 1500 repas par jour pour les livrer plus loin il y a quelques années, les coûts supplémentaires que cela générerait mettaient en péril les contrats avec les clients existants. Le choix a été fait de redescendre à 1200 repas maximum/

Concernant l'approvisionnement local, les responsables de l'ESAT relèvent plusieurs freins et alertes :

- La question des quantités : il faut qu'un producteur puisse assurer la totalité de la livraison d'une denrée commandée, ou que l'ESAT se fasse aider pour multiplier ses sources d'approvisionnement
- La nécessité de conserver une démarche sociale : que les enfants puissent manger à la cantine sans ruiner les parents

« Il faut que les enfants puissent continuer à manger à la cantine : on doit les faire bien manger, mais on doit aussi faire en sorte qu'ils puissent manger à la cantine. La loi EGALIM c'est bien, mais il faut imaginer aussi les conséquences sociales que ça peut avoir. Le local oui, on peut vérifier la qualité, mais la Bio, il ne faut pas se précipiter. »
Entretien avec les responsables de l'ESAT, 02/2023

« On aimerait beaucoup travailler avec des producteurs locaux, pour nous assurer de la qualité des produits et leur permettre de sécuriser leur débouché. Mais il faut que l'on puisse trouver un producteur qui ait les capacités de produire pour 1000 repas à un tarif qui corresponde à celui que l'on applique à nos clients. »
Entretien avec les responsables de l'ESAT, 02/2023

13. La consommation : la restauration hors domicile / la restauration collective

Concernant le secteur scolaire, au niveau départemental plusieurs actions sont mises en œuvre au niveau des restaurants scolaires et des collèges. Le Conseil Départemental porte une politique pour une alimentation de qualité dans les collèges « de la fourche à la fourchette » avec la plateforme Agrilocal18, un réseau de cuisiniers qui travaille sur les circuits courts, les produits locaux et le bio en collaboration avec la chambre d'agriculture.

Si les différents PAT du département concentrent leurs efforts sur la transition des cantines à l'échelle des écoles élémentaires et maternelles, l'échelle des crèches apparaît, selon les acteurs qui y travaillent, comme délaissée. Ces établissements ont besoin d'approvisionnement sur mesure en fonction des effectifs, des allergies de chacun, et présentent des enjeux différents que ceux retrouvés dans les écoles maternelles et élémentaires. Les quantités servies, les types de denrées et la façon de les préparer, varient beaucoup entre la petite enfance et l'enfance.

Sur le territoire du Pays Sancerre Sologne, on dénombre 8 établissements membres du réseau éco-crèche. Les principes de ce réseau sont notamment de structurer un groupement d'achats et de circuits courts et d'animer une réflexion sur l'alimentation du jeune enfant en collectivité. L'objectif fixé pour 2023 est de constituer un réseau représentant 70% des structures associatives du Cher. Il est aussi question que chaque crèche possède une cuisine autonome, afin de pouvoir cuisiner sur place les plats et les quantités nécessaires. En contrepartie, les producteurs locaux peuvent vendre des paniers par le biais d'une AMAP sur le lieu de la crèche. Dans la continuité de leurs initiatives, les crèches ont intégré le réseau ESS18 pour favoriser le développement de la souveraineté alimentaire dans les crèches.



Stéphane Garcia, Jacqueline Portier et Pascale Proust dans la cantine derrière leur diplôme et trophée.

Une pratique inspirante et récompensée, la cantine de Saint-Just.
<https://www.resolis.org/initiatives/la-cantine-scolaire-bio-et-locale-de-la-commune-de-saint-just/94811e63-605a-4e94-9b5e-5e97382b1a7a>

« Notre prestataire qui prépare les repas ne veut pas s'adapter à la loi EGALIM, mais les autres prestataires ont l'air encore pire. J'essaie de monter un projet de cuisine sur place mais ce sont des démarches très lourdes et du gros changement pour les équipes. »
Entretien avec une directrice de crèche, 01/2023

« Les petits enfants sont les consommateurs de demain. L'éducation au goût, ça commence dès la petite enfance. Il ne faut surtout pas que le PAT se focalise sur les écoles et oublie les crèches. »
Entretien avec une animatrice du réseau ARPPE, 11/2022

« Pourquoi devrait-on attendre d'être à l'école, voire au collège, pour bien manger ? »
Entretien avec une animatrice du réseau ARPPE, 11/2022

« Quand on cuisine sur place, on limite le gaspillage et on peut conserver, ce n'est pas le cas de la réchauffe. »
Entretien avec une animatrice du réseau ARPPE, 11/2022

« On se bat pour que les crèches cuisinent elles-mêmes. Les grosses cuisines mutualisées ne sont pas adaptées pour la petite enfance, qui demande toujours de s'adapter en dernière minute. »
Entretien avec une animatrice du réseau ARPPE, 11/2022

13. La consommation : la restauration hors domicile / la restauration collective

Les enseignements de l'enquête auprès des communes

Méthodologie : *Les cinquante communes du territoire ont été appelées pour connaître le fonctionnement de leur restauration collective : mode de gestion, nombre de repas...*

- Toutes les communes n'ont pas d'école ou de cantine : 17 communes
- 8 communes proposent une tarification sociale (cantine à 1€, prix dégressif en fonction du Quotient familial ou du nombre d'enfants). 11 n'en pratiquent pas
- Mode de gestion :
 - Concédée : 22
 - Dont 12 à l'ESAT de Veaugues et 5 à Ensemble
 - Directe : 5

Les tendances qui se dégagent :

- L'ESAT de Veaugues : place forte en matière de gestion concédée
- La tarification sociale : peut représenter un levier pour l'accessibilité à l'alimentation

Source : *Enquête restauration collective, PAT Sancerre-Sologne 2022-2023*

Certains enjeux sont à garder en tête pour mener à bien le développement de la RHD. Les freins identifiés par les établissements dans leur commande de produits locaux sont :

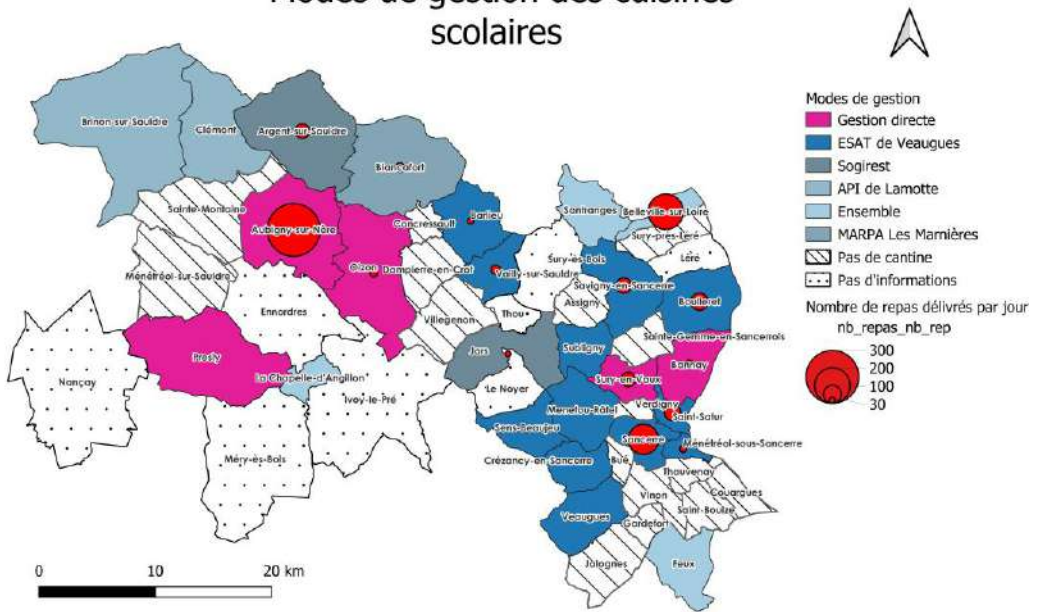
- Le budget à consacrer, notamment avec l'augmentation des prix des matières premières
- La sécurité d'approvisionnement ,
- Les inadéquations entre le type de produits demandés et l'offre disponible,
- La transformation des produits,
- Les obligations sanitaires difficiles à respecter qui favorisent les grands groupes,
- Les contraintes administratives.

Pour palier ces freins, certaines pistes d'actions existent :

- Un approvisionnement régulier.
- Des produits adaptés aux méthodes de travail des cuisiniers et aux moyens à disposition.
- Rester dans la limite des budgets des établissements.
- La mutualisation des commandes et/ou de la transformation
- Des soutiens logistiques aux échelles supérieures (département, région)

13. La consommation : la restauration hors domicile / la restauration collective

Modes de gestion des cuisines scolaires



14. La consommation : la restauration hors domicile / la restauration commerciale

Méthodologie : Une quinzaine de restaurants démarchés par téléphone ou visités

L'APPROVISIONNEMENT

L'usage de produits locaux concerne essentiellement, dans l'ordre, le Crottin de Chavignol, le vin, le pain, et dans une moindre mesure, les fruits et légumes, et la viande.

MAIS

Certains restaurateurs indiquent ne pas pouvoir acheter la viande locale, trop chère, ou le vin, dont l'essentiel de la production part à l'étranger.

→ Il semble intéressant de mettre en dialogue des restaurateurs expérimentés dans l'approvisionnement en circuits-courts et d'autres, en demande de développer ce genre de lien et d'augmenter leur part d'approvisionnement local.

FONCTIONNEMENT

La hausse des tarifs rend quasi-impossible de vivre de son activité, les personnes interrogées témoignent d'un métier-passion à travers lequel, pour ceux qui exercent en milieu rural, le maintien de la vitalité du village fait partie de leurs missions.

MAIS

Ils doivent faire face à des difficultés de recrutement et travaillent à flux tendu, ils manquent de temps, notamment pour aller vers les producteurs locaux.

→ Dans le cadre du PAT, nous attirons l'attention sur la difficulté à transmettre les établissements.

De même, l'inégale fréquentation dans le temps rend difficile de prévoir et d'anticiper, ce qui accentue le problème du gaspillage alimentaire.

« Dans la survie du village, on pense plus collectif que coût »
Entretien avec un restaurateur

« Avec la hausse des coûts, on ne peut plus gagner notre vie »
Entretien avec un restaurateur



15. La consommation : l'accessibilité alimentaire

L'accessibilité alimentaire se définit selon plusieurs critères, il y a la question de l'accessibilité physique, celle de l'accessibilité économique et enfin celle de l'accessibilité sociale. Dans un PAT, ces 3 questions se traitent dans le cadre de réflexions sur la mobilité, sur la précarité et l'éducation à l'alimentation.

L'accessibilité physique

Le territoire du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne, rural et peu dense, compte des habitants dépendants de la voiture pour les achats alimentaires à hauteur de 63 % de la population*. En France, ce chiffre s'élève à 24 %. Dès lors, ne pas posséder de véhicule ou se trouver dans l'incapacité d'en conduire un présente un risque majeur de ne pas pouvoir accéder à l'alimentation, et rend difficile certains choix de consommation.

La précarité alimentaire

Est une notion récente. Elle décrit des situations de personnes qui, pour différentes raisons, sont fragilisées économiquement et ne parviennent pas à accéder à une alimentation de manière régulière. Aujourd'hui, des indicateurs sont mis en place pour comprendre ces situations, leurs origines et tenter de lutter contre ce fléau. Cette notion est fortement liée à celle de seuil de pauvreté, puisque globalement, sont considérées en situation de précarité alimentaire les personnes situées sous le seuil de pauvreté.

Point d'attention liée à la particularité du territoire : Le vieillissement de la population, augmentant *de facto* le nombre de personnes âgées isolées et avec de faibles ressources, ce sont des personnes doublement touchées par la précarité alimentaire et surtout sans perspective de voir leur situation économique s'améliorer. Ainsi, en plus de l'isolement qu'il peut générer, le vieillissement de la population augmente le risque de dénutrition des personnes âgées. Les chiffres nationaux** indiquent que 2 millions de personnes souffrent de dénutrition, et une personne âgée n'ayant plus la force de faire ses courses ou de cuisiner constitue une situation à risque. Ce phénomène touche 4 à 10% des personnes âgées de plus de 70 ans résidant à domicile

L'éducation à l'alimentation est une dimension importante qui soulève des inégalités sociales en terme d'accès à l'information. Aussi, une politique de santé publique s'avère importante pour permettre au territoire d'avancer sur ces questions en s'adressant à tous les publics.

*Source : CRATer

** Source : <https://www.luttecontreladenutrition.fr/la-denutrition-en-chiffres/>

« Ici, si vous n'avez pas de voiture, vous ne mangez pas »
Un habitant, Marché de Saint-Satur, 05/01/2023

« Il y a un problème de commodité pour approcher les marchés, les gens ne peuvent plus se garer »
Un commerçant, Marché de Saint-Satur, 06/01/2023

« Certaines personnes doivent maintenant payer à crédit, quand leurs retraites tombent »
Un commerçant, marché de Veaugues, 07/01/2023

16. La consommation : précarité alimentaire, insécurité alimentaire, éléments de définition

Afin d'établir un diagnostic de la précarité alimentaire et des actions mises en œuvre pour lutter contre, quelques éléments de contexte et de définition s'imposent.

L'**insécurité alimentaire** est « une situation dans laquelle des personnes n'ont pas la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une alimentation sûre et nutritive en quantité suffisante, qui satisfasse leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine »

Source : Source : Définition adoptée en 1996 lors du Sommet International de l'Alimentation.

L'**aide alimentaire** est un concept spécifique, qui a évolué au fil du temps et désignant à l'origine l'action de nourrir le « pauvre » qui « n'a pas eu de chance ». Petit à petit les acteurs de l'aide alimentaire se sont engagés pour agir contre les causes de la pauvreté, l'aide alimentaire est donc un moyen et non une fin.

La **précarité alimentaire** n'a pas été définie en tant que telle, elle qualifie la conséquence de l'insécurité alimentaire sur les personnes et l'incertitude qui va être associée au besoin vital de manger. La précarité alimentaire comporte donc des points de bascule dans le parcours de vie des personnes (perte d'emploi, surendettement, perte du conjoint, divorce, maladie, naissance, accident, retraite, perte de logement, difficultés administratives, etc.). Ce qui distingue la précarité de la pauvreté, c'est que la précarité n'est pas mesurable, elle est subjective et nécessite de s'intéresser à la situation des personnes, à ce qui la produit.

Source : Régis Pierret, « Qu'est-ce que la précarité ? », Socio, 2 | 2013, 307-330



9,2 millions de personnes pauvres en France

Source : Rapport de l'IGAS 2019

21% des français estiment avoir des difficultés régulières à se procurer une alimentation saine et équilibrée.

Source : baromètre Ipsos/Secours populaire

L'aide alimentaire ce n'est pas le droit à l'alimentation

Selon, l'article 25-1 de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, [...] »

Et d'après la loi n°2010-874 de modernisation de l'agriculture qui précise dans son article 230-1 du code rural

« La politique publique de l'alimentation vise à assurer à la population l'accès, dans des conditions économiques acceptables par tous, à une alimentation sûre diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans des conditions durables. Elle vise à offrir à chacun les conditions du choix de son alimentation en fonction de ses souhaits, de ses contraintes et de ses besoins nutritionnels, pour son bien-être et sa santé. »

16. La consommation : La précarité alimentaire / le fonctionnement

La loi EGAlim a récemment redéfini l'aide alimentaire et son fonctionnement, disposant que « l'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, assortie de la proposition d'un accompagnement [...] ». Pour en comprendre le fonctionnement, il s'agit de distinguer 2 étapes : l'approvisionnement et la distribution.



L'approvisionnement : L'Etat délègue à 5 grandes associations la charge de distribuer et et/ou redistribuer la nourriture. Il s'agit des Restos du Cœur, du Secours populaire, de la banque alimentaire, de la Croix-Rouge et récemment d'Andes. Elles reçoivent les produits du FEAD, le Fond Européen d'Aide aux plus Démunis. Elles réalisent en plus des collectes alimentaires, s'appuient sur des dons de particuliers et font des ramasses (récupération d'invendus dans les supermarchés). Ces ramasses ont été encouragées par la loi Garot de lutte contre le gaspillage alimentaire. Elles réalisent également des achats lorsque cela est nécessaire.



La distribution : Il y a plusieurs parcours au sein de l'Aide alimentaire, les personnes peuvent être orientées par les services sociaux ou taper directement à la porte d'une structure d'aide alimentaire, où elles rencontreront principalement des bénévoles. Aucune structure ne permet aux personnes de se nourrir toute la semaine, elles doivent cumuler les aides et fréquentent plusieurs dispositifs : aides communales (bons alimentaires, tickets services et colis de dépannage), qui sont distribuées ponctuellement + centres de distribution, où elles reçoivent de la nourriture de manière régulière sous forme de colis ou de repas + les épiceries sociales où elles achètent des produits à prix très faible et bénéficient d'un accompagnement social. A l'exception de la maraude (distribution ambulante), l'ensemble des dispositifs sont conditionnels. La personne doit justifier par des documents sa situation de pauvreté, l'aide étant attribuée en fonction du « reste à vivre ».

L'aide alimentaire c'est en France

- 335 000 tonnes de denrées distribuées chaque année
- 5,5 millions de personnes ayant recours à l'aide alimentaire
- 9,2 millions de personnes pauvres

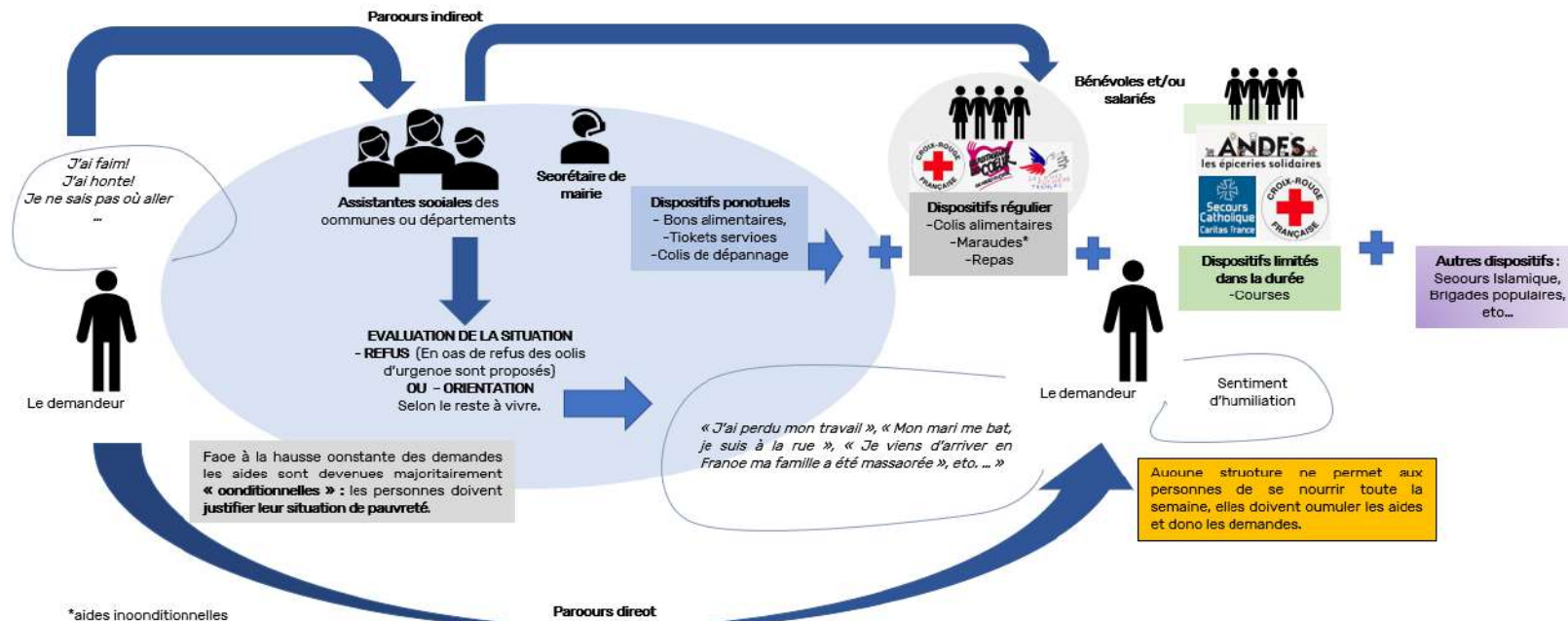
Source : Rapport de l'IGAS 2019

Zoom sur la loi Garot, loi de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Si l'aide alimentaire ne permet pas d'appliquer le droit à l'alimentation, elle n'a pas pour objet de lutter contre le gaspillage alimentaire. L'évaluation de cette loi est aujourd'hui négative pour l'aide alimentaire qui se retrouve dans l'obligation de jeter des produits donnés par les GMS mais non distribuables aux personnes, alors que les donateurs ont reçu une défiscalisation de la part de l'Etat pour ses produits. L'approvisionnement est difficile car il y a de plus en plus de demandeurs et de moins en moins de dons de qualité. Les associations doivent acheter, sans budgets nécessaires.

16. La consommation : La précarité alimentaire / le parcours du demandeurs

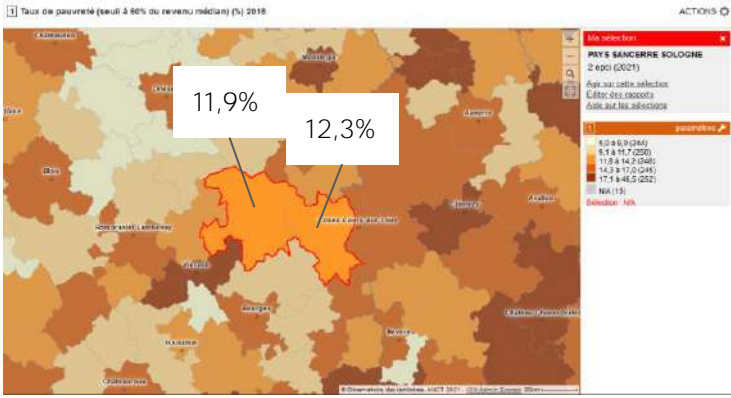
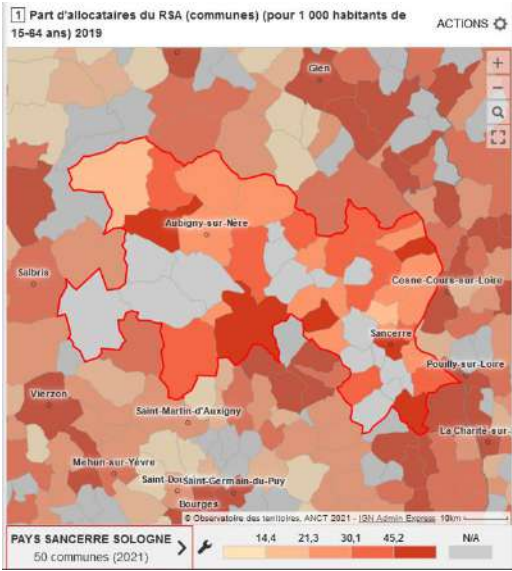
Il y a plusieurs parours au sein de l'aide alimentaire : les personnes peuvent être orientées par les services sociaux ou taper directement à la porte d'une structure d'aide alimentaire où elles rennoentrent prinoipalement des bénévoles.



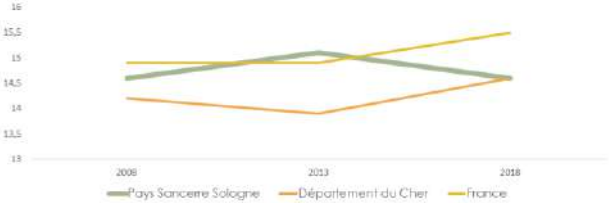
16. La consommation : le niveau de précarité du territoire

Certaines communes du territoire présentent des taux importants de personnes ayant recours aux aides sociales, notamment au RSA. A l'échelle du Pays Sancerre-Sologne, la part d'allocataires du RSA s'élève à 28,8 pour 1000 habitants de 15 à 64 ans, beaucoup plus bas que la moyenne départementale (51,8 pour 1000) et régionale (38,2 pour 1000). A Sainte-Montaine, par exemple, 40% des allocataires dépendent à 100% des prestations de la CAF. En moyenne, à l'échelle du Pays Sancerre Sologne, ce chiffre s'élève à 12,3%.

Le taux de pauvreté, quant à lui, s'élève à 11,9% sur la CCSS, et à 12,3% sur la CCPFSVL.



Evolution de la part (%) des salariés en emploi précaire, INSEE, RP 2019



Source : INSEE



16. La consommation : Le niveau de précarité du territoire

Une Convention Territoriale Globale avec le Conseil Départemental et la CAF

La communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire, ainsi que celle de Sauldre et Sologne, sont toutes deux engagées dans une Convention Territorial Global. Les deux conventions ne prennent pas la même forme sur les deux territoires, étant donné qu'elle répond aux enjeux spécifiques de ces derniers. Ces enjeux sont déterminés à l'occasion d'une enquête de terrain, associant travailleurs sociaux, associations, et services techniques dédiés dans les collectivités.

Ainsi, si sur le territoire de la CC Sauldre et Sologne, la problématique de l'accès à l'alimentation n'est pas ressortie, elle est en revanche un enjeu bien identifié sur celle de la CCPFSLV.

Sur ce périmètre, plusieurs enjeux ont à ce stade déjà été identifiés lors de l'enquête :

- Une population vieillissante de moins en moins mobile, posant la question de l'accès aux produits
- Une augmentation globale du besoin d'aide alimentaire, ainsi que de nouveaux profils de personnes en demande : des personnes en emploi notamment. Il existe un risque important que cette hausse ne puisse pas être adressée dans le contexte actuel.
- Un vieillissement et manque de renouvellement des bénévoles, pilier indispensable de l'aide dans le système actuel
- Un frein logistique majeur pour approvisionner les structures en denrée : ce sont les communes qui mettent à disposition un véhicule, chacune deux fois par an, et cette gestion logistique est complexe, prend du temps, et coûte de l'argent.
- Un manque de communication entre les acteurs de l'aide alimentaire entre eux mais surtout entre ces derniers et les élus sur le territoire : la question de la précarité alimentaire est invisibilisée.
- Des zones blanches : non couvertes par l'aide alimentaire
- Un manque d'équité : la contribution demandée pour accéder aux paniers à Belleville-sur-Loire est plus élevée qu'à Sancerre
- L'ADMR proposait jusqu'en novembre 2022 des portages de repas : pour des raisons financières, ce n'est aujourd'hui plus le cas.

Définition

« La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap... [et l'aide alimentaire] »

Source : CAF.FR

Quel lien avec le PAT ?

Le PAT a un rôle à jouer pour répondre à ces enjeux. En plus de créer des synergies et de mettre les acteurs du système alimentaire et du CTG en réseau, des pistes intéressantes sont à explorer : mise en visibilité des besoins, amélioration de la qualité des produits, réponse logistique...

Sources :

Entretien avec une responsable de la coordination sociale de la com-com PSV
Entretien avec une responsable de la Maison départementale d'action sociale

17. La consommation : les acteurs historiques de l'aide alimentaire



LE SECOURS POPULAIRE

Le Secours Populaire dispose d'une antenne locale dans le Pays Sancerre-Sologne, située à Argent-sur-Sauldre, desservant les personnes aidées sur la commune. Le Secours Populaire organise aussi des portages de repas en camionnette depuis Bourges, délivrant des repas à 7 ou 9 familles par mois. Ces livraisons se font sur rendez-vous : les travailleurs sociaux donnent des noms au Secours Populaire, qui organise une commission décidant du portage ou non de repas depuis Bourges (50km de Sancerre). Une contribution financière est demandée aux personnes aidées : 1€ pour un coli de 2 personnes, 2€ en cas de portage. Ces colis représentent environ 50€ de denrées (entre 40€ pour une personne seule et beaucoup plus de 50€ pour une famille). Des conventionnements sont mis en place avec des producteurs pour proposer des produits frais aux personnes aidées, mais il reste impossible d'en proposer de manière quotidienne.

Selon un responsable du Secours Populaire la problématique rencontrée par les personnes ayant besoin d'aide est celle de la mobilité : l'accès à l'aide étant difficile dans ce territoire peu dense.

Sources :
Entretien avec un bénévole du Secours Populaire sur le territoire

« Je suis allé faire des portages, parfois on se retrouve au milieu de nulle part, les gens n'ont pas de voiture, on ne sait pas comment ils peuvent accéder à l'aide ».

Entretien avec un responsable au Secours Populaire, novembre 2022

« Aider 7 à 9 familles par mois, c'est nettement en dessous des besoins ».

Entretien avec un responsable au Secours Populaire, novembre 2022



LA BANQUE ALIMENTAIRE

La Banque Alimentaire dispose d'un local situé à Aubigny-sur-Nère. C'est la commune qui a mis à disposition une ancienne école en guise de local, assorti d'une subvention de 1200€ par an. 12 bénévoles y travaillent pour approvisionner une soixantaine de personnes par semaine, soit environ 25 familles.

Les travailleurs sociaux envoient à la Banque Alimentaire les personnes dans le besoin, sur critères sociaux. Ces dernières arrivent de partout sur le territoire du Pays Sancerre-Sologne, en particulier des communes de la CC Sauldre et Sologne : Aubigny-sur-Nère, La Chapelle d'Angillon, Argent-sur-Sauldre, Presly, Ennordres, Oizon...

Pour son approvisionnement, la Banque Alimentaire compte notamment sur une collecte nationale. Si elle permet de récolter un volume important de denrées, elle manque de diversité : beaucoup de pâtes, de riz, et peu de produits d'hygiène, ou de lait. Le volume total de la collecte a aussi tendance à baisser.

Sources :
Entretien avec un bénévole de la Banque Alimentaire sur le territoire

« Si les gens retrouvaient du travail, cela leur permettrait de ne pas avoir à venir chercher à manger ».

Entretien avec un responsable à la Banque Alimentaire, novembre 2022



Don'actions, campagne de don du secours populaire.

17. La consommation : les acteurs historiques de l'aide alimentaire



LES RESTOS DU COEUR

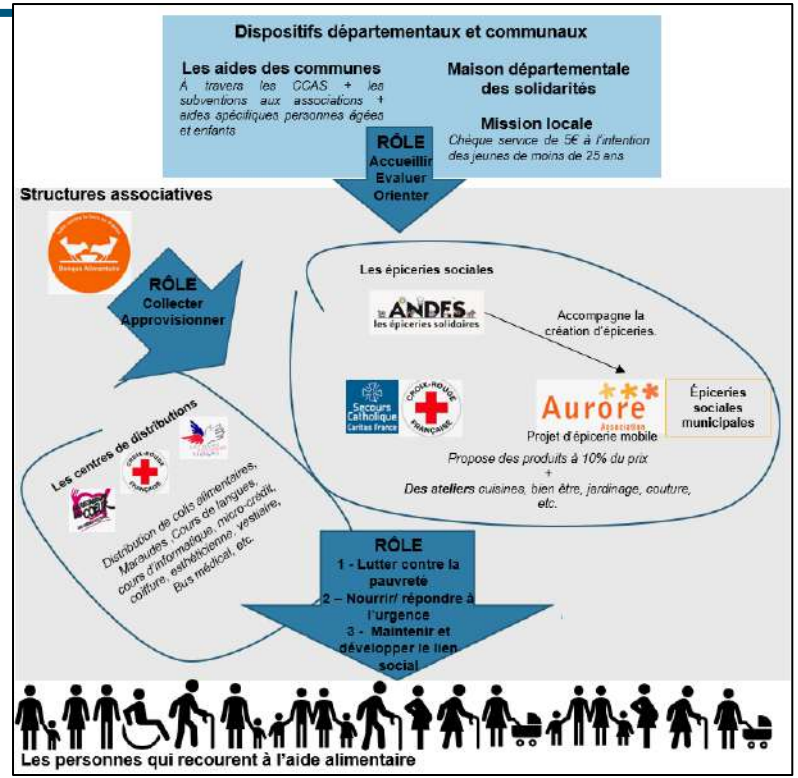
Les Restos du Coeur disposent d'un local situé à Aubigny sur Nère. Munis d'une camionnette, les Restos du Coeur effectuent des tournées sur le territoire pour y distribuer de la nourriture, des produits frais lorsque cela est possible, sinon : des surgelés, des conserves, mais aussi des produits d'entretiens et des produits pour bébés. Les Restos organisent aussi des projets comme l'après-midi de Noël pour les enfants, et les départs en vacances pour 50 personnes : 6 jours contre une participation de 50€. En tout, ce sont 254 personnes qui sont aidées par 25 bénévoles sur le territoire.

Les personnes aidées doivent s'inscrire lors de périodes dédiées, et aucune contribution financière ne leur est demandée, ce sont les CCAS qui orientent les personnes vers les Restos.

Pour s'approvisionner, les Restos font des ramasses dans les grandes surfaces qui acceptent, ce qui représente 30% de leur approvisionnement. Les 70% restants sont livrés par le Département du Cher dans leur dépôt à Bourges.

Sources :
Entretien avec un bénévole des restos du Cœurs sur le territoire

Fonctionnement des acteurs de l'aide alimentaire



17. La consommation : les acteurs historiques de l'aide alimentaire

ZOOM SUR LES ÉPICERIES SOCIALES

Elles sont de deux catégories : soit associatives, parfois mobiles, ou municipales.

Chaque épicerie a un fonctionnement qui lui est propre (financement, approvisionnements, accueil du public, etc.). Elles offrent aux personnes la possibilité de faire des courses avec une offre limitée. Généralement une participation financières est requise (environ 10% du prix des produits).

Les limites du dispositif:

L'équilibre financier est difficile à trouver puisque les produits sont vendus à perte. D'autre part, la durée d'accueil des personnes est limitée : 1, 3, 6 mois renouvelables un certain nombre de fois. Le retour en centre de distribution est difficile pour les personnes. L'offre ne permet pas une diversification alimentaire.

LE PETIT PANIER, Sancerre

La commune de Sancerre met à disposition un lieu de stockage avec bureau pour cette épicerie sociale, effectuant 2 distributions de colis par mois. Ces colis ont un prix de revient de 9€50, et il est demandé aux personnes à qui ils sont distribué de contribuer à hauteur de 1€50 par colis.

L'approvisionnement en denrée se fait à la Banque Alimentaire de Bourges, et est complété par quelques collectes. Ce sont les communes rattachées au dispositif (19 sur les 36 de la CC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) qui mettent à disposition un agent et un véhicule.

Actuellement, la gestion de cette logistique coûteuse en temps comme en argent est assurée par l'agent d'accueil de la communauté de communes.

Sources :
Entretien avec une responsable de la coordination sociale de la com-com PSV

Quel lien avec le PAT ?

Les épiceries sociales du territoire, et plus globalement les structures de l'aide alimentaire, voient augmenter le nombre de personnes y ayant recours chaque année, d'autant plus depuis l'inflation de 2022-2023. Les profils des personnes y ayant recours varie lui aussi : en plus des profils dits « classiques » (personnes retraitées ayant une petite retraite, personnes sans emplois...), le nombre de personnes en emploi, plutôt plus rare dans le recours à l'aide alimentaire, augmente.

Le PAT, en lien avec le Contrat Territorial Global en cours sur le territoire de la CCPFSVL, a tout son rôle à jouer dans la construction d'un système à même de répondre à cette demande avec des produits de qualité notamment.



17. La consommation : les acteurs historiques de l'aide alimentaire

LA PASSERELLE BERRICHONNE

L'association La Passerelle Berrichonne assure la gestion de l'épicerie sociale à Belleville-sur-Loire. Parmi les critères requis pour y avoir accès, un critère géographique : résider sur les communes de Bannay, Belleville sur Loire, Boulleret, Léré, Sainte Gemme en Sancerrois, Santranges, Savigny en Sancerre, Sury Près Léré. Le bâtiment qui héberge la structure a été construit à cette fin, par la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire.

Les professionnels de la Maison des Solidarités de Sancerre remettent un document aux bénéficiaires et donnent la liste des personnes inscrites aux bénévoles de l'épicerie sociale. La distribution a lieu toutes les 2 semaines sur convocation par le secrétaire de l'association par téléphone, les bénéficiaires n'étant convoqués qu'une fois toutes les 4 semaines. Les CCAS des communes peuvent également envoyer des personnes munies d'une lettre de recommandation pour une urgence. Cette formule a un rôle pédagogique puisque le bénéficiaire est accompagné dans le choix des produits et participe financièrement à ses achats. Le prix de revient de chaque panier est de 9€16, et la participation demandée aux personnes s'élève à 9€48 par colis par personne.

Des livraisons assurées par la Banque Alimentaire du Cher assurent l'approvisionnement régulier. Une collecte nationale est également organisée tous les ans fin novembre. Les denrées proviennent de dons, collectés dans les magasins SUPER U Bonny sur Loire, ATAC Bonny sur Loire, UTILE Belleville sur Loire. EDF Belleville sur Loire procure également une subvention.

Sources :

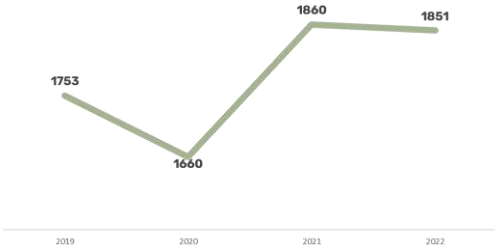
Site internet : https://www.comcompsv.fr/epicerie-sociale-belleville-sur-loire_fr.html

Entretien avec une responsable de la coordination sociale de la com-com PSV



https://www.leberry.fr/sury-pres-leré-18240/actualites/en-2019-la-passerelle-berrichonne-a-accueilli-115-foyers_13750057/

Evolution du nombre de personnes aidées par la Passerelle Berrichonne par an



Le nombre de personnes aidées va croissant : entre janvier et décembre 2022, le nombre de familles aidées est passé de 55 à 67. Les familles viennent essentiellement de Belleville, Léré et Savigny. Au total, ce sont 1851 personnes qui ont été servies en 2022.



17. La consommation : les acteurs historiques de l'aide alimentaire

Outre les structures dédiées en grande partie à l'aide alimentaire sur le territoire, certaines associations œuvrent contre la précarité dans un sens plus large. C'est le cas notamment du Secours Catholique.



Le Secours Catholique

La mission du Secours Catholique est « d'agir avec les plus fragiles ». Il s'attaque à toutes les causes de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion. L'association interpelle l'opinion et les pouvoirs publics et propose des solutions dans la durée. Elle place au cœur de son action la participation des personnes accompagnées et le renforcement de la capacité de tous à agir ensemble.

Sur le territoire, le Secours Catholique œuvre essentiellement sur d'autres thématiques que celle de l'aide alimentaire, mais ses interventions diverses ayant pour but de lutter contre la précarité au sens large, ils agissent aussi *de facto* contre la précarité alimentaire.

Les 25 bénévoles répartis en différents secteurs sur le territoire agissent de différentes manières, allant de la proposition de bons carburant à l'implication des acteurs dans l'organisation de brocante pour financer des séjours collectifs.

Sources :

Entretien avec une responsable, animatrice du Secours Catholique sur le territoire



« Il y a un vrai besoin d'aller vers les personnes, pour éviter le cercle vicieux de l'isolement. »
Entretien avec une animatrice du Secours Catholique, février 2023

« Nos bénévoles sont de plus en plus vieux, certains de nos groupes peuvent être amenés à disparaître. »
Entretien avec une animatrice du Secours Catholique, février 2023

« Nous considérons, sur ce territoire, qu'il y a suffisamment de structures d'aide alimentaire, nous préférons nous concentrer sur d'autres thématiques. »
Entretien avec une animatrice du Secours Catholique, février 2023

« Le manque mobilité engendre un isolement, un nonaccès l'emploi et donc à de la précarité. Avec le carburant qui augmente, c'est un vrai enjeu sur ce territoire. »
Entretien avec une animatrice du Secours Catholique, février 2023



17. La consommation : les acteurs historiques de l'aide alimentaire

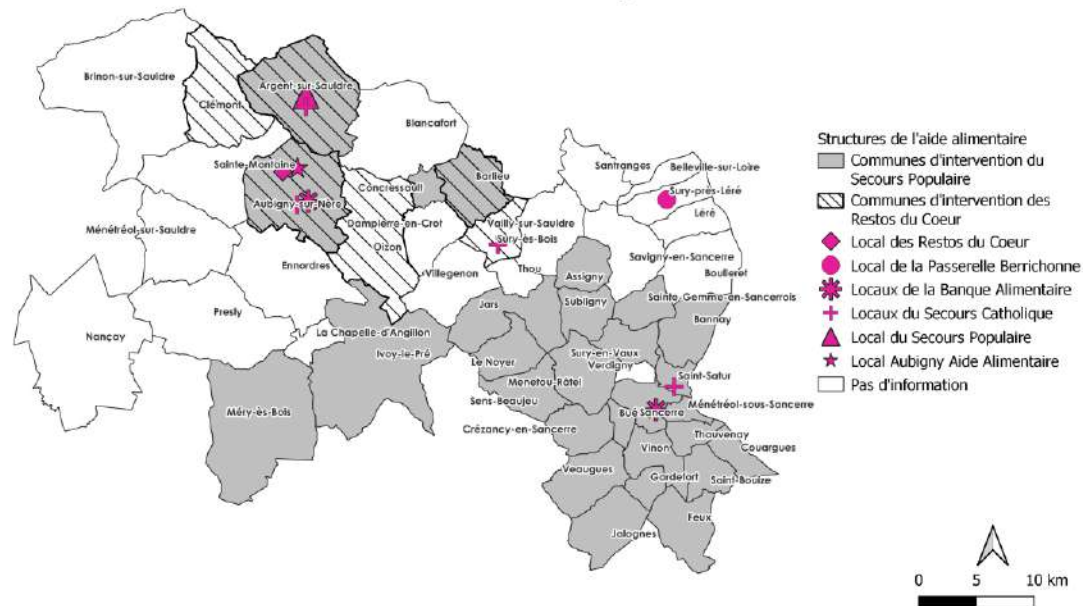
La carte ci-contre représente les différentes structures et leurs zones d'intervention en matière d'aide alimentaire. Elle est à croiser avec les informations délivrées précédemment concernant les différentes structures et leur fonctionnement. Par exemple, le Secours Populaire propose un portage des repas à domicile pour quelques familles sur son périmètre d'intervention, quand les Restos du Cœur sillonnent leur périmètre avec un camion.

Méthodologie pour l'élaboration des cartographies

ENTRETIENS, nous avons interrogé les différentes structures de l'aide alimentaire sur le territoire : Secours Populaire, Banque Alimentaire, Restaurants du Cœur, Secours Catholique, pour connaître leur fonctionnement, leur périmètre d'intervention, la localisation de leur locaux, et recensé les besoins qu'ils identifiaient sur le territoire.

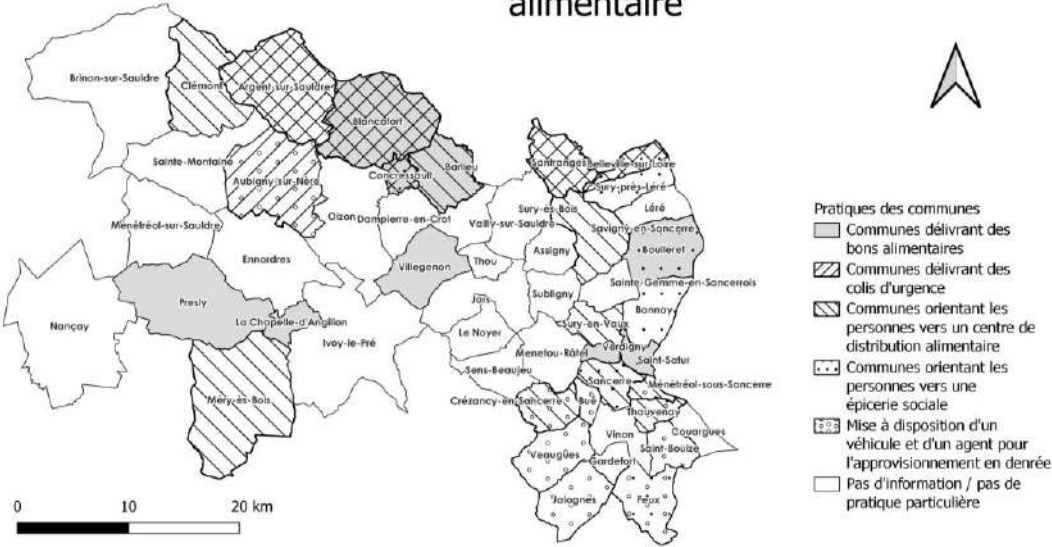
ENQUÊTE COMMUNES : nous avons appelé une à une es cinquante communes du territoire pour connaître leurs pratiques en matière d'aide alimentaire, recenser leurs besoins, et identifier des synergies éventuelles avec les structures de l'aide alimentaire.

Structures de l'aide alimentaire sur le territoire du Pays Sancerre-Sologne



18. La consommation : l'accessibilité alimentaire, les réponses des communes

Pratiques des communes en matière d'aide alimentaire



La carte ci-contre représente les différentes actions menées par les communes en matière d'aide alimentaire. En d'autres termes, il s'agit de ce que la commune est en capacité de proposer aux personnes dans le besoin qui se manifestent ou que la commune identifie par ailleurs.

- Les bons alimentaires : avec un montant donné, la personne peut aller faire ses courses à une épicerie ou un supermarché
- Les colis d'urgence : la commune peut elle-même acheter les denrées et délivrer le colis à la personne
- L'orientation vers un centre de distribution alimentaire : la commune peut favoriser l'orientation de la personne vers une structure comme la banque alimentaire, par exemple
- L'orientation vers une épicerie sociale : fonctionnement similaire
- La mise à disposition d'un véhicule : la commune peut ne pas être en capacité ou éprouver le besoin d'aider directement les personnes, mais mettre à disposition des moyens (agent + véhicule) pour aider les structures elles-mêmes. Le centre d'approvisionnement en denrées étant à Bourges, les communes proposent donc un ou plusieurs aller-retours entre ce centre et les antennes et locaux sur le territoire.
- D'autres pratiques existent : la commune de Méry-Es-Bois, par exemple, commande des repas supplémentaires à son prestataire pour la cuisine (Ensemble) pour les personnes qui le demandent, c'est arrivé 3 fois dans l'année.



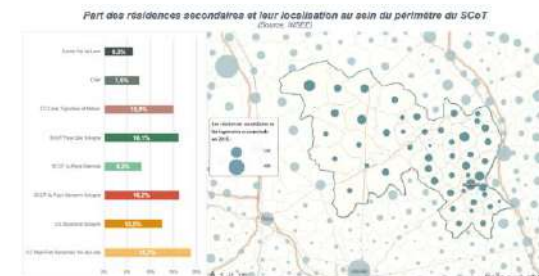
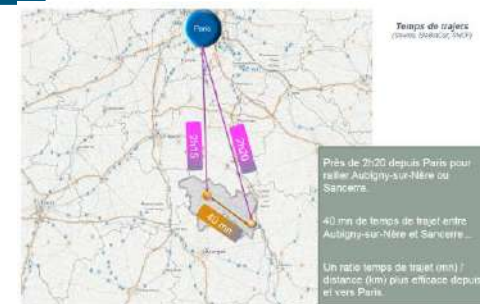
19. La consommation : les besoins liés au tourisme

Situé à un peu plus de 2h de route de Paris, le territoire du Pays Sancerre Sologne bénéficie d'une attractivité touristique pour les habitants de la capitale grâce au cadre naturel et agricole qu'offrent ses paysages. Les touristes peuvent autant venir y pratiquer du canoë sur la Loire qu'admirer le départ des grues cendrées. Le taux de résidences secondaires sur le territoire vient confirmer cette tendance : 18,7% sur la CCPFSVL, beaucoup moins sur la CCSS. Pour autant, les Parisiens ne sont pas les seuls touristes, on recense environ 30% de clientèle étrangère sur le territoire. Globalement, ces touristes affluent majoritairement entre mai et octobre, et restent de manière variable : entre quelques heures (de passage) et quelques jours.*

En matière d'accessibilité touristique, le diagnostic élaboré en prévision du plan de mobilité du territoire du Pays Sancerre Sologne fait état d'une demande touristique assez concentrée sur l'axe ligérien, diffuse autour des vignobles du Sancerrois, et ponctuelle sur la partie septentrional du territoire. Les déplacements des touristes non-motorisés pour accéder à l'intégralité de l'offre du Pays est un enjeu sur le territoire, qui recoupe celui des mobilités douces ou alternatives au sens large.*

Ce cadre de vie attractif est néanmoins contrebalancé par quelques freins, recensés à l'occasion d'un échange avec l'office du tourisme. Sur le territoire du grand Sancerrois, on constate un déficit au niveau des marchés (mises à part les communes de Vailly-sur-Sauldre et de Saint-Satur). Ces derniers sont désignés comme trop petits et répondant difficilement aux périodes de forte affluence touristique. Sur la commune de Sancerre même, polarité touristique importante, l'offre en commerces de bouche et en restauration est elle aussi présentée comme insuffisante.**

En matière de consommation touristique, la Chambre d'Agriculture*** pointe une difficulté, celle de vendre aux touristes certaines productions non-Bio, sans possibilité de laisser aux agriculteurs expliquer pourquoi ils font le choix de ne pas produire en Bio. Cette difficulté est levée pour les produits à forte valeur identitaire comme le Crottin de Chavignol, qui représente la France. Il y a des valeurs qui parlent et qui font vendre.



*Source : Diagnostic élaboré en vue du plan de Mobilité du Pays Sancerre Sologne

**Source : Entretien Office du Tourisme Sancerrois

***Source : Entretien Chambre d'Agriculture

Source : SCoT du Pays Sancerre Sologne

20. Le retour à la terre

La régénérescence d'un système alimentaire peut se résumer à sa capacité à développer un circuit qui correspondent à une forme « d'économie circulaire ». Dans nos entretiens cette question n'est pas ressortie. Cela ne veut pas dire qu'elle n'est pas traitée. Aussi nous pensons intéressant dans le cadre du PAT d'approfondir les questions et les enjeux autour du compostage et de la méthanisation.

Zoom sur le compostage :

Des questions sont à poser pour connaître les pratiques des habitants et comment peut être valoriser le compost.

<https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/passer-a-laction/valorisation-organique/compostage>



Alerte des agriculteurs sur la méthanisation qui apparait comme une fuite en avant d'un problème qui demande des réponses de fond !

Le risque qui est dénoncé concerne un processus industriel qui détourne l'agriculture et les paysans de leur rôle qui est de nourrir et non de fabriquer de l'énergie, une énergie qui dans une ferme est normalement peu émise lorsque celle-ci se situe dans des pratiques vertueuses.

Source : Entretien avec Frédéric Bidaut

https://www.confederationpaysanne.fr/mc_nos_positions.php?mc=764

Zoom sur la Méthanisation :

Le SCoT fait état de 24 sites de méthanisation sur le territoire régional. Deux d'entre eux sont sur le territoire du Pays Sancerre-Sologne, à Ménétou-Râtel et à Feux. Ce dernier, produisant 1MWh, traite les déchets organiques agricoles et agroalimentaires sur un rayon de 30km (fumier, marc de raisin, jus de distillation du Sancerre, pour une capacité de traitement de 36 000 tonnes annuelles), en cogénération, l'électricité est injectée sur le réseau et la chaleur alimente l'unité et la ferme du Moulin de Marnay.

<https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/passer-a-laction/valorisation-organique/methanisation>

21. Synthèse des enjeux du système alimentaire

-  **Repenser la distribution pour conserver sa dimension de liant social**, sur les marchés et auprès des structures de vente directe l'alerte est lancée, le système est menacée. Par un manque de repreneurs pour exercer ces métiers et par une diminution constante de certaines pratiques d'achats. Dès lors, comment anticiper les années à venir pour conserver les liens sociaux qui existent dans les marchés, dans la vente directe... tous ces liens produits par l'alimentation.
-  **Lutter contre la précarité alimentaire, dans une perspective de démocratie alimentaire**, cet enjeu nécessite de penser l'accès à l'alimentation durable pour toutes et tous, mais aussi par toutes et tous. Il s'agit de repenser la gouvernance alimentaire pour permettre l'exercice du choix éclairé. A travers cet enjeu c'est un travail de sensibilisation et de pédagogie autour de la santé, de l'environnement et de la citoyenneté qui peut être envisagé.
-  **Conserver et développer des outils de transformation à taille humaine pour garder la valeur sur le territoire** cet enjeu permet de construire cette boucle alimentaire importante pour faire système. Si la légumerie, et l'abattoir ont été énoncés comme des aboutissements important de ce PAT dès son élaboration, d'autres outils de transformations peuvent avoir un rôle à jouer en terme d'innovation (les pâtes de Feux), ou de savoir d'exception (les pâtes Français).
-  **Œuvrer pour le respect de la loi EGALIM**, en d'autres termes, cet enjeu consiste à trouver comment les acteurs de l'agriculture durable peuvent approvisionner les cantines du territoire. Cet enjeu peut s'étendre à l'accès des producteurs aux tables des restaurateurs, quelle stratégie, quelle valorisation des produits locaux dans la restauration commerciale.



A la source

La production agricole

- AGRESTE, Recensements Agricoles 2010 et 2020.
- CNPF, Statistiques forestière, données transmises
- DRAAF Centre Val de Loire, fiches territoriales synthétiques, 2020.
- SOLAGRO, carte Adonis d'utilisation des pesticides en France
- CRATER, calculateur de résilience alimentaire territoriale
- Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois-Val de Loire, enquête agricole réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Les dynamiques socio-économiques

- Communauté de Communes Saudre et Sologne, Questionnaire à destination des dirigeants d'entreprises, données transmises.
- Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois-Val de Loire, Liste des commerces, document transmis
- INSEE, Recensement de la population 2019.
- Observatoire des Territoires, ANCT 2021.
- CCI du Cher, observatoire du Commerce du Cher, 2014.
- INSEE, base permanente des équipements

L'action sociale

- Maison Départementale d'Action Sociale, Présentation de l'aide alimentaire sur le territoire. Document transmis.
- Communauté de Communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire, *Mémoire de stage : mener une étude sur l'aide alimentaire du territoire. 2022.*

Le développement économique et commercial

La restauration hors domicile

- Educateurs Jeunes Enfants (journal) *La démarche éco-crèche développée par les crèches du Cher*, janvier 2023.
- Chambre d'Agriculture du Cher, *La restauration collective publique dans le Cher, Diagnostic territorial 2020*, 2020.

Les documents de planification existants et en cours d'élaboration

- Plan de Mobilité du Pays Sancerre-Sologne, Diagnostic, 2019, document transmis.
- SCoT du Pays Sancerre Sologne, Rapport de présentation, Diagnostic et PADD
- CRTE du Pays Sancerre Sologne

La précarité alimentaire

- Rapport de l'IGAS, 2019
- Régis Pierret, « Qu'est-ce que la précarité ? », Socio, 2 | 2013, 307-330

La santé

- Diagnostic territorial partagé du Cher, 2017

L'environnement et la biodiversité

- INSEE, définition, réserve naturelle. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2085>
 - Centre de Ressources Natura 2000, *Qu'est-ce que Natura 2000 ?* <https://www.natura2000.fr/natura-2000/qu-est-ce-que-natura-2000>
 - INPN, L'inventaire ZNIEFF ; <https://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation>
- #### Climat, énergie
- CLIMADIAG Communes, MétéoFrance, <https://meteofrance.com/climadiag-commune>

Histoire de l'agriculture et de l'alimentation locale

- Fabien Gaveau, « Bernard Heude, La Sologne. Des moutons, des landes et des hommes, du XVIII^e siècle au Second Empire », *Études rurales* [En ligne], 191 | 2013, mis en ligne le 12 juillet 2015, consulté le 28 avril 2023. URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/9869> ;
- Gillardot Pierre. Diversité des exploitations agricoles en Grande Sologne. In: Bulletin de l'Association de géographes français, N°433-434, 53e année, Mars-avril 1976. pp. 129-138.

Viticulture

- François Legouy et Thibaut Boulay, « Le paysage viticole de Sancerre : entre reconnaissance et valorisation », *Projets de paysage* [En ligne], 11 | 2014, mis en ligne le 31 décembre 2014, consulté le 27 avril 2023. URL : <http://journals.openedition.org/paysage/11248>
- Site internet : Covigneron ; <https://www.covigneron.com/sancerre/>
- Site Internet : Crottin de Chavignol, <https://crottindechavignol.fr/le-chavignol/historique>

Les semences locales

- Le chou-navet d'Aubigny : <https://www.tresorsvivantsducentre.com/chou-navet-aubigny>
- Le haricot barrangeonnier : <https://www.chateaudurivau.com/fr/jardins-haricot-barangeonnier.php>
- Les courges, potimarrons, et patissons : <https://www.biaugerme.com/potageres/legumes-fruit/courges-potimarrons-patissons/fiches/courge-sucrine-du-berry>
- La lentille du Berry : <https://www.lentilleduberry.com/>

Le foncier

- <https://terredeliens.org/ile-de-france/>



Les entretiens réalisés

/ Agriculture

- Chambre d'agriculture du Cher
- Bioberry
- Région centre Val de Loire
- Département du Cher
- Viticulteur et céréalier
- Viticulteur
- Eleveur et producteur de fromages
- Maraîcher bio
- Eleveur de porcs
- Eleveuse de chèvre
- Eleveur en polyculture-élevage, diversifié

/ Foncier

- SAFER

/ Commerce et artisanat

- Les pâtes feuilletées François
- Les gourmandes bio
- Communauté de communes Sauldre et Sologne, Développeur économique
- Jardin des Godibolles
- Fédération des artisans boulangers du Cher
- Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire, Manager de commerce
- Carrefour Market Sancerre
- Boucher
- ISA Groupe
- Restaurateurs (x7)

/ Restauration collective

- ESAT DE VEAUGUE

- ARPPE
- Troypoms, crèche

/ Consommation

- Amap du pays de Fort

/ Précarité alimentaire

- Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire, Coordination sociale
- Banque Alimentaire
- Département du Cher, Action sociale
- Secours Populaire
- Restos du Cœur Aubigny
- Secours Catholique

/ Bois et Forêts

- CNPF

/ Tourisme, patrimoine

- Maison de Loire du Cher
- Habitant, habitation secondaire à St Satur
- Office du Tourisme Sancerrois

/ Eau

- SAGE Sauldre
- SAGE Yèvre-Auron

/ Chasse

- Fédération de Chasse du Centre Val de Loire

/ Santé

- Maire et médecin à la retraite
- ARS centre val de Loire

Les communes

Les 50 communes du territoire ont aussi été appelées pour de courts entretiens portant sur la restauration collective et sur le volet précarité alimentaire. Sur les 50 coups de téléphones, 38 ont donné lieu à un échange.

D. Pistes de réflexion pour les EGSA



Les enjeux à l'origine de la concertation ...

- ➔ L'installation et la transmission des exploitations, des terres et des savoir est l'enjeu numéro 1 de ce PAT.
- ➔ La diversification des cultures peut s'entendre comme le deuxième enjeu de taille pour le système agricole.
- ➔ La coordination / concertation des acteurs agricole. Il s'agit d'un enjeu complexe, dans lequel il sera important de trouver les clés d'un dialogue serein et constructif entre acteurs passionnés aux pratiques et convictions différentes.
- ➔ Communication / valorisation, enjeu important dans cette démarche consistant à travailler à une meilleure visibilité et à valoriser la richesse des savoir faire locaux mais aussi des innovations.
- ➔ Repenser la distribution pour conserver sa dimension de liant social des marchés aux champs des paysans.
- ➔ Lutter contre la précarité alimentaire, dans une perspective de démocratie alimentaire, soit, penser l'accès à l'alimentation durable pour toutes et tous et par toutes et tous.
- ➔ Conserver et développer des outils de transformation à taille humaine pour garder la valeur sur le territoire (légumerie, abattoir, etc.)
- ➔ Œuvrer pour la mise en réseau dans une perspective de développement économique du territoire apparaît comme le 6ème enjeu de ce PAT

GT : Production, transmission
Le territoire compte un certain nombre d'alertes en matière de gestion agricole : vieillissement des chefs d'exploitations, difficulté à trouver repreneur, spécialisation dans un espace où la polyculture-élevage est un marqueur identitaire fort mais en déclin, ceci dans un contexte de difficile accès au foncier.

ENJEUX TRANSVERSAUX AMONT ET AVAL DE CHAQUE GT

GT : Consommation pour toutes et tous / démocratie alimentaire
L'accès à une alimentation locale, saine et de qualité pour toutes et tous.

GT : artisanat, transformation : vitalité du territoire
Garder la valeur du travail sur et pour le territoire.

